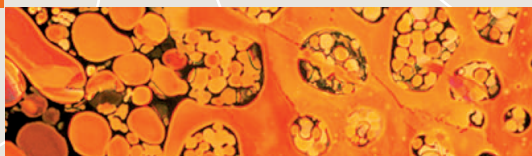


SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



N°1 JANVIER 2005



CENTRE NATIONAL  
DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

ISSN 1148-4853



# Sommaire

---

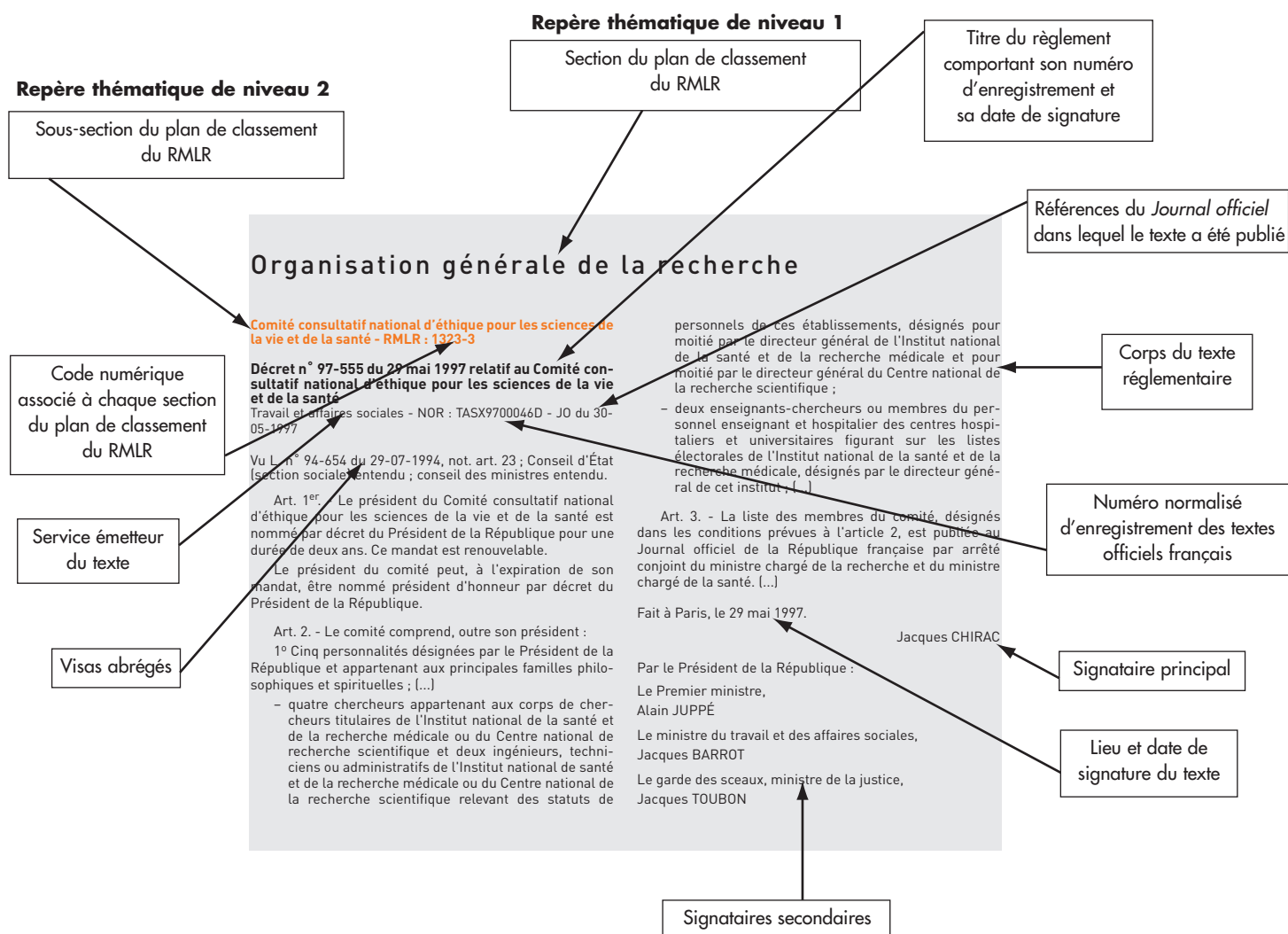
<b>Éditorial</b> .....	7
<b>Textes de portée générale</b> .....	9
<b>Organisation générale du CNRS</b> .....	9
<b>Services rattachés à la direction générale (RMLR : 243)</b> .....	9
Décision n° 040103DAJ du 10 novembre 2004 portant suppression de la Mission de la Stratégie ...	9
<b>Unités de service (RMLR : 2741)</b> .....	9
Décision n° 040109DAJ du 24 novembre 2004 portant renouvellement de l'UPS n° 2295 - Achat et coordination des achats .....	9
Décision n° 042000SUNI du 8 décembre 2004 portant renouvellement de l'UMS n° 834 - Institut de physique du Globe de Paris .....	10
Décision n° 040037SCHS du 14 octobre 2004 portant renouvellement de l'UMS n° 1835 - Maison des Sciences de la ville, de l'Urbanisme et des paysages .....	10
<b>Commissions interdisciplinaires (RMLR : 2812)</b> .....	11
Arrêté du 12 novembre 2004 portant création de commissions interdisciplinaires au Centre national de la recherche scientifique .....	11
Décision n° 040013ELEC du 30 novembre 2004 relative à l'organisation des élections pour la constitution des commissions interdisciplinaires .....	12
Décision n° 040014ELEC du 3 décembre 2004 portant création d'une commission électorale pour l'élection des membres de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique .....	12
<b>Relations et échanges avec l'extérieur</b> .....	14
<b>Groupements d'intérêt public (RMLR : 303)</b> .....	14
Avis relatif à une décision portant approbation d'un avenant n° 1 à la convention constitutive modificative d'un GIP « ECOFOR » ( Ecosystèmes forestiers ) .....	14
Avis relatif à des décisions portant approbation d'un avenant à la convention constitutive d'un GIP « CIERA » ( Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne ) .....	14
<b>Questions administratives et juridiques générales</b> .....	15
<b>Sécurité des systèmes d'information (RMLR : 416)</b> .....	15
Décision n° 040001BPC du 29 octobre 2004 portant transfert de l'autorité de certification du CNRS à la Direction des systèmes d'information .....	15
<b>Les personnels du CNRS</b> .....	16
<b>Durée du travail - Horaires (RMLR : 5216)</b> .....	16
Décret n° 2004-1307 du 26 novembre 2004 modifiant le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat .....	16
<b>Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité</b> .....	17
<b>Gestion financière - (RMLR : 63)</b> .....	17
Note n° 04R259DFI du 18 octobre 2004 relative à l'évolution des procédures de gestion des crédits des unités à compter de l'exercice 2005 : le regroupement des centres de dépenses .....	17

Note n° 04R286DFI du 17 novembre 2004 relative à la gestion budgétaire et financière des dépenses de vacances financées par la subvention d'Etat et des personnels recrutés sur CDD au titre du FNS ou du FRT - Exercice 2005 .....	17
Note n° 04R292DFI du 23 novembre 2004 relative à la mise en œuvre des moyens inscrits au budget du CNRS à compter de l'exercice 2005 : procédure et rôle des différents acteurs .....	18
<b>Mesures particulières</b> .....	23
<b>Concours</b> .....	23
Nominations d'ITA en 2004 – Concours externes .....	23
<b>Promotions</b> .....	33
Nominations d'ITA en 2004 .....	33
<b>Comités, conseils et commissions</b> .....	33
Procès-verbal du conseil d'administration du CNRS (56 <sup>e</sup> séance) du 28 octobre 2004 .....	33
Arrêté du 25 novembre 2004 portant nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique .....	36
Arrêté du 29 octobre 2004 portant nomination à une commission interdisciplinaire du Comité national de la recherche scientifique .....	37
Décision n° 040019SGCN du 18 novembre 2004 relative à la vacance de sièges au sein des sections du Comité national de la recherche scientifique .....	37
Décision n° 040034DR16 du 16 novembre 2004 modifiant la décision n° 040028DR16 du 9 septembre portant composition de la commission d'appel d'offres chargée des opérations d'ouverture des plis contenant les candidatures et les offres relatives à l'appel d'offres restreint concernant un marché d'intégration pour la refonte du système budgétaire, financier et comptable du CNRS (projet « BFC Etablissement ») .....	37
Décision n° 040035DR16 du 16 novembre 2004 modifiant la décision n° 040029DR16 du 27 septembre 2004 portant composition de la commission d'appel d'offres chargée des opérations d'ouverture des plis contenant les candidatures et les offres relatives à l'appel d'offres restreint concernant un marché d'intégration pour la refonte du système budgétaire, financier et comptable du CNRS (projet « BFC Etablissement ») .....	38
Décision n° 040045DRH du 10 novembre 2004 portant révision de la composition des membres de la Commission nationale de la restauration .....	38
Décision n° 040015ELEC du 1 <sup>er</sup> décembre 2004 relative à l'organisation des élections des membres élus des commissions interdisciplinaires .....	38
Note n° 040004ELEC du 8 novembre 2004 relative au résultat des élections de la Commission interdisciplinaire « Gestion de la Recherche » .....	38
Note n° 040005ELEC du 8 novembre 2004 relative au résultat des élections au Conseil de l'Institut National des Sciences de l'Univers .....	39
Note n° 040006ELEC du 8 novembre 2004 relative au résultat des élections au Conseil de direction de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules .....	39
Décision n° 040313DR01 du 8 novembre 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 200 - Institut de Recherche sur le Patrimoine Musical en France .....	39
Décision n° 040190DR08 du 2 novembre 2004 modifiant la composition du conseil de service de la délégation Centre-Auvergne-Limousin .....	40
Décision n° 040101DR08 du 1 <sup>er</sup> juin 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 9020 - Laboratoire d'aérothermique .....	40
Décision n° 040184DR08 du 2 novembre 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6173 - Cités, territoires, environnement et sociétés (CITERES) .....	40
Décision n° 040167DR10 du 22 novembre 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7515 - Laboratoire des Matériaux, Surfaces et Procédés pour la Catalyse .....	40

---

Décision n° 040498DR19 du 30 novembre 2004 modifiant la décision n° 030203DR19 de nomination des membres du Conseil Consultatif Régional de la délégation Normandie. ....	41
Décision n° 040481DR19 du 19 novembre 2004 modifiant la décision n° 020583DR19 du 7 octobre 2002 relative à la composition de la commission régionale d'action sociale dont les attributions sont étendues aux questions relatives à la restauration dans la circonscription Normandie.....	42
<b>Nominations</b> .....	44
<b>Fin de fonctions</b> .....	46
<b>Délégations de signature</b> .....	46
<b>Informations générales</b> .....	91
<b>Textes signalés</b> .....	91

# Guide de lecture des textes réglementaires



## Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

**L'équipe du *Bulletin officiel du CNRS*  
et les membres du comité de rédaction  
vous souhaitent  
une bonne et heureuse année 2005**





# Éditorial

---

## **Evolution des procédures de gestion des crédits des unités à compter de janvier 2005 : regroupement des centres de dépenses**

Le Projet pour le CNRS a notamment pour objectif de restaurer les capacités d'initiative scientifique des laboratoires et, par voie de conséquence, de les affranchir de certaines rigidités en matière de gestion. Pour y parvenir, outre les effets attendus de la nouvelle organisation interne de l'établissement, plusieurs mesures visant à un allègement des procédures actuelles sont envisagées et seront progressivement mises en œuvre.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la décision de la direction générale, prise sur la proposition des secrétaires généraux des départements scientifiques et des délégués régionaux, de regrouper sur deux centres de dépenses (CDP) à compter de 2005, la totalité des crédits qui sont alloués aux directeurs d'unités, centres correspondant le premier aux crédits provenant de la subvention de l'Etat, et le second aux crédits sur ressources propres.

Ce regroupement répond donc à un double objectif :

- mettre véritablement les directeurs d'unités en situation de responsabilité sur le plan financier puisque les moyens qui leur seront alloués ne seront pas pré-affectés ; il leur appartiendra de les employer à leur initiative, dans le cadre des informations ou des orientations données, le cas échéant, par les notificateurs ;
- simplifier et fluidifier la gestion par la fongibilité totale des crédits au sein de chaque unité, supprimant ainsi les contraintes induites par la parcellisation structurelle des notifications.

Cette mesure, n'empêchera pas les directeurs de laboratoires de réaliser à partir d'Xlab le suivi de l'emploi des crédits en fonction des affectations qu'ils auront décidées.

Jacques BERNARD,  
Secrétaire général



# Textes de portée générale

## Organisation générale du CNRS

### Services rattachés à la direction générale - RMLR : 243

#### Décision n° 040103DAJ du 10 novembre 2004 portant suppression de la Mission de la Stratégie

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 987924DCAJ du 14-09-1998 mod. ; accord du président du CNRS

Art. 1<sup>er</sup>. – La décision n° 020017DCAJ du 25 février 2002 portant création de la Mission de la Stratégie est abrogée à compter du 15 novembre 2004.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 novembre 2004.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

### Unités de service - RMLR : 2741

#### Décision n° 040109DAJ du 24 novembre 2004 portant renouvellement de l'UPS n° 2295 - Achat et coordination des achats

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 2002-252 du 22-02-2002 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 000742DCAJ du 20-10-2000 mod. ; DEC. n° 040004DAJ du 20-01-2004 ; DEC. n° 040014DAJ du 20-02-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. – Renouvellement

L'unité propre de service (UPS) n° 2295, créée le 1<sup>er</sup> novembre 2000, est renouvelée pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004.

Son intitulé « Approvisionnements scientifiques » est modifié et devient : « Achat et coordination des achats ».

Art. 2. – Missions

Rattachée à la direction des finances (DFI), cette unité exerce les missions suivantes :

1) elle formule des propositions relatives à la politique d'achat de l'établissement et participe à son élaboration et à sa mise en œuvre ;

2) elle assure la passation et l'exécution des marchés publics nationaux pour les domaines d'achat relevant de sa compétence dont la liste est jointe en annexe ;

Lors de la passation et de l'exécution des marchés concernés, l'UPS n° 2295 intervient en qualité de service centralisateur en application des articles 7 et 71 du code des marchés publics. Le directeur de l'unité peut participer à des groupements de commandes en application de l'article 8 du code des marchés publics et le cas échéant en être le coordonnateur.

Le directeur de l'unité met en place des commissions techniques d'experts (CTE) chargées de l'assister dans la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics.

Des décisions particulières du directeur général peuvent compléter les domaines d'achat nécessitant la passation et l'exécution d'autres marchés publics nationaux.

3) elle accompagne la déconcentration et la coordination des achats.

Art. 3. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 novembre 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le secrétaire général,  
Jacques BERNARD

### ANNEXE 1

#### Liste des domaines d'achat nationaux relevant de la compétence de l'UPS n° 2295

Les marchés publics nationaux visés à l'article 2 de la décision et relevant de la compétence de l'unité sont :

1) Les marchés publics d'approvisionnements de certains gros matériels et équipements de laboratoire :

Intitulés des appels d'offres	Domaines du référentiel achat CNRS concernés	Codes familles du référentiel achat CNRS concernés
Vide et ultravide	Physique – Mesures physiques - Mécanique	E7.31, E7.32
Microscopie	Grosse instrumentation scientifique et consommables de laboratoire, petits matériels et petits équipements de paillasse	E4.01, E4.02, E4.03, E1.13

Intitulés des appels d'offres	Domaines du référentiel achat CNRS concernés	Codes familles du référentiel achat CNRS concernés
Lasers, optoélectronique, instruments de mesures	Opto, grosse instrumentation scientifique et électronique – Mesures électriques	E5.01, E5.03, E5.04, E5.05, E4.11, E6.01, E6.03, E6.04
Spectroscopie	Grosse instrumentation scientifique	E4.11, E4.12, E4.13, E4.14, E4.15
Techniques séparatives	Consommables de laboratoire, petits matériels et petits équipements de paillasse et grosse instrumentation scientifique	E1.12, E4.25, E4.31, E4.32, E4.33
Instrumentation pour la génomique, la protéomique et la caractérisation des particules	Grosse instrumentation scientifique et physique – Mesures physiques – Mécanique	E4.51, E4.52, E4.53, E4.54, E4.55, E4.59, E7.14

2) Les marchés publics nationaux d'approvisionnements de certains matériels et équipements informatiques :

Intitulés des appels d'offres	Domaines du référentiel achat CNRS concernés	Codes familles du référentiel achat CNRS concernés
Matériels informatiques pour l'administration de la recherche	Informatique	F0.01, F0.11, F0.12, F0.21

3) Les marchés publics nationaux de gaz industriels :

Intitulés des appels d'offres	Domaines du référentiel achat CNRS concernés	Codes familles du référentiel achat CNRS concernés
Gaz industriels	Gaz et produits pour la chimie, la biochimie, la biologie et services connexes	E2.02

4) Les marchés publics nationaux d'abonnements à des périodiques spécialisés :

Intitulés des appels d'offres	Domaines du référentiel achat CNRS concernés	Codes familles du référentiel achat CNRS concernés
Abonnements à des journaux, revues et périodiques spécialisés	Documentation et archives	C0.33, C0.35, C0.36

5) Dématérialisation de la passation des marchés publics :

Intitulés des appels d'offres	Domaines du référentiel achat CNRS concernés	Codes familles du référentiel achat CNRS concernés
Dématérialisation de la passation des marchés publics	Informatique	F0.35

#### Unités de service - RMLR : 2741

##### Décision n° 042000SUNI du 8 décembre 2004 portant renouvellement de l'UMS n° 834 - Institut de physique du Globe de Paris

Sciences de l'univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; D. du 22-09-2004 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 002307SUNI du 14-02-2001.

Art. 1<sup>er</sup>. – L'UMS 834 « Institut de physique du Globe de Paris » est renouvelée pour une période de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 sous réserve de la mise en œuvre d'un avenant à la convention de création.

Art. 2. – Monsieur Vincent COURTILLOT, Professeur des Universités, est maintenu dans les fonctions de Directeur de cette unité.

Art. 3. – La décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 décembre 2004.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

#### Unités de service - RMLR : 2741

##### Décision n° 040037SCHS du 14 octobre 2004 portant renouvellement de l'UMS n° 1835 - Maison des Sciences de la ville, de l'Urbanisme et des paysages

Sciences de l'homme et de la société

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; CON. du 27-10-1998 ; accord des partenaires concernés.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'Unité Mixte de Service (UMS) n° 1835 intitulée « Maison des Sciences de la ville, de l'Urbanisme et des paysages » est renouvelée pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2002, sous réserve de la mise en œuvre d'un avenant à la convention constitutive.

Art. 2. - Le directeur de l'Unité Mixte de Service (UMS) n° 1835 intitulée « Maison des Sciences de la ville, de l'Urbanisme et des paysages » a été successivement :

- Du 1<sup>er</sup> septembre 2002 au 31 décembre 2003 : Monsieur Serge THIBAUT, Professeur des universités ;
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et jusqu'à la date d'échéance de l'unité : Madame Sylvette DENEFFLE, Professeur des universités.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 octobre 2004.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTOUROU

### Commissions interdisciplinaires – RMLR : 2812

#### Arrêté du 12 novembre 2004 portant création de commissions interdisciplinaires au Centre national de la recherche scientifique

Education nationale, enseignement supérieur et recherche – NOR : RECR0400126A - JO du 26-11-2004, p. 20087, texte n° 45

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 23 et 24 ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; A. du 19-05-2003 ; avis du comité technique paritaire du CNRS du 14-10-2004 ; avis du conseil scientifique du CNRS du 18-10-2004 ; accord du conseil d'administration du CNRS du 28-10-2004 ; proposition du directeur général du CNRS

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé au sein du Comité national de la recherche scientifique six commissions interdisciplinaires. Chacune de ces commissions est compétente pour des domaines d'activité concernant plusieurs sections du comité national.

Ces commissions sont créées pour la durée restant à courir du mandat des sections du Comité national de la recherche scientifique.

Art. 2. - Ces commissions ont compétence dans les domaines d'activité suivants :

- Commission interdisciplinaire A : santé et société ;
- Commission interdisciplinaire B : modélisation des systèmes biologiques, bioinformatique ;
- Commission interdisciplinaire C : cognition, langage, traitement de l'information : systèmes naturels et artificiels ;
- Commission interdisciplinaire D : risques environnementaux et société ;
- Commission interdisciplinaire E : impacts sociaux du développement des nanotechnologies ;
- Commission interdisciplinaire F : astroparticules.

Art. 3. - Les sections concernées par les domaines d'activité définis ci-dessus sont les suivantes :

Commission interdisciplinaire A : sections n°s 26, 27, 29, 36 et 37 ;

Commission interdisciplinaire B : sections n°s 1, 2, 7, 21, 22, 29 et 30 ;

Commission interdisciplinaire C : sections n°s 7, 27 et 34 ;

Commission interdisciplinaire D : sections n°s 19, 20, 29, 31, 37, 39 et 40 ;

Commission interdisciplinaire E : sections n°s 6, 8, 14, 15, 30, 36 et 37 ;

Commission interdisciplinaire F : sections n°s 2, 3 et 17.

Art. 4. - En application des dispositions prévues à l'article 24 du décret du 24 novembre 1982 susvisé, ces commissions exercent, dans leur domaine d'activité, les compétences dévolues aux sections du Comité national de la recherche scientifique, notamment en matière d'analyse de la conjoncture scientifique et de ses perspectives. Elles exercent toutes les compétences dévolues aux dites sections par les statuts du personnel du Centre national de la recherche scientifique, notamment en matière d'évaluation. Elles peuvent être consultées sur toutes questions relevant de leur domaine, notamment lors de l'évaluation des unités de recherche.

Art. 5. - Chaque commission est composée de vingt et un membres, répartis comme suit :

1° Quatorze membres élus au sein du Comité national de la recherche scientifique par les membres des sections concernées ;

2° Sept membres nommés par le ministre chargé de la recherche sur proposition du directeur général du Centre national de la recherche scientifique.

Art. 6. - Les élections ont lieu au scrutin plurinominal majoritaire. La définition des collèges électoraux et le nombre de sièges au sein de la commission attribué à chaque collège ainsi que les modalités d'élection sont fixés par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique après avis du comité technique paritaire.

Art. 7. - Les règles de fonctionnement et le règlement intérieur de ces commissions font l'objet d'une décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique après avis du comité technique paritaire.

Art. 8. - Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 novembre 2004.

Le ministre délégué à la recherche,  
François D'AUBERT

**Commissions interdisciplinaires – RMLR : 2812****Décision n° 040013ELEC du 30 novembre 2004 relative à l'organisation des élections pour la constitution des commissions interdisciplinaires**

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 24 et 25 ; A. du 12-11-2004 ; DEC. n° 040070DAJ du 20-09-2004 ; avis du Comité technique paritaire du CNRS.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'organisation de l'élection, pour la constitution des commissions interdisciplinaires citées dans l'arrêté du 12 novembre 2004 susvisé, est placée sous la responsabilité de l'UPS « Organisation des élections », assistée d'une commission électorale donnant son avis sur la recevabilité des candidatures et participant au bureau de vote lors des journées de dépouillement.

Art. 2. - La commission électorale est composée du délégué pour les élections qui en assure la présidence, de deux membres des sections du Comité national de la recherche scientifique, d'un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives du CNRS et de quatre représentants de l'administration désignés par le directeur général du CNRS.

Art. 3. - L'élection se déroule selon le calendrier fixé par décision du directeur général.

Art. 4. - Tous les membres des sections concernées par une commission interdisciplinaire en sont électeurs.

Ces électeurs sont répartis en trois collèges ainsi qu'il suit :

- Collège A : les membres des sections concernées relevant des collèges A1, A2, ainsi que les membres nommés ne pouvant être rattachés à aucun collège
- Collège B : les membres des sections concernées relevant des collèges B1 et B2
- Collège C : les membres des sections concernées relevant des collèges C

Les quatorze membres élus au sein des commissions interdisciplinaires par les trois collèges définis ci-dessus sont répartis ainsi qu'il suit :

- 6 membres pour le collège A
- 5 membres pour le collège B
- 3 membres pour le collège C

Art. 5. - Les personnes éligibles doivent être membres du Comité national de la recherche scientifique. Elles ne peuvent être élues que par le collège électoral dont elles relèvent.

Les candidatures sont individuelles. Lors du dépôt, chaque candidature signée par le candidat fera l'objet d'un récépissé.

Art. 6. - Le vote a lieu par correspondance.

Art. 7. - Le délégué pour les élections adresse à chaque électeur une enveloppe contenant :

- le bulletin de vote portant la liste des candidats de son collège pour chaque commission interdisciplinaire qui le concerne,
- une enveloppe de vote,

- une enveloppe retour pré-affranchie à l'adresse du délégué pour les élections du CNRS.

Art. 8. - Les électeurs votent à l'aide des bulletins de vote qui ont été adressés. L'électeur sélectionne, sur le bulletin de vote, au plus le nombre de candidats à élire dans le collège.

Pour ce faire, il doit cocher les cases correspondant aux noms des candidats de son choix.

Pour être valable, le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

L'électeur insère le bulletin de vote dans l'enveloppe de vote, il introduit celle-ci dans l'enveloppe retour qui doit être, à peine de nullité, revêtue de son nom et de sa signature et de la référence de la commission interdisciplinaire.

Art. 9. - L'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à un tour. En cas d'égalité de voix pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, il est procédé à un tirage au sort entre les candidats à égalité.

Art. 10. - Le délégué pour les élections assisté de la commission électorale procède publiquement au dépouillement. Il proclame les résultats.

Art. 11. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 novembre 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
le secrétaire général,  
Jacques BERNARD

**Commissions interdisciplinaires – RMLR : 2812****Décision n° 040014ELEC du 3 décembre 2004 portant création d'une commission électorale pour l'élection des membres de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique**

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; A. du 12-11-2004 ; DEC. n° 040070DAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 040013ELEC du 30-11-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - En application de l'article 1 de la décision n° 040013ELEC du 30 novembre 2004 susvisée, il est créé une commission électorale pour l'élection des membres de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

Art. 2. - La commission électorale est placée sous la présidence du délégué pour les élections, M. Philippe WILLOQUET.

Art. 3. - La commission électorale comprend, outre le délégué pour les élections, deux représentants des sections du Comité national de la recherche scientifique, un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives du CNRS et quatre représentants de l'administration.

---

Art. 4. - La commission électorale est créée jusqu'à la fin de l'élection pour les commissions interdisciplinaires citées dans l'arrêté du 12 novembre 2004 susvisé.

Art. 5. - Les représentants du Comité national de la recherche scientifique appelés à siéger aux réunions de la commission sont :

- M. Driss BOUSSAOU
- Mme Jacqueline PIERRE-SIMONS

Les représentants des organisations syndicales représentatives sont :

- M. Christian ALLET pour le SNPRES-FO
- M. Patrick BARTH pour le SNPTES UNSA
- Mme Jacqueline MAHUTEAU pour le Sgen-CFDT
- M. Patrick MONFORT pour le SNCS-FSU
- Mme Marie-Suzanne STRZALKO pour le SNIRS-CGC
- M. Gérard MANDVILLE pour le SNTRS-CGT

Les représentants de l'administration sont :

- Mme Francine BIZOT - Secrétariat général du Comité national
- M. Arnaud PES - Direction des Ressources Humaines
- M. Nicolas RUBEL - Direction des Etudes et des Programmes
- Mme Claudine TEXIER - Direction des Affaires Juridiques

Art. 6.- La présente décision sera affichée au siège du Centre national de la recherche scientifique et publiée dans son *Bulletin officiel*.

Fait à Paris, le 3 décembre 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le secrétaire général,  
Jacques BERNARD

## Relations et échanges avec l'extérieur

### Groupements d'intérêt public - RMLR : 303

#### Avis relatif à une décision portant approbation d'un avenant n° 1 à la convention constitutive modificative d'un GIP « ECOFOR » ( Ecosystèmes forestiers )

Education nationale, enseignement supérieur et recherche – NOR : RECR0400124V – JO du 20-11-2004, p. 19615, texte n° 94

Par une décision du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, et du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 30 octobre 2004, l'avenant n° 1 à la convention constitutive modificative du groupement d'intérêt public « ECOFOR » (Ecosystèmes forestiers) est approuvé.

#### EXTRAIT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

##### *Membres*

Le groupement d'intérêt public dénommé « ECOFOR » (Ecosystèmes forestiers) est constitué entre :

- le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts ;
- le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement ;
- le Centre national de la recherche scientifique ;
- l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts ;
- l'Institut national de la recherche agronomique ;
- l'Institut de recherche pour le développement ;
- l'Office national des forêts ;
- l'Inventaire forestier national ;
- le Centre national professionnel de la propriété forestière.

##### *Siège*

Le siège du groupement est fixé 6, rue du Général-Clergerie, 75016 Paris.

##### *Droits et obligations*

Dans leurs rapports entre eux, comme dans leurs rapports avec les tiers, les membres du groupement sont tenus aux obligations du groupement à proportion de leurs

droits statutaires. Ils ne sont pas solidaires à l'égard des tiers.

### Groupements d'intérêt public - RMLR : 303

#### Avis relatif à des décisions portant approbation d'un avenant à la convention constitutive d'un GIP « CIERA » ( Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne )

Education nationale, enseignement supérieur et recherche – NOR : MENS0402509V – JO du 24-11-2004, p. 19896, texte n° 109

Par des décisions du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 21 septembre 2004 et du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, en date du 15 octobre 2004, l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA) » est approuvé.

La convention constitutive modifiée du groupement peut être consultée par toute personne intéressée au siège du groupement et auprès du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

#### EXTRAIT DE L'AVENANT N° 2

##### *Membres du groupement*

- Ecole des hautes études en sciences sociales.
- Ecole normale supérieure de lettres et sciences humaines.
- Ecole normale supérieure.
- Institut d'études politiques de Grenoble.
- Université de Cergy-Pontoise.
- Université Lyon II.
- Université Paris IV.
- Centre national de la recherche scientifique.
- Centre d'information et de recherche sur l'Allemagne contemporaine.
- Fondation maison des sciences de l'homme, Paris.



## Questions administratives et juridiques générales

### Sécurité des systèmes d'information - RMLR : 416

#### Décision n° 040001BPC du 29 octobre 2004 portant transfert de l'autorité de certification du CNRS à la Direction des systèmes d'information

Bureau de pilotage et de coordination

Vu L. n° 2000-230 du 13-03-2000 ; D. n° 2001-272 du 30-03-2001 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. 01-08-2003 ; DEC. n° 998823DCAJ du 20-07-1999 ; DEC. n° 000381BPC du 13-06-2000.

#### Art. 1<sup>er</sup>. - Transfert

L'autorité de certification créée le 13 juin 2000 au sein de l'unité propre de service « Unité réseaux du CNRS » est transférée au sein de la Direction des systèmes d'information, à compter de la date de la signature de la présente décision.

#### Art. 2. - Missions

Afin de répondre aux besoins de sécurisation des échanges électroniques le CNRS met en œuvre une infrastructure à gestion de clés (IGC CNRS).

L'autorité de certification CNRS (AC) est une composante de l'infrastructure de gestion de clés du CNRS. Elle est chargée de générer, émettre, révoquer et renouveler des certificats électroniques au nom du CNRS pour une utilisation professionnelle. Ces certificats garantissent, lors de toute transaction par voie électronique, l'identité des personnes et l'authentification des services (applications réseaux, ...), l'intégrité et la confidentialité des communications et des documents de tous types.

L'autorité de certification met à disposition les listes de certificats valides et révoqués pour publication dans un annuaire électronique accessible en ligne.

Elle est responsable de l'ensemble du processus de certification. Elle définit une ou plusieurs politiques de certification qui vont établir l'ensemble des règles de fonctionnement de l'IGC CNRS.

L'autorité de certification assure la validité des certificats électroniques émis au nom du CNRS.

#### Art. 3. - Comité de pilotage IGC CNRS

Pour l'exercice de ses missions l'autorité de certification est assistée par un « Comité de pilotage IGC CNRS » animé par le Bureau de pilotage et de coordination du Secrétariat général.

Ce groupe de pilotage est chargé de l'étude de l'ensemble des aspects liés à la mise en place d'une IGC au sein de l'établissement. Les actions de nature stratégique sont soumises à la décision du Secrétaire général.

Il participe à la définition de la politique de certification mise en œuvre par l'autorité de certification.

#### Art. 4. - Autorité administrative

Le Directeur des systèmes d'information est nommé « autorité administrative » de l'autorité de certification CNRS.

En concertation avec le comité de pilotage IGC CNRS, il définit, pilote et contrôle les procédures et l'exploitation de ce service.

#### Art. 5. - Responsabilité

L'autorité de certification est responsable de l'ensemble de l'infrastructure de gestion clés qu'elle met en œuvre et de la conformité des certificats délivrés à la politique de certification du CNRS.

Art. 6. - La décision n° 000381BPC du 13 juin 2000 portant création d'une autorité de certification au CNRS est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 octobre 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le secrétaire général,  
Jacques BERNARD

---

## Les personnels du CNRS

### Durée du travail - Horaires - RMLR : 5216

#### Décret n° 2004-1307 du 26 novembre 2004 modifiant le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat

Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat - NOR : FPPA0400099D - JO du 30-11-2004, p. 20343, texte n° 54

Vu code du travail, not. art. L. 212-16 ; L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; L. n° 2004-626 du 30-06-2004, not. art. 2 et 6 ; D. n° 2000-815 du 25-08-2000, not. art. 1<sup>er</sup> ; Avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat du 16-12-2003 ; Conseil d'Etat (section des finances) entendu.

Art. 1<sup>er</sup>. - Au deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 25 août 2000 susvisé, les termes : « 1 600 heures » sont remplacés par les termes : « 1 607 heures ».

Art. 2. - Dans les décrets et arrêtés pris en application du décret du 25 août 2000 susvisé, les termes : « 1 600 heures » sont remplacés par les termes : « 1 607 heures ».

Art. 3. - La durée annuelle de travail effectif fixée par les arrêtés pris en application du troisième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 25 août 2000 susvisé est augmentée de 7 heures.

Art. 4. - Les dispositions du présent décret entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Art. 5. - Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et le secrétaire d'Etat au budget et à la réforme budgétaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 novembre 2004.

Jean-Pierre RAFFARIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat,

Renaud DUTREIL

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,  
Nicolas SARKOZY

Le secrétaire d'Etat au budget  
et à la réforme budgétaire,  
Dominique BUSSEREAU

# Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

## Gestion financière - RMLR : 63

### Note n° 04R259DFI du 18 octobre 2004 relative à l'évolution des procédures de gestion des crédits des unités à compter de l'exercice 2005 : le regroupement des centres de dépenses

Direction des finances

*Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les délégués régionaux, Madame et Monsieur les délégués régionaux adjoints, Madame la directrice de l'INSU et Monsieur le directeur de l'IN2P3*

Dans l'objectif de simplifier la gestion, et de favoriser la mutualisation des moyens accordés aux unités, il a été décidé de regrouper les centres de dépenses de 2<sup>e</sup> niveau rattachés à une unité : l'arborescence<sup>1</sup> des CDP ne comportera désormais à ce niveau que 2 CDP :

- 1 CDP regroupant l'ensemble des crédits sur subvention d'Etat ;
- 1 CDP regroupant les crédits financés par les ressources propres.

Ce regroupement sera effectif à compter de l'exercice 2005.

La mise en place par les délégations des crédits notifiés se fera désormais sur ces 2 CDP permettant ainsi un suivi globalisé de la consommation.

Ce regroupement au 2<sup>e</sup> niveau de l'arborescence ne remet toutefois pas en cause la possibilité, en ce qui vous concerne, de suivre en exécution, au 3<sup>e</sup> niveau de l'arborescence, de manière individualisée, les contrats, les subventions par exemple.

#### Mise en œuvre du dispositif

L'opération de regroupement des CDP dans la GCF est inscrite dans le planning des phases d'actions prévues dans le calendrier de fin et de début d'exercice. Elle se réalisera de façon automatique dès le début de l'année, avant l'ouverture des « bases GCF » pour 2005 :

La totalité des crédits disponibles (non engagés) des CDP sera mis sur le CDP OMA (pour les CDP « subvention d'Etat ») et sur le CDP 1MA (pour les CDP « ressources propres »). C'est ainsi que ne subsisteront sur les anciens CDP, à la reprise de l'exercice 2005, que les « encours », c'est-à-dire les commandes non encore mandatées au 31 décembre 2004. Les factures correspondantes s'imputeront donc sur les anciens CDP.

En tout état de cause, les CDP devenus inactifs après le regroupement mentionné ci-dessus devront tous être « soldés » à la fin du premier semestre 2005.

<sup>1</sup> L'actuelle arborescence de 2<sup>e</sup> niveau comporte au minimum 12 CDP pour la subvention d'Etat et les ressources propres, auquel s'ajoute un nombre variable de CDP pour les programmes et gros équipement.

#### Les actions à mener

- Les actions à mener concernent essentiellement la communication en direction des unités, en la situant dans le cadre de la simplification de gestion et de l'élargissement des responsabilités des directeurs d'unités quand à l'emploi des crédits.

Le courrier joint, adressé aux directeurs d'unités sous votre couvert, les informe de cette mesure.

- Vous veillerez dès à présent à installer toutes les nouvelles notifications sur les CDP OMA et 1MA.
- Vous inviterez les unités, afin de faciliter au mieux le regroupement, à limiter les « encours » au 31 décembre 2004 sur les CDP qui seront rendus inactifs. Il conviendra en outre d'informer les unités qu'elles ne pourront plus effectuer, à compter de début 2005, de nouvelles commandes sur les CDP autres que les CDP uniques (OMA et 1MA).

J'ai confié à Pierre ROURA, chef du service financier et comptable de la délégation Languedoc Roussillon, la coordination de cette opération ; vous pourrez donc vous adresser à lui si sa mise en œuvre soulève des questions ou rencontre des difficultés.

Fait à Paris, le 18 octobre 2004.

Le secrétaire général,  
Jacques BERNARD

## Gestion financière - RMLR : 63

### Note n° 04R286DFI du 17 novembre 2004 relative à la gestion budgétaire et financière des dépenses de vacations financées par la subvention d'Etat et des personnels recrutés sur CDD au titre du FNS ou du FRT - Exercice 2005

Direction des finances

*Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les délégués régionaux, Madame et Monsieur les délégués régionaux adjoints, Madame la directrice de l'INSU et Monsieur le directeur de l'IN2P3*

Dans le cadre des mesures de simplification et d'allègement de la gestion et dans la perspective du futur cadre budgétaire et comptable (NCBC) qui prévoit à ce stade une fongibilité totale entre les crédits de nature « fonctionnement » et les crédits de nature « autres personnels », il est décidé de ne plus identifier en tant que tels les crédits de vacations dans le budget du CNRS à compter de l'exercice 2005. C'est ainsi que le code spécifique prévu à cet effet dans la nomenclature budgétaire (1<sup>ère</sup> section, code [06910]) ne sera pas doté en crédits. Les dépenses de vacations sur subvention d'Etat seront financées sur la dotation globale notifiée aux unités et donc imputées en 3<sup>ème</sup> section, code budgétaire [0690]<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Les dépenses de rémunération des analyses documentaires de l'INIST, actuellement enregistrées au code [06910] de la 1<sup>ère</sup> section, seront imputées sur le compte budgétaire 646 de la 1<sup>ère</sup> section à compter de 2005.

Par ailleurs, les dépenses de rémunération des CDD FNS/FRT seront, à compter du nouvel exercice, imputées sur la 3<sup>ème</sup> section code (0690), - section sur laquelle est imputé le financement, - et non plus en 1<sup>ère</sup> section, ce qui nécessitait un virement de crédits entre sections du budget.

### I - Le nouveau dispositif

#### A - Les personnels vacataires/auxiliaires

Jusqu'à présent, les crédits de vacations sur subvention d'Etat sont exclusivement inscrits et employés en 1<sup>ère</sup> section du budget. Ils sont financés :

- à partir de la subvention de l'Etat, titre III lors de leur inscription prévisionnelle en 1<sup>ère</sup> section du budget primitif. Ces moyens sont attribués aux départements scientifiques qui les notifient ensuite aux unités ;
- en cours d'année, si cette enveloppe initiale n'est pas suffisante, par virement (par décision modificative) du soutien de base aux unités 3<sup>ème</sup> section (0690) vers la 1<sup>ère</sup> section.

A compter de 2005, les crédits de vacations seront compris, sans distinction, dans les dotations globales de soutien de base notifiées aux entités sur les CDP OMA par les départements scientifiques. Les crédits attribués aux départements scientifiques et autres notificateurs seront donc abondés des sommes correspondantes. Les dépenses de vacations des délégations seront également imputées en 3<sup>ème</sup> section sur des crédits globaux de fonctionnement notifiés par le BPC.

Ainsi, pour les unités et les délégations régionales, les dépenses de vacations sur subvention d'Etat seront imputées en 3<sup>ème</sup> section, code (0690) sur des comptes comptables appropriés (64611 et ss).

#### B - Les CDD FNS/FRT

Les crédits correspondant à la rémunération de ces personnels sont actuellement inscrits à la 1<sup>ère</sup> section du budget par virement depuis la 3<sup>ème</sup> section.

A compter de 2005, les dépenses correspondant à la rémunération des CDD FNS/FRT seront imputées en 3<sup>ème</sup> section, code (0690), compte comptable (64621 et ss).

Il est rappelé que les crédits FNS/FRT, dont l'emploi est justifié auprès du Ministère de la recherche, doivent être suivis sur un CDP spécifique du 3<sup>ème</sup> niveau rattaché au 1MA numéroté 5F XXX. C'est sur ce CDP que seront imputées les dépenses de ces personnels.

Il convient de noter cependant, que la procédure de recrutement demeure inchangée : les dossiers devront toujours être transmis à la DRH pour instruction (nécessité d'un suivi national à la demande du ministère) et envoyés au contrôleur financier pour visa.

### II - La mise en œuvre

La mise en œuvre de ces nouvelles mesures sera effective pour tous les calculs de paie effectués à compter de janvier 2005.

#### A - Les vacataires/auxiliaires

Les vacataires/auxiliaires continueront à être gérés dans POPART avec interface avec la GCF. Les tables de

correspondance, dans la GCF et dans POPART, seront modifiées afin de permettre la nouvelle imputation en 3<sup>ème</sup> section, les comptes comptables demeurant inchangés.

Concernant les vacations qui se terminent fin décembre 2004, mais dont le calcul et le versement interviendront en janvier 2005, il conviendra de constater des charges à payer en 1<sup>ère</sup> section, puis d'utiliser, en janvier lors du calcul de la paie, la procédure de mise en paiement habituelle qui interrompt l'interfaçage afin de permettre l'apurement de la charge à payer.

#### B - Les CDD FNS/FRT

Les résultats du calcul des rémunérations et charges connexes seront identifiés afin de procéder au mandatement en 3<sup>ème</sup> section.

Une note DRH précisera notamment, pour ces deux populations, les modalités de gestion et de mise en œuvre dans les systèmes d'information de calculs de paie (POPART, ICARE) et les actions à mener suite à ces évolutions.

Nous tenions à vous informer dès présent de ces évolutions en matière de gestion budgétaire et financière, sachant qu'elles comportent des impacts importants pour le système d'information, impacts qu'analysent actuellement la DSI et la DRH et qui feront l'objet de la note annoncée supra pour une mise en œuvre à compter du prochain exercice.

Paris, le 17 novembre 2004.

La directrice des finances,  
Françoise SEVIN

L'agent comptable principal,  
Bernard ADANS

### Gestion financière - RMLR : 63

#### **Note n° 04R292DFI du 23 novembre 2004 relative à la mise en œuvre des moyens inscrits au budget du CNRS à compter de l'exercice 2005 : procédure et rôle des différents acteurs**

Direction des finances

*Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les délégués régionaux, Madame et Monsieur les délégués régionaux adjoints, Madame la directrice de l'INSU, Monsieur le directeur de l'IN2P3, et Mesdames et messieurs les directeurs des départements scientifiques*

Dans le cadre des évolutions qui doivent accompagner le « projet pour le CNRS » et dans la perspective de l'application du nouveau cadre budgétaire et comptable, il a été décidé sur la proposition des délégués régionaux et des secrétaires généraux des départements scientifiques, de mettre en œuvre un certain nombre de mesures visant à :

- d'une part, donner aux directeurs d'unité une meilleure visibilité des moyens dont ils disposent, et leur permettre de mieux assumer ainsi les responsabilités dont ils ont la charge ;
- d'autre part, concrétiser une gestion de proximité avec les directeurs d'unité afin d'adapter le rythme

de mise en place des crédits aux capacités de paiement et d'examiner les difficultés éventuelles.

A cet effet, il est apparu nécessaire de re-définir les processus de gestion des moyens financiers de l'établissement et de préciser le rôle de chacun des acteurs qui y sont impliqués. En accompagnement de ces évolutions, une nouvelle application informatique, dénommée « PACTE<sup>1</sup> », a été réalisée par la DSI en remplacement de l'actuel outil Prépilab, afin de prendre en compte la nouvelle organisation et d'élargir les fonctionnalités de celui-ci.

Les processus de gestion des moyens financiers et le rôle des acteurs diffèrent selon que ces moyens proviennent de la subvention de l'Etat ou des ressources propres.

### I - Les crédits financés par la subvention d'Etat

#### 1 - Attribution des crédits aux notificateurs

Après le vote du budget primitif, les moyens sont affectés et attribués à chacun des notificateurs conformément à l'annexe par destination du document budgétaire.

Ces attributions, allouées par code budgétaire, sont effectuées par la DFI en utilisant l'application PACTE. Elles portent sur la totalité des moyens accordés aux notificateurs au titre de l'exercice.

#### 2 - Les notifications de crédits aux entités<sup>2</sup>

Les notificateurs notifient au plus tôt dans l'année aux directeurs des entités la totalité des moyens financiers qui leur sont alloués (dotation de base, équipement,...).

Cette mesure assure à chaque directeur d'unité une meilleure visibilité de ses capacités de dépenses pour l'exercice.

#### 3 - Mise en place des crédits

Sur la base des notifications, les délégués régionaux déterminent, en liaison avec les directeurs des entités, les montants qui seront mis en place sur le centre de dépense de leurs unités, afin de les ajuster au plus près du montant des engagements de dépenses prévisibles.

Les délégués régionaux effectuent la mise en place des crédits, via l'application PACTE<sup>3</sup>, pour le montant qu'ils auront fixé et validé. Ces mises en place de crédit sont ensuite envoyées vers l'application GCF.

Par ailleurs, les délégués régionaux peuvent, via l'application, avancer des crédits à une unité<sup>4</sup>, après accord du notificateur, celui-ci s'engageant à « notifier » les crédits correspondants au plus tard au début de l'exercice suivant. Ces avances sont effectuées à partir des notifications reçues et non mises en place.

Ces procédures de mise en place des crédits et d'avances visent d'une part à contenir les capacités d'engagement dans la limite des crédits de paiement disponibles,

d'autre part à optimiser la mobilisation des moyens d'engagement.

L'application PACTE est conçue de façon à permettre aux délégués régionaux de suivre en temps réel, par unité, les notifications, les mises en place de crédits et les avances consenties.

Les crédits qui ne sont pas mis en place à la fin de l'exercice sont « repris » au niveau central.

### II - Les crédits financés par les ressources propres

Il est distingué les ressources propres déconcentrées et les ressources propres non déconcentrées.

#### 1 - Les recettes propres déconcentrées

Les ressources propres déconcentrées sont celles qui sont perçues par la délégation et affectées à une unité déterminée<sup>5</sup> (cf. annexe 1).

##### 1.1 - Attribution des crédits

La DFI est notificateur de l'ensemble des crédits financés par les ressources propres déconcentrées.

Suite au vote du budget (ou de ses décisions modificatives), la DFI s'attribue, en tant que notificateur, la totalité des crédits correspondant aux prévisions inscrites.

##### 1.2 - Notification des crédits aux délégations régionales

La DFI notifie, en début d'exercice, à chacune des délégations une provision de crédits<sup>6</sup> destinée à couvrir ses besoins. Cette provision peut être ajustée en cours d'année.

##### 1.3 - Mise en place des crédits.

Les délégués régionaux mettent en place les crédits sur le CDP « ressources propres » (ou CDP de 3<sup>e</sup> niveau rattaché) des unités au moyen de l'application PACTE **au fur et à mesure des droits constatés** (qui donneront lieu à l'émission des titres de recette dans l'exercice) et dans la limite de la provision qui leur a été notifiée. La provision non employée demeure enregistrée et suivie dans l'application PACTE : elle sera « reprise » au niveau central en fin d'exercice. **A titre transitoire**, dans l'attente de la livraison du lot 2 de l'application prévue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005, il sera nécessaire lors de la mise en place des crédits, d'**utiliser un CDP intermédiaire** (CDP PROV indiqué sur la notification) entre l'application PACTE et le CDP « ressources propres » de l'unité.

Des avances peuvent être exceptionnellement consenties à une unité, par exemple lorsqu'il est nécessaire de mobiliser la totalité des crédits d'une opération pour pouvoir engager une dépense d'investissement. Ces avances sont prélevées, via PACTE, sur les crédits « ressources propres » mis en place auprès d'autres unités qui n'en ont pas l'emploi avant le début de l'exercice suivant. En cas de

<sup>1</sup> L'application PACTE (Plan Affectation de Crédits, Transferts et Echéancier) remplace l'ancienne application Prépilab. Une note technique de la DSI en précisera les modalités d'utilisation ; des sessions de formation seront en outre organisées par la DSI.

<sup>2</sup> Unités de recherche et autres structures du CNRS.

<sup>3</sup> Ce module de l'application PACTE sera déployé dans les délégations à compter du 10 janvier 2005.

<sup>4</sup> Ce module de l'application PACTE sera déployé dans les délégations au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005.

<sup>5</sup> Sauf exceptions énumérées ci-après au § 2 qui suivent la procédure des ressources propres non déconcentrées.

<sup>6</sup> A l'exception des recettes finançant des dépenses inscrites aux codes [0697] « gros équipement », [0696] « opérations immobilières » et dons et legs, qui font l'objet d'une procédure de notification au fur et à mesure des droits constatés donnant lieu à émission de titres de recette dans l'exercice (et sur demande des délégations, en fonction des besoins réels, en ce qui concerne le gros équipement et les opérations immobilières).

difficultés, les délégués régionaux s'adressent à la DFI. Ainsi, au titre d'un exercice, le montant total des crédits correspondant aux ressources propres déconcentrées mis en place sur l'ensemble des CDP doit être égal au total des titres de recette émis dans la limite de la provision reçue.

Le suivi des mouvements de ces avances est assuré à l'aide de l'application PACTE.

## 2. - Les ressources propres non déconcentrées

D'une façon générale, les ressources propres non déconcentrées sont celles qui sont perçues au niveau central et qui concernent une ou plusieurs unités d'une ou plusieurs délégations.

Les recettes suivantes suivent également la procédure des ressources propres non déconcentrées :

- les recettes perçues au titre des unités de service,
- les recettes en provenance des filiales,
- les recettes perçues au titre des programmes interdisciplinaires,
- les redevances perçues au titre des concessions de logement,
- les participations extérieures finançant des opérations immobilières ou de gros équipement.

### 2.1 - Attribution des crédits

Les délégations (la délégation du siège pour les recettes perçues au niveau central) informent la DFI, chaque fin de mois, des encaissements de recettes ou des droits constatés (donnant lieu à émission de titres de recette dans l'exercice).

La DFI s'assure de leur inscription au budget (si elles n'ont pas été prévues, elles seront prises en compte lors de la plus prochaine décision modificative), puis attribue les crédits correspondant au notificateur bénéficiaire (directions scientifiques, autres notificateurs).

### 2.2 - Notification des crédits aux délégations régionales

Les notificateurs notifient les crédits aux entités qu'ils désigneront.

### 2.3 - Mise en place des crédits.

A partir des notifications, les délégués régionaux mettent systématiquement en place la totalité des crédits notifiés via l'application PACTE.

Le mécanisme d'avances, via PACTE, est identique à celui décrit supra au § II 1.3.

L'application PACTE sera livrée par lots aux utilisateurs :

Lot 1 : comprenant les procédures

- d'attribution des crédits (livraison fin décembre 2004) ;
- de notifications (livraison au tout début de l'exercice 2005) ;
- de mise en place des crédits (livraison pour le 10 janvier 2005).

Lot 2 : comprenant les procédures de suivi des avances et autres évolutions fonctionnelles (livraison 1<sup>er</sup> semestre 2005).

Des formations métiers et outils seront organisées, par direction inter-régionale (pilote ou à venir), à compter de mi-décembre, à raison de deux personnes par délégation : soit cinq sessions de huit à dix personnes chacune. Ces formations seront animées par la DSI avec la participation de la DFI.

Paris, le 23 novembre 2004.

La directrice des finances,  
Françoise SEVIN

## ANNEXE 1

### Gestion des ressources propres déconcentrées

(à l'exception de celles des unités de service et des filiales)

En début d'exercice, la DFI notifie, aux délégations régionales, 4 types de provisions de crédits calculées à partir des prévisions de ressources propres sur les comptes suivants :

#### 1) 752 « revenus des immeubles non affectés aux activités de l'établissement » (en partie : cf ci-après 3°).

La provision de crédits correspondante est utilisée par les délégués régionaux pour mettre en place les crédits sur les CDP « ressources propres », au titre des dépenses d'entretien et charges des immeubles sur le code budgétaire (06911).

#### 2) 7067 « contrat de recherche ».

Cette provision est utilisée, pour mettre en place les crédits sur les CDP « ressources propres » des unités, sur le code budgétaire (0690) au titre des dépenses financées par les contrats de recherche.

#### 3) Autres comptes de recettes

**701** : Ventes de produits finis

**705** : Etudes

**7061** : Prestations et produits des laboratoires

**7063** : Recettes provenant des frais de participation à des stages ou des colloques

**7068** : Autres prestations de service

**7085** : Ports et frais accessoires facturés aux clients

**7088** : Autres produits d'activités annexes

**751** : Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (hors redevances DAE gérées par la DR16)

**752** : Revenus des immeubles non affectés aux activités de l'établissement (notamment les chambres d'hôtes)

**758** : Divers autres produits de gestion courantes

**76** : Produits financiers (hors gain de change)

**77** : Produits exceptionnels

**(07952)** : Aliénations d'immobilisations (hors ventes au domaine gérées par l'ACP)

Cette provision est utilisée, pour mettre en place les crédits sur le CDP « ressources propres » des unités ou entités, sur le code budgétaire (0690).

---

**4) Comptes de recettes au titre des « participations extérieures »**

**741** : Subventions de fonctionnement allouées par l'Etat (ministères)

**744** : Subventions de fonctionnement allouées par des Collectivités publiques et organismes internationaux

**748** : Autres subventions de fonctionnement

**(07954)** : Subventions d'investissement reçues

Cette provision est utilisée pour mettre en place les crédits sur les CDP « ressources propres » des unités sur le code (0690).

De façon générale, les crédits sont mis en place sur les CDP, à partir de la provision, au fur et à mesure des droits constatés (qui donneront lieu à émission de titres de recette dans l'exercice).





# Mesures particulières

## Concours

### Nominations d'ITA en 2004 – Concours externes

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2004, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
<b>Ingénieurs de recherche de 1<sup>ère</sup> classe</b>			
MR FRINGS	PAUL	77	01/12/2004
MR LUMB	NICHOLAS	78	01/12/2004
MLE SIGOGNEAU	ANNE	228	01/12/2004
<b>Ingénieurs de recherche de 2<sup>nde</sup> classe</b>			
MR ABBES	FREDERIC	140	01/12/2004
MLE AUBRETON	ANNE	81	01/12/2004
MME BACONNAIS	SONIA	3	01/12/2004
MME BARTOSIK	AIMEE	193	01/12/2004
MLE BASOLO	STEPHANIE	93	01/12/2004
MR BENSHILA	RACHID	151	01/12/2004
MR BERNARDET	KARIM	161	01/12/2004
MR BES	ALEXANDRE	130	01/12/2004
MR BIANCHI	ARNAUD	5	01/12/2004
MR BONAIME	SEBASTIEN	83	01/12/2004
MR BONNAFOUS	DAVID	156	01/12/2004
MR BOUSSAHA	MOHAMEDFAOUZI	85	01/12/2004
MR CAPELLI	LAURENT	153	01/12/2004
MLE CERETTI	MONICA	48	01/12/2004
MR CHARRON	CHRISTOPHE	2	01/12/2004
MR CHOMETTE	OLIVIER	160	01/12/2004
MME CIOCCA	DOMINIQUE	10	01/12/2004
MLE CIOFINI	ILARIA	165	01/12/2004
MR COUDERT	SEBASTIEN	82	01/12/2004
MME CRUCIFIX	CORINNE	3	01/12/2004
MLE DASSAS	KARINE	160	01/12/2004
MR DEKKALI	MOUSTAPHA	92	01/12/2004
MR DEMBELE	DOULAYE	164	01/12/2004
MR DESCLOITRES	JACQUES	149	01/12/2004
MME DHENAIN	ANNE	46	01/12/2004
MR DONNIER VALENTIN	GUILLAUME	88	01/12/2004
MR DOULAZMI	MOHAMED	150	15/10/2004
MR DUPANLOUP	MICHEL	94	01/12/2004

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>N° concours</b>	<b>Date d'effet</b>
MR ELISEI	FREDERIC	154	01/12/2004
MLE ELLES	SABINE	161	01/12/2004
MR FATOME	JULIEN	82	01/12/2004
MR FAURE	SYLVAIN	158	01/12/2004
MME GACHOT	HELENE	4	01/12/2004
MR GEYSKENS	NICOLAS	95	01/12/2004
MLE GOMEZ MARTINEZ	YOLANDA	84	01/12/2004
MR GRIMAUT	STEPHAN	1	01/12/2004
MR GUILLOUX	FABRICE	93	01/12/2004
MR HENRY	GERARD	159	01/12/2004
MLE IBARROLA	DANIELE	86	01/12/2004
MLE JACOBIN	MARIE-JOSEE	8	01/12/2004
MR JAILLET	STEPHANE	139	01/12/2004
MLE LACOSTE	DEANNA	82	01/12/2004
MR LE BRIGAND	KEVIN	150	15/10/2004
MLE LE FLOC'H	EMILIE	6	01/12/2004
MLE LECHNER	ESTHER	4	01/12/2004
MR LECLERC	HUGO	152	01/12/2004
MME LECOMTE	CATHERINE	151	01/12/2004
MLE LERONDEL	STEPHANIE	10	01/12/2004
MR LOAS	GOULC'HEN	81	01/12/2004
MLE LOUIS	ALEXANDRA	150	15/10/2004
MME LOUVAT	PASCALE	83	01/12/2004
MR MADIGOU	THIERRY	9	01/12/2004
MR MARIA	JEAN-LUC	79	01/12/2004
MR MIGNOT	SHAN	160	01/12/2004
MLE MOREL-CHEVILLET	CATHERINE	230	01/12/2004
MME MORTIER-BARRIERE	ISABELLE	7	01/12/2004
MR NAVARO	PIERRE	158	01/12/2004
MR OLLIVIER-HENRY	NICOLAS	93	01/12/2004
MR OLRY	GUILLAUME	84	01/12/2004
MR OUADI	ALI	44	01/12/2004
MR PELUPESSY	TOM	43	01/12/2004
MR PERROT	LUC	90	01/12/2004
MLE PERRUCHOT	SANDRINE	79	01/12/2004
MLE PETITPAS	ISABELLE	2	01/12/2004
MME POPOVA	OLENA	47	01/12/2004
MR PROUX	OLIVIER	80	01/12/2004
MR QUERTIER DAGORN	BENJAMIN	92	01/12/2004
MR REILHAC-LABORDE	ANTONIN	163	01/12/2004

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>N° concours</b>	<b>Date d'effet</b>
MR RIES	MARIO	1	01/12/2004
MME RIVA	VANESSA	210	01/12/2004
MLE SCHIBLER	EMILIE	95	01/12/2004
MR SEDES	GREGORY	94	01/12/2004
MR SPATARO	BRUNO	155	01/12/2004
MR STRUB	JEAN-MARC	42	01/12/2004
MR TCHOBANOV	ATANAS	138	01/12/2004
MR THUILLIER	STEPHANE	211	01/12/2004
MME UENO	MAMI	166	01/12/2004
MR WAGNER	RENAUD	2	01/12/2004
MR ZANGHI	DIDIER	87	01/12/2004
MR ZANON	GERARD	217	01/12/2004
MR ZIARELLI	FABIO	43	01/12/2004
MR ZIGNANI	PIERRE	141	01/12/2004
<b>Ingénieurs d'études de 2<sup>nd</sup>e classe</b>			
MR ALEVEQUE	OLIVIER	56	01/12/2004
MME ARBOUSSE BASTIDE	LAURENCE	111	01/12/2004
MLE AURIAULT	CHARLINE	233	01/12/2004
MR AVIGDOR	LOUIS	231	01/12/2004
MLE BACHELERIE	MARIE-LAURE	197	01/12/2004
MME BARCHASZ	BRIGITTE	239	01/12/2004
MR BAUER	ALLAN	114	01/12/2004
MME BAUER	CAROLINE	194	01/12/2004
MR BEAUDOIN	GREGOIRE	56	01/12/2004
MLE BEAUFILS	CHRYSTEL	104	01/12/2004
MR BEAUMONT	NICOLAS	168	01/12/2004
MR BENSALAH	BADRE	168	01/12/2004
MR BERGEROT	LAURENT	167	01/12/2004
MLE BERTHOLET	KATELL	240	01/12/2004
MR BESSIN	YANNICK	14	01/12/2004
MLE BONACHERA	FANNY	49	01/12/2004
MR BOUHET	FRANCOIS	176	01/12/2004
MLE BOULANGER	KARINE	145	01/12/2004
MR BOULANGER	NICOLAS	12	01/12/2004
MR BRAS	CYRIL	174	01/12/2004
MR CAMINADE	STEPHANE	180	01/12/2004
MLE CANTREL	CHRISTINA	199	01/12/2004
MLE CASTELAIN	SARAH	147	01/12/2004
MLE CATHALA	DOMINIQUE	179	01/12/2004
MLE CHARIF	DELPHINE	181	01/12/2004

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>N° concours</b>	<b>Date d'effet</b>
MLE CHARLIEUX	FLORENCE	96	01/12/2004
MR CLAYETTE	STEPHANE	215	01/12/2004
MLE COMBE	MAUD	167	01/12/2004
MLE CORNEILLE	SYLVIE	232	01/12/2004
MR CULCASI	MARCEL	52	01/12/2004
MR DA SILVA	ISIDRO	54	01/12/2004
MR DECORET	CHRISTOPHE	177	01/12/2004
MLE DEFORGES	SEVERINE	15	01/12/2004
MLE DEJEAN	OLIVIA	198	01/12/2004
MLE DELACOURT	DIANE	142	01/12/2004
MR DESCHAMPS	ERIC	168	01/12/2004
MME DUBUISSON	ROSE-MARIE	114	01/12/2004
MR DURAND	FABIEN	214	01/12/2004
MR DUTHILLEUL	XAVIER	178	01/12/2004
MR EYNARD	GUILLAUME	231	01/12/2004
MLE FABING	ISABELLE	51	01/12/2004
MLE FERNANDEZ	MAUD	239	01/12/2004
MLE GARNIER	ANNELISE	231	01/12/2004
MME GARNIER	MARIE-ROSE	236	01/12/2004
MLE GAVEN	FLORENCE	17	01/12/2004
MR GILLION	JEAN-MARC	213	01/12/2004
MLE GISBERT	GERALDINE	231	01/12/2004
MR GOFFE	MATHIEU	113	01/12/2004
MLE GREMILLET	ANNE-SOLWEIG	198	01/12/2004
MR HARRY	GUILLAUME	179	01/12/2004
MR HELLMUTH	PATRICK	113	01/12/2004
MR HEYER	VINCENT	16	01/12/2004
MR HILLEMbrand	CEDRIC	177	01/12/2004
MME HOMMANI	LAETITIA	199	01/12/2004
MR HORODYNSKI	JEAN-MICHEL	214	01/12/2004
MR JEAN	DAVID	174	01/12/2004
MR JOBIC	YANN	182	01/12/2004
MR JONDEAU	EMMANUEL	106	01/12/2004
MR KATRA	BRUNO	169	01/12/2004
MR KITOU	GAETAN	114	01/12/2004
MLE LAFORGE	NATHALIE	231	01/12/2004
MLE LAI KEE HIM	JOSEPHINE	18	01/12/2004
MR LAMBERT	NICOLAS	144	01/12/2004
MR LANDAIS	GUILLAUME	101	01/12/2004
MLE LARRIEU	ISABELLE	12	01/12/2004

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>N° concours</b>	<b>Date d'effet</b>
MR LAURENT	GUILLAUME	50	01/12/2004
MME LE POULENNEC	CLAIRE	200	01/12/2004
MR LE ROUX		55	01/12/2004
MR LEFEBVRE	DENIS	56	01/12/2004
MR LEGAY	ERIC	169	01/12/2004
MR LEGROS	PHILIPPE	100	01/12/2004
MR LELARDEUX	LUDOVIC	177	01/12/2004
MR LEVEQUE	LAURENT	19	01/12/2004
MME LOLIVE	ANNE-MARIE	143	01/12/2004
MLE MAGNONE	VIRGINIE	12	01/12/2004
MLE MANLHIOT	GAETANE	237	01/12/2004
MR MANSOURI	RACHID	179	01/12/2004
MR MARTEAU	CHRISTOPHE	175	15/10/2004
MLE MATHEVON	CAROLEE	14	01/12/2004
MLE MICHEL	KARINE	235	01/12/2004
MLE MOREAU	SANDRA	16	01/12/2004
MR MOUKHLISSE	HASSAN	196	01/12/2004
MLE NESTOLA	BARBARA	146	01/12/2004
MME PAREIGE	CHRISTELLE	100	01/12/2004
MR PASCALE	FABIEN	178	01/12/2004
MLE PECASSOU	BEATRICE	97	01/12/2004
MR PERRET	DENIS	114	01/12/2004
MR PHILIPPE	JULIEN	102	15/10/2004
MR PLANCQ	CLEMENT	171	01/12/2004
MR PREUD'HOMME	HUGUES	53	01/12/2004
MLE QUACH	HELENE	13	01/12/2004
MLE RANCUREL	CORINNE	173	01/12/2004
MLE REBOURS	CELINE	107	01/12/2004
MR ROSTICHER	MICHAEL	98	01/12/2004
MR ROUDEAU	STEPHANE	108	01/12/2004
MR ROUSSET	MILLED	172	01/12/2004
MR SALETES	SLOAN	234	01/12/2004
MR SAVEL	GUILHEM	175	15/10/2004
MLE SOUNE SEYNE	NELLY	174	01/12/2004
MR SPRUNCK	JEAN-MARC	112	01/12/2004
MR SUAUDEAU	HERVE	170	01/12/2004
MR TAUPIER	GREGORY	99	01/12/2004
MLE THETIS	MICHELE	169	01/12/2004
MR THUILLIER	DORIS	103	01/12/2004
MR TISSANDIER	LAURENT	105	01/12/2004

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MLE TUR	MYRIAM	99	01/12/2004
MR VERGNAUD	FREDERIC	42	01/12/2004
MR VINCENTELLI	RENAUD	14	01/12/2004
MME WARTH-MARTIN	CHRISTIANE	110	01/12/2004
MR WURTH	SEBASTIEN	214	01/12/2004
<b>Assistants ingénieurs</b>			
MR AUREL	PHILIPPE	183	01/12/2004
MLE AYALA	ISABEL	25	01/12/2004
MR BASTIAN	YAN	119	01/12/2004
MR BERNARD	CYRIL	185	01/12/2004
MR BERTRAND	FREDERIC	188	01/12/2004
MLE BILARDELLO	SOPHIE	205	01/12/2004
MR BOLLER	FREDERIC	187	01/12/2004
MME BONNET	NATALIA	242	01/12/2004
MR BRETON	GERALD	122	01/12/2004
MME BRISSET-FONTANA	VERONIQUE	243	01/12/2004
MR BROSSEAU	ARNAUD	115	01/12/2004
MME CAUDRELIER	MYRIAM	242	01/12/2004
MR CERCUS	JEAN-LUC	63	01/12/2004
MLE CHAMBOLLE	LAURENCE	243	01/12/2004
MR CHAMBON	QUENTIN	202	01/12/2004
MME CHAUMAT	AURELIE	188	01/12/2004
MR CHAUVEAU	EDOUARD	60	01/12/2004
MR CLAUSTRE	JEAN-PAUL	218	01/12/2004
MME CONIL	FRANCOISE	183	01/12/2004
MME COUDERT	VALERIE	65	01/12/2004
MLE CRES	LAURE	245	01/12/2004
MR DE OLIVEIRA	CARLOS	244	01/12/2004
MR DEBIEU	ERIC	117	01/12/2004
MR DELAUP	BENOIT	67	01/12/2004
MR DELBECQ	LAURENT	121	01/12/2004
MR DEMIR	YAVUZ	186	01/12/2004
MR DEVILLE	ALEXANDRE	59	01/12/2004
MR DUBROCA MARSAN	OLIVIER	189	01/12/2004
MLE DUFOUR	AURELIE	58	01/12/2004
MR DURY	CHRISTIAN	204	01/12/2004
MLE FEIERSTEIN	CLAIRE	123	01/12/2004
MR FOULON	NICOLAS	188	01/12/2004
MR FOUENTEZE	JEAN-EUDES	241	01/12/2004
MLE GLIPPA	VIRGINIE	22	01/12/2004

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>N° concours</b>	<b>Date d'effet</b>
MR GOSSET	DAVID	24	15/10/2004
MR GUILLARD	LUDOVIC	117	01/12/2004
MLE GUILLERMOZ	CECILE	249	01/12/2004
MLE HAESAERT	SEVERINE	68	01/12/2004
MR HERINX	MICHAEL	62	01/12/2004
MR HULIN-HUBARD	FRANCIS	190	01/12/2004
MR JASNIAK	SEBASTIEN	187	01/12/2004
MR JOBET	EDOUARD	21	01/12/2004
MLE JUBLOT	DELPHINE	21	01/12/2004
MR JUNGAS	THOMAS	20	01/12/2004
MR LANGLOIS	JEAN-BAPTISTE	26	01/12/2004
MLE LE DEZ	GAELLE	20	01/12/2004
MME LE SUEUR	CHRISTINE	243	01/12/2004
MLE LEROUX	STEPHANIE	23	01/12/2004
MLE LHERMITTE	SYLVIE	244	01/12/2004
MR LLORED	MARC	124	01/12/2004
MR MANUELLE	JEROME	243	01/12/2004
MR MASQUELIN	MICKAEL	187	01/12/2004
MLE MASSONI	AURELIE	122	01/12/2004
MR MAUVILLAIN	CYRIL	201	01/12/2004
MLE MAZABRAUD	ASTRID	244	01/12/2004
MR MERCIER	FRANCK	117	01/12/2004
MLE MOREAU	MELANIE	64	01/12/2004
MR MOUTAABBID	HICHAM	69	01/12/2004
MR MOZET	KEVIN	118	01/12/2004
MLE NESTORET	STEPHANIE	187	01/12/2004
MR PERRIN	HUGUES	118	01/12/2004
MR PFISTER	ROLF	124	01/12/2004
MLE PIERRE	VALERIE	203	01/12/2004
MR PIEYRE	BERNARD	216	01/12/2004
MLE PITRAT	DELPHINE	57	01/12/2004
MLE PLAMONT	MARIE-AUDE	20	01/12/2004
MME POULET CROVISIER	NATHALIE	184	01/12/2004
MME PRUD'HOMME	ISABELLE	247	01/12/2004
MR RENARD	DAVID	119	01/12/2004
MR ROLLAND	PIERRE	188	01/12/2004
MR ROSSI	STEPHANE	184	01/12/2004
MLE SCARANO	DELPHINE	243	01/12/2004
MR SIMON	JEAN-MICHEL	183	01/12/2004
MLE SURCIN	CHRISTINE	66	01/12/2004

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MME TOULLIER	PATRICIA	248	01/12/2004
MR TUDESQUE	LOIC	27	01/12/2004
MME UDE	MICHELE	116	01/12/2004
MR VACANT	RENAUD	61	01/12/2004
MLE VALANT	CLAIRE	58	01/12/2004
MR YILDIZ	EYUB	122	01/12/2004
MR ZIADI	ABDELMALEK	246	01/12/2004
<b>Techniciens de la recherche de classe normale</b>			
MLE AGNES	SONIA	251	01/12/2004
MR ALGAR	PIERRE	260	01/12/2004
MLE ANDREIS	CATHERINE	73	01/12/2004
MR AUTUORI	MICKAEL	261	01/12/2004
MME BARBA	LILIANE	260	01/12/2004
MME BEN ABDALLAH	FATMA	260	01/12/2004
MLE BEN AHMED	FADILA	260	01/12/2004
MME BERTHO	FANNY	256	01/12/2004
MLE BORIE	NATACHA	260	01/12/2004
MR BOUAFIA	AHMED	132	01/12/2004
MLE BOUAZZIZ	FATIHA	259	01/12/2004
MME BOUCHOT	CHRISTELLE	255	01/12/2004
MR BOULARD	ARNAUD	129	01/12/2004
MLE BRACHET	NATHALIE	207	01/12/2004
MR CANTON	AURELIEN	34	01/12/2004
MR CATHERINE	LAURENT	191	01/12/2004
MLE CERTENAIS	CLARISSE	254	01/12/2004
MME CETRA	SYLVAINÉ	257	01/12/2004
MME CHAPELON	AUDE	257	01/12/2004
MR CONA	CHRISTOPHE	131	01/12/2004
MME CONQUET	SILKE	252	01/12/2004
MLE COSTE	AUDREY	261	01/12/2004
MLE DALLA RIVA	DELPHINE	258	01/12/2004
MLE DEBEAUVAIS	LAURENCE	72	01/12/2004
MR DEBRAY	JEROME	130	15/10/2004
MLE DELPLACE	KAREN	136	01/12/2004
MME DEROUAISNE	ODILE	260	01/12/2004
MR DOS SANTOS LOBO	JOSE CARLOS	221	01/12/2004
MR DUGAS	PIERRE-YVES	72	01/12/2004
MR DUMAIL	XAVIER	73	01/12/2004
MR DURU	FRANCK	133	01/12/2004
MLE ERRECART	AUDREY	261	01/12/2004



<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>N° concours</b>	<b>Date d'effet</b>
MLE FERARD	CELINE	28	01/12/2004
MR FERRON	FABRICE	35	01/12/2004
MR FIRN	PHILIPPE	220	01/12/2004
MLE FIZE	JENNIFER	75	01/12/2004
MR FLOUCAT	OLIVIER	208	01/12/2004
MLE GAUDON	VIRGINIE	28	01/12/2004
MLE GAVOIS	ELODIE	34	01/12/2004
MME GOUDIABY	STEPHANIE	255	01/12/2004
MLE GROSSETETE	ESTELLE	258	01/12/2004
MLE GUERGUADJ	NADIA	255	01/12/2004
MLE GUILLERM	CHRISTINE	254	01/12/2004
MLE HALLOUMI	IMEN	128	01/12/2004
MME HEMEIDAN	VALERIE	256	01/12/2004
MR HOMBERT	OLIVIER	135	01/12/2004
MLE INDORATO	ROSE-LAURE	30	01/12/2004
MR JEAN-JOSEPH	THOMAS	255	01/12/2004
MR KAMKE	MICHAEL	134	01/12/2004
MR KHIDER	HAMED	257	01/12/2004
MR LAGARRIGUE	JEAN-MARC	133	01/12/2004
MR LAUNAY	JEAN-JACQUES	261	01/12/2004
MME LEON	PASCALE	251	01/12/2004
MLE LESSOUS	FANNY	258	01/12/2004
MR LEVRAULT	REGIS	191	01/12/2004
MR LORENZINI	SEBASTIEN	191	01/12/2004
MLE LOZIER	MARIE	70	01/12/2004
MR MASSOT	DAVID	255	01/12/2004
MLE MATHIOT	SANDRINE	74	01/12/2004
MR MERCHAT	SONNY	192	01/12/2004
MLE MERLETTE	ANNE-LAURE	255	01/12/2004
MR MEYER	JULIEN	72	01/12/2004
MLE MOSSADEGH-RASHTI	NOUSHIN	31	01/12/2004
MR MOTTET	LOUIS	132	01/12/2004
MR NABOULET	LAURENT	219	01/12/2004
MR NARDOL	FLORENT	191	01/12/2004
MR PAGOTTO	SEBASTIEN	222	01/12/2004
MLE PAILHAS	CHRYSTEL	250	01/12/2004
MLE PALIERNE	GAELLE	28	01/12/2004
MR PANKOW	ROBERT	134	01/12/2004
MME PARIS	SOPHIE	254	01/12/2004
MR PELUHET	LAURENT	73	01/12/2004

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>N° concours</b>	<b>Date d'effet</b>
MLE PEPE	ANGELIQUE	258	01/12/2004
MLE PICONE	MAGALI	251	01/12/2004
MLE PODEUR	ANNE-SOPHIE	254	01/12/2004
MME PYON	SANDRINE	253	01/12/2004
MR QUENAULT	FABRICE	135	01/12/2004
MLE QUERE	NELLY	33	01/12/2004
MME QUESNAY	NATHALIE	251	01/12/2004
MLE RABION	AGNES	258	01/12/2004
MR RACH	ALAIN	127	01/12/2004
MLE RAGUSA	DELPHINE	255	01/12/2004
MLE RANSY	CELINE	28	01/12/2004
MME RATIARISON	REINE	261	01/12/2004
MR RATYNSKI	JULIEN	256	01/12/2004
MR RECHIGNAT	LIONEL	71	01/12/2004
MME RIGAULT	STEPHANIE	251	01/12/2004
MLE ROBILLARD	EMILIE	29	01/12/2004
MR ROBLIN	CHRISTOPHE	126	01/12/2004
MME ROLLAND	BEATRICE	261	01/12/2004
MLE ROULOT	MORGANE	34	01/12/2004
MR SCARLATA	NICOLAS	224	01/12/2004
MR SENOUCHE	REMI	192	01/12/2004
MR SIMONET	LIONEL	125	01/12/2004
MR SPITZNAGEL	JURGEN	134	01/12/2004
MME STALENQ	LILIANA	251	01/12/2004
MME THOMASSON	CLAIRE	257	01/12/2004
MLE TURPEAU	STEPHANIE	206	01/12/2004
MLE VAILLE	ALEXIA	261	01/12/2004
MLE VATRIN	SOPHIE	260	01/12/2004
MME WANE	RAKI	260	01/12/2004
MLE WATTELET	VALERIE	32	01/12/2004
<b>Adjoints techniques de la recherche</b>			
MR ANCKENMANN	LAURENT	137	01/12/2004
MME ARGENTA	NATHALIE	39	01/12/2004
MLE BALOURDET	AUDE	38	01/12/2004
MLE DJEMAT	AURELIE	38	01/12/2004
MLE FOREST	CECILE	262	01/12/2004
MR GILLETTA DE ST JOSEPH	LAURENT	60	01/12/2004
MR KEBAILI	MICHEL	209	01/12/2004
MME MAGROUN	NAJAT	36	01/12/2004
MR MESUREUR	ANTOINE	227	01/12/2004

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MLE MICHEL	MARIE-CHRISTINE	262	01/12/2004
MR RETIF	STEPHANE	225	01/12/2004
MME VIALE	MARIE-PIERRE	37	01/12/2004

## Promotions

### Nominations d'ITA en 2004

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés au titre de l'année 2003, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

NOM	Prénom	Date d'effet
<b>GRADE AU CHOIX</b>		
<b>Adjoints techniques de la recherche principaux</b>		
MR HUITELEC	JEAN-BAPTISTE	01/01/2003

## Comités, conseils et commissions

### Procès-verbal du conseil d'administration du CNRS (56<sup>e</sup> séance) du 28 octobre 2004

#### 1. Approbation du compte rendu des débats du conseil d'administration du 24 juin 2004

Le conseil d'administration approuve le compte rendu des débats de la séance du 24 juin 2004.

#### 3. Répartition des moyens humains entre les départements

Le conseil d'administration approuve la répartition des moyens humains entre les départements en ce qui concerne les chercheurs.

Le conseil d'administration approuve la répartition des moyens humains entre les départements en ce qui concerne les ITA.

#### 4. Projet d'arrêté portant création des commissions interdisciplinaires

Le conseil d'administration approuve le projet d'arrêté ministériel créant six Commissions interdisciplinaires.

#### 5. Décision modificative n° 2 au budget 2004

Le conseil d'administration approuve le projet de décision modificative n° 2 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2004 à 2 753 184 570 euros hors taxes en recettes et en dépenses, y compris la dotation aux amortissements fixée à 262 947 725 euros.

Ce montant est ventilé comme suit :

- 1 512 561 181 euros sur la première section,
- 322 616 165 euros sur la deuxième section (incluant la dotation aux amortissements)
- 918 007 224 euros sur la troisième section.

#### 6. Projet d'Institut d'Innovations Thérapeutiques (I2T.SA)

Le conseil d'administration approuve la prise de participation du CNRS à hauteur de 336 k euros au capital de la société I2T.SA. Il note que cette participation sera l'unique participation de l'établissement au capital de cette société.

#### 9. Questions diverses :

##### • Eméritat 2004 des directeurs de recherche

Le conseil d'administration confère le titre de directeur de recherche émérite aux candidats figurant sur la liste jointe, compte tenu des modifications proposées en séance.

##### • Attribution d'une subvention à la fondation de la Maison de la Chimie

Le conseil d'administration donne son accord sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 460 800 euros hors taxes, au titre de l'exercice 2004, au profit de la fondation de la Maison de la Chimie. Cette subvention est destinée à financer l'organisation de colloques (deux conférences internationales et une autre nationale).

##### • Attribution d'une subvention à l'Université Claude Bernard Lyon 1

Le conseil d'administration donne son accord sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 150 000 euros hors taxes, au titre de l'exercice 2004, au profit de l'université Claude Bernard Lyon 1. Cette subvention est destinée à financer les travaux d'extension et d'aménagement du bâtiment Mendel situé sur le campus de l'université, bâtiment qui héberge l'unité mixte de recherche « Biométrie et biologie évolutive » relevant du département des sciences de la vie (unité mixte CNRS associée à l'université Claude Bernard Lyon 1).

##### • Cession d'une parcelle de terrain du site de l'OHP et bail emphytéotique pour la gestion de l'ensemble des installations permettant la production d'eau potable pour une durée de 99 ans, au profit de la commune de Saint-Michel l'observatoire

Le conseil d'administration donne son accord sur le projet de cession à titre gratuit de la parcelle de terrain référencée 573 section A d'une superficie de 410 m<sup>2</sup> et de bail emphytéotique pour 99 ans, à titre gratuit, pour l'ensemble des installations permettant de canaliser, stocker et traiter l'eau, au profit de la commune de Saint-Michel l'Observatoire.

Fait à Paris, le 3 novembre 2004

Le président,  
Bernard MEUNIER

ANNEXE  
ÉMÉRITAT 2004

Nom	Prénom
<b>Département de physique nucléaire et corpusculaire</b>	
<i>Premières demandes</i>	
COIGNET	Guy
FAVIER	Jean
JEAN-MARIE	Bernard
JULLIAN	Serge
PASCAUD	Christian
<i>Demandes de renouvellement</i>	
BADIER	Jean
BRISSON	Violette
<b>Département des sciences de l'univers</b>	
<i>Premières demandes</i>	
FRISCH	Hélène
HUBERT	Anne-Marie
KOUTCHMY	Serge
SAHAL	Sylvie
DELMAS	Robert
De la NOE	Jérôme
KANDEL	Robert
<i>Demandes de renouvellement</i>	
SEMEL	Meir
<b>Département des sciences chimiques</b>	
<i>Premières demandes</i>	
FIGUERAS	François
GALLEZOT	Pierre
GALY	Jean
LASSEGUES	Jean-Claude
NGUYEN	Huu Tinh
SEVENET	Thierry
SIMONET	Jacques
WAKSELMAN	Michel
<i>Demandes de renouvellement</i>	
BIELLMANN	Jean-François
POTIER	Pierre
SAVEANT	Michel
<b>Département des sciences de la vie</b>	
<i>Premières demandes</i>	
DUPONT	Yves
MINN	Alain

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
SEYLAZ	Jacques
GALTIER	Jean
<i>Demandes de renouvellement</i>	
HERVE	Guy
VAN REGENMORTEL	Marc
KOHIYAMA	Masamichi
BELLAN	Gérard
<b>Département des sciences physiques et mathématiques</b>	
<i>Premières demandes</i>	
BOHIGAS	Oriol
De RAFAEL	Eduardo
MYSYROWICZ	André
RANNINGER	Julius
TALIN	Bernard
VOOS	Michel
<i>Demandes de renouvellement</i>	
KLEMAN	Maurice
TOURNIER	Robert
<b>Département des sciences et technologies de l'information et de la communication</b>	
<i>Premières demandes</i>	
LAVAL	Suzanne
<i>Demandes de renouvellement</i>	
DAVID	René
<b>Département des sciences de l'homme et de la société</b>	
<i>Premières demandes</i>	
JOUSSAUME	Roger
JARRIGE	Jean-François
LAGARCE	Jacques
CONTAT	Michel
SCARDIGLI	Victor
ROBERT	Philippe
LOJKINE	Jean
BERTAUX	Daniel
ORIVEL	François
RENARD-CASEVITZ	France-Marie
<i>Demandes de renouvellement</i>	
SUBLET	Jacqueline
BALINSKI	Michel
<b>Département des sciences pour l'ingénieur</b>	
<i>Premières demandes</i>	
BRETAGNE	Jean

**Comités, conseils et commissions****Arrêté du 25 novembre 2004 portant nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique**

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : RECR0400136A - JO du 08-12-2004, pp. 20732-20733

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 25 novembre 2004, sont nommés membres de sections du Comité national de la recherche scientifique au titre de l'article 1<sup>er</sup> (2°) du décret n° 91-178 du 18 février 1991 modifié relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs :

## Section 5

**Matière condensée : organisation et dynamique**

M. Le Normand (François), en remplacement de M. Vuillaume (Dominique).

## Section 6

**Matière condensée : structures et propriétés électroniques**

M. Faini (Giancarlo), en remplacement de M. Vieu (Christophe).

## Section 7

**Sciences et technologies de l'information (informatique, automatique, signal et communication)**

Mme Magnin (Isabelle), en remplacement de Mme Basseville (Michèle).

## Section 8

**Micro et nanotechnologies, électronique, photonique, électromagnétisme, énergie électrique**

M. Maigne (Pascal), en remplacement de M. Pezzani (Robert) ;

Mme Vodjani (Nakita), en remplacement de Mme Dagens (Béatrice).

## Section 9

**Ingénierie des matériaux et des structures, mécaniques des solides, acoustique**

M. Remy (Luc), en remplacement de M. Pijaudier-Cabot (Gilles).

## Section 12

**Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés**

M. Lebeau (Luc), en remplacement de M. Zard (Samir) ;

M. Quirion (Jean-Charles), en remplacement de Mme Cossy (Janine).

## Section 14

**Chimie de coordination, interfaces et procédés**

Mme Sabo-Etienne (Sylviane), en remplacement de M. Majoral (Jean-Pierre),

## Section 23

**Biologie cellulaire : organisation et fonctions de la cellule ; pathogènes et relation hôtes/pathogène**

M. Chavrier (Philippe), en remplacement de M. Thierry (Jean-Paul) ;

M. Ruigrok (Rob), en remplacement de M. Rey (Félix).

## Section 24

**Interactions cellulaires**

M. Joliot (Alain), en remplacement de M. Kroemer (Guido).

## Section 27

**Comportement, cognition, cerveau**

M. Bouvard (Manuel), en remplacement de Mme Valdois (Sylviane).

## Section 30

**Thérapeutique, médicaments et bio-ingénierie : concepts et moyens**

Mme Etievant (Chantal), en remplacement de M. Barbry (Pascal).

## Section 31

**Hommes et milieux : évolution, interactions**

M. Bravard (Jean-Paul), en remplacement de M. Besancenot (Jean-Pierre).

## Section 33

**Mondes modernes et contemporains**

M. Crouzet (Denis), en remplacement de Mme Bastid-Bruguière (Marianne).

## Section 36

**Sociologie, normes et règles**

M. Menjucq (Michel), en remplacement de Mme Favennec-Hery (Françoise).

## Section 38

**Sociétés et cultures : approches comparatives**

Mme Chave-Dartoen (Sophie), en remplacement de M. Zimmermann (François).

## Section 39

**Espaces, territoires et sociétés**

M. Wicherek (Stanislas), en remplacement de M. Humbert (André).

## Section 40

**Politique, pouvoir, organisation**

M. Martin (Pierre-Michel), en remplacement de M. Cochoy (Franck) ;

M. Wolton (Dominique), en remplacement de M. Vennesson (Pascal).

**Comités, conseils et commissions****Arrêté du 29 octobre 2004 portant nomination à une commission interdisciplinaire du Comité national de la recherche scientifique**

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : RECR0400121A - JO du 09-11-2004, p. 18926, texte n° 37

Par arrêté du ministre délégué à la recherche en date du 29 octobre 2004, sont nommés membres de la commission interdisciplinaire « gestion de la recherche » du Comité national de la recherche scientifique, créée par l'arrêté du 18 février 1991 :

Mme d'Argouges Christine, M. Douchin Hervé, M. Eddi Michel, Mme Esterle Laurence, M. Goujon Marc, M. Jugie Gérard, M. Lenee Philippe.

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 040019SGCN du 18 novembre 2004 relative à la vacance de sièges au sein des sections du Comité national de la recherche scientifique**

Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; D. n° 91-179 du 18-02-1991 ; D. du 01-08-2003 ; A. du 19-05-2003.

Art. 1<sup>er</sup>. - En application de l'article 4 du décret n° 91-179 du 18 février 1991 susvisé, les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections du Comité national mentionnées ci-dessous :

- Section 05 - « Matière condensée : organisation et dynamique », 1 siège - Collège électoral B 2
- Section 23 - « Biologie cellulaire : organisation et fonctions de la cellule ; pathogènes et relations hôte/pathogène », 1 siège - Collège électoral B 2
- Section 24 - « Interactions cellulaires », 1 siège - Collège électoral B 2

Art. 2. - Lors des prochaines sessions du Comité national, les sections concernées éliront un membre parmi les personnes qui auront fait acte de candidature.

Art. 3. - Les déclarations de candidatures établies suivant le modèle annexé à la présente, accompagnées d'un curriculum vitae, sont à déposer au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS jusqu'au 23 décembre 2004 à 18h00, ou adressées au Secrétariat Général du Comité national, jusqu'au 23 décembre 2004 (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 18 novembre 2004

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 040034DR16 du 16 novembre 2004 modifiant la décision n° 040028DR16 du 9 septembre portant composition de la commission d'appel d'offres chargée des opérations d'ouverture des plis contenant les candidatures et les offres relatives à l'appel d'offres restreint concernant un marché d'intégration pour la refonte du système budgétaire, financier et comptable du CNRS (projet « BFC Etablissement »)**

Délégation Paris Michel-Ange

Vu DEC. n° 040028DR16 du 09-09-2004 ; DEC. n° 040098DAJ du 29-10-2004 ; DEC. n° 040099DAJ du 29-10-2004 ; art. 21 du code des marchés publics.

Art.1<sup>er</sup>. - La décision n° 040028DR16 du 9 septembre 2004 susvisée est modifiée comme suit :

**Membres à voix délibérative :**

M. Gilles SENTISE, Délégué régional de Paris Michel-Ange ou son représentant, Président

Mme Marie Christel CHAUVET, Chargée d'Affaires Générales de la Délégation Paris Michel-Ange ou son représentant,

M. Michel LAFON, Délégué régional de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord ou son représentant,

M. Denis GUEDON, Chef du service financier et comptable de la Délégation Paris Michel-Ange ou son représentant,

Mme Françoise SEVIN, Directrice des Finances ou son représentant,

M. Christian MICHAU, Directeur des Systèmes d'Information ou son représentant,

M. Bernard JULIAN, Directeur du Projet BFC ou son représentant,

M. Bernard ADANS, Agent Comptable Principal ou son représentant,

M. Joseph ILLAND, Fonctionnaire Sécurité Défense ou son représentant,

Mme Régine DIYANI, Chargée de mission auprès du Directeur de la Réforme Budgétaire au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ou son représentant,

**Membre à voix consultative :**

M. Le Directeur de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de la Région Ile-de-France ou son représentant,

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 novembre 2004.

Le délégué régional Paris Michel-Ange,  
Gilles SENTISE

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 040035DR16 du 16 novembre 2004 modifiant la décision n° 040029DR16 du 27 septembre 2004 portant composition de la commission d'appel d'offres chargée des opérations d'ouverture des plis contenant les candidatures et les offres relatives à l'appel d'offres restreint concernant un marché d'intégration pour la refonte du système budgétaire, financier et comptable du CNRS (projet « BFC Etablissement »)**

Délégation Paris Michel-Ange

Vu DEC. n° 040029DR16 du 27-09-2004 ; DEC. n° 040098DAJ du 29-10-2004 ; DEC. n° 040031DR16 du 15-11-2004 ; art. 21 du code des marchés publics ;

Art. 1<sup>er</sup>. - La décision n° 040029DR16 du 27 septembre 2004 susvisée est modifiée comme suit :**Membres à voix délibérative :**

M. Gilles SENTISE, Délégué régional de Paris Michel-Ange ou son représentant, Président

Mme Marie Christel CHAUVET, Chargée d'Affaires Générales de la Délégation Paris Michel-Ange ou son représentant,

M. Denis GUEDON, Chef du service financier et comptable de la Délégation Paris Michel-Ange ou son représentant,

Mme Françoise SEVIN, Directrice des Finances ou son représentant,

M. Bernard JULIAN, Directeur du Projet BFC ou son représentant,

M. Bernard ADANS, Agent Comptable Principal ou son représentant,

**Membre à voix consultative :**

M. Le Directeur de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de la Région Ile-de-France ou son représentant,

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 novembre 2004.

Le délégué régional Paris Michel-Ange,  
Gilles SENTISE**Comités, conseils et commissions****Décision n° 040045DRH du 10 novembre 2004 portant révision de la composition des membres de la Commission nationale de la restauration**

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 000029DRH du 09-06-2000, not. art. 7 et 8 ; DEC. n° 030008DR16 du 16-01-2003 ; DEC. n° 030078DR03 du 18-11-2003

Article unique. - Mesdames Anne-Marie Guimard-Bonnaud et Christiane Enamé sont désignées en tant que membres titulaires représentants de l'administration à la Commission Nationale de Restauration, en remplacement

de Madame Katherine Piquet-Gauthier et de Monsieur Jean-François Paintrand.

Fait à Paris, le 10 novembre 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le secrétaire général,  
Jacques BERNARD**Comités, conseils et commissions****Décision n° 040015ELEC du 1<sup>er</sup> décembre 2004 relative à l'organisation des élections des membres élus des commissions interdisciplinaires**

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; A. du 12-11-2004 ; DEC. n° 040070DAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 040013ELEC du 30-11-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les élections des membres élus des commissions interdisciplinaires citées dans l'arrêté du 12 novembre 2004 susvisé, s'effectueront conformément aux modalités définies par l'article 3 de la décision n° 040013ELEC susvisée et selon le calendrier défini aux articles suivants.

Art. 2. - Pour le scrutin, les dates retenues sont les suivantes :

Les candidatures devront être déposées ou adressées à M. Philippe Willoquet, délégué pour les élections, au siège de l'UPS « Organisation des élections », 1 place Aristide Briand - 92195 Meudon, au plus tard le vendredi 10 décembre 2004, 12 heures. Ces candidatures seront validées après avis de la commission électorale le lundi 13 décembre 2004.

La clôture du scrutin est fixée au lundi 10 janvier 2005 à 10 heures. Seuls seront pris en compte les plis parvenus, au plus tard à cette échéance, au bureau de poste concerné. Le dépouillement et la proclamation des résultats pour les commissions interdisciplinaires s'effectueront le lundi 10 janvier 2005.

Les contestations éventuelles sur la validité des opérations devront être portées dans un délai de trois jours à compter de la proclamation des résultats, soit au plus tard le jeudi 13 janvier 2005, devant le directeur général du Centre national de la recherche scientifique.

Art. 3. - La présente décision sera affichée au siège du Centre national de la recherche scientifique et publiée dans son *Bulletin officiel*.Fait à Paris le 1<sup>er</sup> décembre 2004.Pour le directeur général et par délégation :  
Le secrétaire général,  
Jacques BERNARD**Comités, conseils et commissions****Note n° 040004ELEC du 8 novembre 2004 relative au résultat des élections de la Commission interdisciplinaire « Gestion de la Recherche »**

Organisation des élections



Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; A. du 18-02-1991 mod. ; DEC. n° 910423SJUR du 27-09-1991 ; DEC. n° 000852DCAJ du 26-12-2000 ; DEC. n° 020003DCAJ du 21-01-2002 ; DEC. n° 040010ELEC du 15-09-2004 ; procès-verbal de dépouillement du scrutin du 08-11-2004.

Le délégué pour les élections proclame élus à la Commission interdisciplinaire « Gestion de la Recherche » :

#### Collège A

- Mme Chantal DAMAIS
- M. Gérard DELILLE
- M. Bernard FONTAINE
- M. Jean-Pierre LEFEBVRE
- Mme Claire LUGNIER
- Mme Françoise SCHOENTGEN

#### Collège B

- Mme Marie-Christine AVERLANT PETIT
- M. François-Xavier FAUVELLE
- Mme Patricia KRIEF
- Mme Sarah LEROY
- M. Daniel OHNENSTETTER

#### Collège C

- M. Gilbert BOUNAUD
- M. Gilles FAVIER
- Mme Danielle VEYRAT

Fait à Paris, le 8 novembre 2004.

Le délégué pour les élections,  
Philippe WILLOQUET

### Comités, conseils et commissions

#### Note n° 040005ELEC du 8 novembre 2004 relative au résultat des élections au Conseil de l'Institut National des Sciences de l'Univers

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 85-218 du 13-02-1985 ; DEC. n° 000852DCAJ du 26-12-2000 ; DEC. n° 020003DCAJ du 21-01-2002 ; DEC. n° 040011ELEC du 15-09-2004 ; procès-verbal de dépouillement du scrutin du 08-11-2004.

Le délégué pour les élections proclame élus au Conseil de l'Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS :

#### Collège Chercheurs

- M. Jean-Paul LAURENT
- M. Patrick MAYZAUD
- Mme Ginette SARACCO
- M. Richard SEMPERE

#### Collège ITA

- M. Emile Michel ARMENGAUD
- M. Patrick SCHIBLER

Fait à Paris, le 8 novembre 2004.

Le délégué pour les élections,  
Philippe WILLOQUET

### Comités, conseils et commissions

#### Note n° 040006ELEC du 8 novembre 2004 relative au résultat des élections au Conseil de direction de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 84-667 du 17-07-1984 mod. ; DEC. n° 000852DCAJ du 26-12-2000 ; DEC. n° 020003DCAJ du 21-01-2002 ; DEC. n° 040012ELEC du 17-09-2004 ; procès-verbal de dépouillement du scrutin du 08-11-2004.

Le délégué pour les élections proclame élus au Conseil de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des particules du CNRS :

#### Collège Chercheurs

- M. Jean-Marie BROM
- M. Denis JOUAN
- M. Jérôme STEIBEL

#### Collège ITA

- M. Jean-Pierre BARBE
- Mme Elyette JEGHAM

Fait à Paris, le 8 novembre 2004.

Le délégué pour les élections,  
Philippe WILLOQUET

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 040313DR01 du 8 novembre 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 200 - Institut de Recherche sur le Patrimoine Musical en France

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le conseil de laboratoire de « l'Institut de Recherche sur le Patrimoine Musical en France » est constitué de l'assemblée générale des personnels de l'unité. La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le renouvellement de l'unité le 31 décembre 2007.

Art. 2. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 8 novembre 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional de Paris A,  
Tony ROULOT

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 040190DR08 du 2 novembre 2004 modifiant la composition du conseil de service de la délégation Centre-Auvergne-Limousin.**

Délégation Centre-Auvergne et Limousin

Vu DEC. n° 040100DR08 du 31-03-2004 ; DEC. n° 040094DAJ du 26-10-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le Conseil de service de la délégation Centre-Auvergne Limousin est modifié comme suit :

Art. 2. - Membres de droit :

- Philippe LECONTE - délégué régional, est remplacé par Josette ROGER - déléguée régionale

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 2 novembre 2004.

La déléguée régionale,  
Josette ROGER**Comités, conseils et commissions****Décision n° 040101DR08 du 1<sup>er</sup> juin 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 9020 - Laboratoire d'aérothermique**

Délégation Centre - Auvergne et Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. not. art. 3 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 000759DCAJ du 25-10-2000 ; DEC. n° 030070DAJ du 04-08-2003 ; DEC. n° 03A001DSI du 01-01-2003.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire d'Aérothermique

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité,
- 6 membres élus,
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> juin 2004.Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Centre - Auvergne et Limousin,  
Philippe LECONTE**Comités, conseils et commissions****Décision n° 040184DR08 du 2 novembre 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6173 - Cités, territoires, environnement et sociétés (CITERES)**

Délégation Centre - Auvergne et Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 01-08-2003 DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 040094DAJ du 26-10-2004 ; DEC. n° 040083DAJ du 30-09-2004 ; DEC. n° 03A015DSI du 28-11-2003 mod.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité CITERES.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité et les directeurs adjoints,
- 13 membres élus,
- 3 membres nommés.

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin à la date de renouvellement de l'unité.

Art. 3. - Les statuts du conseil de l'unité figurent à l'annexe I<sup>1</sup> de cette présente décision.

Art. 4. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 modifiée susvisée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 2 novembre 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
La déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin,  
Josette ROGER**Comités, conseils et commissions****Décision n° 040167DR10 du 22 novembre 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7515 - Laboratoire des Matériaux, Surfaces et Procédés pour la Catalyse**

Délégation Alsace

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité : UMR 7515 du CNRS

Art. 2.- Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité : François GARIN, DR-CNRS
- 10 membres élus, répartis selon :
  - 5 chercheurs et enseignants-chercheurs :
    - Claire COURSON, MC-URS
    - Nicolas KELLER, CR-CNRS
    - Corinne PETIT, MC-ULP

<sup>1</sup> annexe non publiée

- Véronique PITCHON, CR-CNRS
- Valérie SPITZER-KELLER, CR-CNRS
- 3 ITA :
  - Pierre BERNHARDT, IR-CNRS
  - Thierry DINTZER, IR-CNRS
  - Yvan ZIMMZEMANN, AJT-IATOS
- 2 étudiants :
  - Marta KURAS
  - Jean-Philippe TESSONNIER
- 4 membres nommés :
  - Dominique BEGIN, CR-CNRS
  - Alain KIENNEMANN, Pr-ULP
  - Pierre LEGARE, Pr -ULP
  - Cuong PHAM-HUU, IR-CNRS

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 3.- Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4.- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Strasbourg, le 22 novembre 2004.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Alsace,  
Philippe PIERI

### Comités, conseils et commissions

**Décision n° 040498DR19 du 30 novembre 2004 modifiant la décision n° 030203DR19 de nomination des membres du Conseil Consultatif Régional de la délégation Normandie**  
Délégation Normandie

Vu D. n° 82-993 mod. du 24-11-1982 ; avis du comité technique paritaire des personnels du CNRS du 10-05-2000 ; DEC. n° 000031DRH du 24-05-2000

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont nommés pour représenter l'Administration au Conseil Consultatif Régional de la délégation Normandie :

#### Titulaires :

- Richard VARIN, délégué régional, président du C.C.R. ;
- Marie- Françoise BUISSON, responsable du personnel et des ressources humaines ;
- Régine DELAMOTTE-LEGRAND, directrice FRE 2787 « DYALANG » ;
- Eric MacKENZIE, directeur UMR 6185 « Neurodégénérescence : modèles et stratégies thérapeutiques »
- Gérard MAZE , UMR 6068 « Laboratoire d'Acoustique Ultrasonore et d'Electronique » ;
- Patrick METZNER, directeur UMR 6507 « Chimie Moléculaire et Thio-organique » ;
- Joël TILLIER, UMR 6534 « Laboratoire de Physique Corpusculaire ».

#### Suppléants :

- Jean-Marc DANIEL, adjoint au délégué régional ;
- Loïc FAYE, directeur UMR 6037 « Glycobiologie et transports chez les végétaux » ;
- Bernard GARNIER, directeur UMR 6583 « Centre de Recherche d'Histoire Quantitative » ;
- Marie-Odile LEBEAUX, UMR 8097 « Institut du Longitudinal - LASMAS » ;
- Marek LEWITOWICZ, directeur du « Grand Accélérateur National Ions Lourds – GANIL » UMR 6415 ;
- Béatrice PATTE-ROULAND, UMR 6614 – « Complexe de Recherche Interprofessionnel en Aérothermochimie - CORIA » ;
- Marcel TOULEMONDE, UMR 6637 « Centre Interdisciplinaire de Recherche Ions Lasers - CIRIL ».

Art. 2. - Sont désignés par les organisations syndicales pour représenter les personnels au Conseil Consultatif Régional de la délégation Normandie :

### SNTRS – CGT : 3 titulaires – 3 suppléants

#### Titulaires :

- Jocelyne LEGER, UMR 8097 « Institut du Longitudinal - LASMAS » ;
- Michel LION, UMR 6415 – « Grand Accélérateur National Ions Lourds - GANIL" UMR 6415 ;
- Jacques MILLET, UMR 6037 « Glycobiologie et transports chez les végétaux » ;

#### Suppléants :

- Daniel LAVENU, UMR 8097 « Institut du Longitudinal - LASMAS »
- Michel LEFRANÇOIS, UMR 6614 – « Complexe de Recherche Interprofessionnel en Aérothermochimie - CORIA » ;
- Valérie SOULIÉ, UMR 6143 « Morphodynamique Continentale et Côtière » ;

### SGEN – CFDT : 2 titulaires – 2 suppléants

#### Titulaires :

- Guillaume EDOUARD, UMR 6614 – « Complexe de Recherche Interprofessionnel en Aérothermochimie - CORIA » ;
- Karine GLINEL, UMR 6522 – « Polymères, Biopolymères, membranes »

#### Suppléants :

- Michel GONZALEZ, UMR 6614 – « Complexe de Recherche Interprofessionnel en Aérothermochimie - CORIA » ;
- Luc PICTON, UMR 6522 – « Polymères, Biopolymères, membranes »

### SNCS – FSU : 1 titulaire – 1 suppléant

#### Titulaire :

- André LECLAIRE, UMR 6508 « Cristallographie et Sciences des Matériaux » ;

#### Suppléant :

- Gérard LE COUSTOMER, UMR 6507 « Chimie Moléculaire et Thio-organique ».

---

**SNPTES – UNSA : 1 titulaire – 1 suppléant**

Titulaire :

- Christian JARNOT, UMR 6634 « Groupe de Physique des Matériaux » ;

Suppléant :

- Didier DIVOUX, UMR 6185 « Neurodégénérescence : modèles et stratégies thérapeutiques » ;

Art. 3 . - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen, le 30 novembre 2004.

Pour le délégué régional et par délégation :  
l'adjoint au délégué,  
Jean-Marc DANIEL

**Comités, conseils et commissions**

**Décision n° 040481DR19 du 19 novembre 2004 modifiant la décision n° 020583DR19 du 7 octobre 2002 relative à la composition de la commission régionale d'action sociale dont les attributions sont étendues aux questions relatives à la restauration dans la circonscription Normandie.**

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 930001SPER du 04-01-1993, not. art. 9 ; DEC. n° 000029DRH du 09-06-2000.

Art. 1<sup>er</sup>. - La composition de la commission régionale d'action sociale – CORAS - étendue aux questions relatives à la restauration est ainsi fixée :

**Président :**

- M. Richard VARIN, délégué régional

**Membres nommés pour représenter l'Administration :**

- M. Frédéric FAURE, Responsable du Bureau des Pensions et Accidents du Travail ;

- M. Dominique FOURDRINIER, Directeur de l'UMR 6085 CNRS - LMRS ;

- M. Antoine KAHWATI, Secrétaire – Général Adjoint du GANIL.

**Membres suppléants des membres représentant l'Administration :**

- Mme Marie-Françoise BUISSON, R.P.R.H. – délégation Normandie

- M. Michel LEDOUX, Directeur de l'UMR 6614 CNRS – CORIA.

**Membres désignés pour représenter les personnels :**

- M. Guillaume EDOUARD (SGEN – CFDT) ;

- M. Michel LEFRANÇOIS (SNTRS – CGT) ;

- M. André LECLAIRE (SNCS – FSU) ;

- M. Michel VOISIN (SNPCEN) ;

**Membres suppléants des membres représentant les personnels :**

- Mme Vanessa PICARD (SGEN-CFDT)

- Mme Valérie SOULIÉ (SNTRS-CGT)

**Assistent à la Commission :**

- Mme Nathalie DEVILLEZ, responsable du bureau de l'action sociale - délégation Normandie

- Mme Martine DE FALCO, assistante de service social - Haute-Normandie

- Mme Isabelle RIMASSON, assistante de service social - Basse-Normandie.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen, le 19 novembre 2004,

Le délégué régional Normandie,  
Richard VARIN



## Nominations

### Administration centrale

Conseil d'administration

#### M. FRÉDÉRIC GUIN

A. du 19-11-2004 - NOR : ECOB0430063A - JO du 26-11-2004, p. 20108, texte n° 92

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, en date du 19 novembre 2004, M. Frédéric GUIN, administrateur civil, sous-directeur à la direction du budget, est nommé représentant de l'Etat au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), en remplacement de M. Hugues BIED-CHARRETON.

SPM

#### M. GUY LAUVERGEON

DEC. n° 040101DAJ du 09-11-2004

M. Guy LAUVERGEON, ingénieur de recherche, est nommé secrétaire général du département scientifique des Sciences physiques et mathématiques à compter du 15 novembre 2004, en remplacement de M. Gilles SENTISE, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

IN2P3

#### M. SYDNEY GALES

DEC. n° 040069INPN du 03-11-2004

M. Sydney GALES, directeur de recherche de classe exceptionnelle, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004, directeur adjoint scientifique à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, en remplacement de M. Daniel GUERREAU, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

INSU

#### M. JEAN-MARIE FLAUD

DEC. n° 040215INSU du 24-11-2004

Monsieur FLAUD Jean-Marie, Directeur de Recherche de Classe Exceptionnelle à l'UPR 3361, est nommé chargé de mission auprès du Directeur Général pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1<sup>er</sup> novembre 2004 au 31 décembre 2005. Sa mission est de définir les stratégies et d'assurer le suivi du dossier GMES, tout particulièrement des projets « atmosphère », de la mise en place de l'évolution des pôles thématiques, ICARE, ETHER, et des projets spatiaux dans le domaine de l'atmosphère. Il est chargé des relations avec le MEDD (PREVAIR, PRIMEQUAL...) pour la chimie de l'atmosphère.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur FLAUD Jean-Marie demeure affecté au Laboratoire de Photophysique Moléculaire - (UPR 3361), Université Paris Sud (Paris XI), Bâtiment 210 - 91405 ORSAY Cedex.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

ACP

#### M. BERNARD ADANS

A. du 26-11-2004 - NOR : ECOR0401382A - JO du 30-11-2004, texte n° 103

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, en date du 26 novembre 2004, M. Bernard ADANS, trésorier-payeur général, est placé en service détaché pour une durée maximale de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004, pour exercer les fonctions d'agent comptable du Centre national de la recherche scientifique.

## Délégations

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

#### M. ROGER LALLIER

DEC. n° 040213DR05 du 15-10-2004

Monsieur Roger LALLIER, Ingénieur d'études de 2<sup>e</sup> classe, est nommé Responsable des Services généraux de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 15 octobre 2004, en remplacement de Monsieur Michel ERRECART.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR06 - Nord-Est

#### MME SEVERINE ROLLET

DEC. n° 040161DR06 du 04-11-2004

Madame Séverine ROLLET, Ingénieur d'Etudes, est nommée à compter du 2 novembre 2004, responsable par intérim du service des relations humaines de la délégation Nord-Est en remplacement de Monsieur Richard VARIN, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

## Laboratoires

GDR n° 2525 - Groupement de recherche sur l'analyse pluridisciplinaire des politiques éducatives

#### MME AGNÈS VAN ZANTEN MME MARIE DURU-BELLAT

DEC. n° 040035SCHS du 17-11-2004

Mme Agnès VAN ZANTEN, directrice de recherche de 2<sup>e</sup> classe, est nommée directrice du GDR n° 2525 intitulé « Groupement de recherche sur l'analyse pluridisciplinaire des politiques éducatives », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2005, en remplacement de Mme Marie DURU-BELLAT, démissionnaire.

Mme Marie DURU-BELLAT, professeur des universités, est nommée directrice adjointe.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

UMS n° 2552 - Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace (MISHA)

#### MME CHRISTINE MAILLARD M. DIDIER GEORGAKAKIS

DEC. n° 040036SCHS du 14-10-2004

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et jusqu'à la date de renouvellement de l'unité :

- Madame Christine MAILLARD, Professeur des universités, est nommée directrice de l'UMS n° 2552 intitulée « Maison interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace (MISHA) », en remplacement de Monsieur Alain CHAUVOT ;

- M. Didier GEORGAKAKIS, Maître de conférences, est nommé directeur adjoint de l'UMS n° 2552, en remplacement de Monsieur Patrick WATIER.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

## ACMO

UMR n° 7500 - Institut de recherches subatomiques (IRES)

#### M. ERIC SCHAEFFER

DEC. n° 040067INPN du 30-08-2004

M. Eric SCHAEFFER, Assistant Ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7500, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004. M. Eric SCHAEFFER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Eric SCHAEFFER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Daniel HUSS, directeur de l'UMR n° 7500

UPR n° 288 - Energétique moléculaire et macroscopique, combustion

**M. GILBERT LUCAS**

DEC. n° 040083DR05 du 21-07-2004

M. Gilbert LUCAS, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 288, à compter du 28 novembre 2003.

M. Gilbert LUCAS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Gilbert LUCAS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Nasser DARABIHA, directeur de l'UPR n° 288

UMR n° 125 - Surface du verre et interfaces

**MME MURIEL BEAUVAIS**

DEC. n° 040082DR05 du 21-07-2004

Mme Muriel BEAUVAIS, ingénieur de recherche, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 125, à compter du 22 juillet 2003.

Mme Muriel BEAUVAIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Muriel BEAUVAIS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Stéphane ROUX, directeur de l'UMR n° 125

UMR n° 7538 - Physique des lasers

**MME SABINE BARBUT**

DEC. n° 040081DR05 du 21-07-2004

Mme Sabine BARBUT, ingénieur d'études, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7538, à compter du 2 avril 2003.

Mme Sabine BARBUT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Sabine BARBUT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Christian CHARDONNET, directeur de l'UMR n° 7538

UMR n° 7620 - Service d'Aéronomie

**M. JEAN-CHRISTOPHE SAMAKÉ**

DEC. n° 040079DR05 du 21-07-2004

M. Jean-Christophe SAMAKÉ, Technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7620, à compter du 3 octobre 2003.

M. Jean-Christophe SAMAKÉ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Christophe SAMAKÉ est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Philippe WALDTEUFEL, directeur de l'UMR n° 7620

UMR n° 5182 - Laboratoire de chimie

**M. THIERRY BROTON**

DEC. n° 040039DR07 du 20-10-2004

M. Thierry BROTON, CR1, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5182 à compter de la date de signature de la présente décision.

M. Thierry BROTON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions, M. Thierry BROTON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Philippe SAUTET, directeur de l'UMR n° 5182

UMR n° 5182 - Laboratoire de chimie

**MME VERONIQUE DUFAUD**

DEC. n° 040040DR07 du 20-10-2004

Mme Véronique DUFAUD, CR1, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5182 à compter de la date de signature de la présente décision.

Mme Véronique DUFAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions, Mme Véronique DUFAUD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Philippe SAUTET, directeur de l'UMR n° 5182

UMR n° 5620 - Laboratoire de physicochimie des matériaux luminescents (LPCML)

**M. LAURENT GROSVALET**

DEC. n° 040042DR07 du 20-10-2004

M. Laurent GROSVALET, TCE, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5620 à compter de la date de signature de la présente décision.

M. Laurent GROSVALET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions, M. Laurent GROSVALET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Christian PEDRINI, directeur de l'UMR n° 5620

UMR n° 5820 - Centre d'études et de recherches appliquées à la gestion (CERAG)

**MME MARIE-FRANCE BLANCHETIERE**

DEC. n° 040038DR11 du 05-11-2004

Mme Marie-France BLANCHETIERE, technicienne de classe normale, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5820, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Mme Marie-France BLANCHETIERE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions, Mme Marie-France BLANCHETIERE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Patrice FONTAINE, directeur de l'UMR n° 5820

UMR n° 7615 - Physicochimie des polymères et des milieux dispersés

**M. FREDDY MARTIN**

DEC. n° 040032DR16 du 04-11-2004

M. Freddy MARTIN, AI, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7615 à compter du 22 juin 2004.

M. Freddy MARTIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions, M. Freddy MARTIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Françoise LAFUMA, directrice de l'UMR n° 7615



UMR n° 6164 - Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes

**M. JEAN-MARIE FLOC'H**

DEC. n° 040237DR17 du 29-10-2004

M. Jean-Marie FLOC'H, ingénieur de recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6164 à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004.

M. Jean-Marie FLOC'H exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions, M. Jean Marie FLOC'H est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Daniel THOUROUDE, directeur de l'UMR n° 6164

## Fin de fonctions

### Administration centrale

SDV

**MME GODELEINE FAUGERON**

DEC. n° 040033SCVI du 22-11-2004

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004, aux fonctions de chargée de mission exercées par Mme Godeleine FAUGERON auprès du directeur général pour le département des sciences de la vie.

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Paris B.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

SDV

**MME MARIE KORNER**

DEC. n° 040034SCVI du 22-11-2004

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004, aux fonctions de chargées de mission exercées par Mme Marie KORNER auprès du directeur général pour le département des sciences de la vie.

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Ile-de-France Est.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

### ACMO

UMR n° 7500 - Institut de recherches subatomiques (IRES)

**Mlle LAURENCE CAILLAT**

DEC. n° 040066INPN du 30-08-2004

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004, à la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercée par Mlle Laurence CAILLAT dans l'UMR n° 7500.

Signé : Daniel HUSS, directeur de l'UMR n° 7500

UPS n° 2070 - Consortium de recherches pour l'émergence de technologies avancées - CRETA

**M. XAVIER CHAUD**

DEC. n° 040037DR11 du 15-11-2004

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Xavier CHAUD dans l'UPS n° 2070.

Signé : Eric BEAUGNON, directeur de l'UPS n° 2070

## Délégations de signature

### Administration centrale

SPM

**M. MICHEL LANNOO**  
**M. GUY LAUVERGEON**  
**M. CHRISTIAN PESKINE**  
**M. ALAIN FONTAINE**  
**M. PIERRE GLORIEUX**

DEC. n° 040102DAJ du 09-11-2004

Les articles 2 et 3 de la décision n° 030056DAJ du 4 août 2003 [donnant délégation de signature à M. Michel LANNOO, directeur du département scientifique des Sciences physiques et mathématiques] sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LANNOO, directeur du département scientifique des Sciences physiques et mathématiques, délégation est donnée à M. Guy LAUVERGEON, secrétaire général du département des Sciences physiques et mathématiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. LANNOO, les décisions, conventions ou avenants mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LANNOO et de M. Guy LAUVERGEON, délégation est donnée à MM. Christian PESKINE, Alain FONTAINE et Pierre GLORIEUX, directeurs scientifiques adjoints au département des Sciences physiques et mathématiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. LANNOO, les décisions, conventions ou avenants mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus. »

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

STIC

**M. ANTOINE PETIT**

DEC. n° 040042STIC du 23-11-2004

Délégation est accordée à M. Antoine PETIT, directeur du département Sciences et technologies de l'information et de la communication, à l'effet de signer, au nom du Directeur général du Centre national de la recherche scientifique, la convention NUMQTEC/PCRI ayant pour objet la création d'un pôle de « technologies numériques ».

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

STIC

**M. ANTOINE PETIT**

DEC. n° 040043STIC du 18-11-2004

Délégation est accordée à Monsieur Antoine PETIT, directeur du département Sciences et technologies de l'information et de la communication, à l'effet de signer au nom du Directeur général du Centre national de la recherche scientifique, le protocole d'accord pour le développement de projets de recherche commun entre l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), l'Université des sciences et technologies de Lille (USTL) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

IN2P3

**M. BRICE KERBER**  
**M. SYDNEY GALES**  
**M. MARCEL LIEUVIN**  
**MME MARTINE GAUDY**  
**MME HÉLÈNE YAKOVLEV**  
**MME ELIANE PERRET**



**M. KAMAL BARAKAT**  
**MME MARIE-THÉRÈSE DORIN-GERALD**

DEC. n° 0400651NPN du 02-11-2004

Délégation de signature est donnée à M. Brice KERBER, directeur adjoint administratif à l'IN2P3, à M. Sydney GALES, directeur adjoint scientifique à l'IN2P3, à M. Marcel LIEUVIN, directeur adjoint technique à l'IN2P3,

- aux fins de gestion de l'Institut, de représentation du Centre national de la recherche scientifique dans tous les actes ressortissant à la mission de l'Institut et en particulier, la préparation et l'exécution du budget de l'Institut.

- aux fins de gestion des personnels relevant du décret n° 85-1482 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brice KERBER, de M. Sydney GALES et de M. Marcel LIEUVIN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Martine GAUDY, chef du service des personnels et des ressources humaines de l'IN2P3, à Mme Hélène YAKOVLEV, chef du service du budget et des affaires financières de l'IN2P3, à Mme Eliane PERRET, chef du service des affaires internationales de l'IN2P3, et à M. Kamal BARAKAT, chef du service de l'informatique et de l'administration générale de l'IN2P3, pour les actes et documents se rapportant aux compétences de leur service respectif.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène YAKOVLEV, chef du service du budget et des affaires financières de l'IN2P3, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD, adjointe au chef du service du budget et des affaires financières de l'IN2P3, pour les actes et documents se rapportant aux compétences du SBAF.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004. Elle abroge la décision n° 0300311NPN du 15 avril 2003.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

**Délégations****DR02 - Paris B**  
**MME NISE SCHERRER**  
**MME MARTINE ALONSO**  
**MME MARINETTE CHARPENTIER**  
**M. CHRISTOPHE PELEGRY**

DEC. n° 040348DR02 du 05-11-2004

A la décision n° 000012DR02 du 1<sup>er</sup> juillet 2000, est ajouté l'article 1 quater suivant :

« Article 1 quater. - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre DOUCELANCE, délégué régional pour la circonscription Paris B, délégation est donnée :

1°) à Madame Nise SCHERRER, adjointe au chef du service du personnel et des ressources humaines à l'effet :

- d'attester le service fait sur les factures relatives aux actions de formation et à l'action sociale,

- de signer tous types d'attestations, certificats et déclarations, à produire au titre de la rémunération des personnels et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Pierre Doucelance.

2°) à Madame Martine ALONSO, Madame Marinette CHARPENTIER, Monsieur Christophe PELEGRY, responsables de bureau de gestion du personnel, à l'effet de signer tous types d'attestations, certificats et déclarations, à produire au titre de la rémunération des personnels et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Pierre DOUCELANCE. »

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

**DR06 - Nord-Est**  
**M. JACQUES NOËL**

DEC. n° 040162DR06 du 29-11-2004

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal AIMÉ, délégué régional pour la circonscription Nord Est, délégation est donnée à M. Jacques NOËL, Ingénieur d'Etudes, adjoint au

Chef du Service Financier et Comptable, à l'effet de signer les ordres de mission en France.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

**DR08 - Centre - Auvergne et Limousin****M. THIERRY ARTUSO**

DEC. n° 040181DR08 du 02-11-2004

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Josette ROGER, déléguée régionale pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin, délégation est donnée à Monsieur Thierry ARTUSO, ingénieur de recherche, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Madame Josette ROGER, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

**DR08 - Centre - Auvergne et Limousin****M. THIERRY ARTUSO**

DEC. n° 040182DR08 du 02-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Thierry ARTUSO, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom de Madame Josette ROGER tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application des articles 2.2, 2.4, 3.1, 3.4 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

**DR08 - Centre - Auvergne et Limousin****M. CHRISTOPHE TERRASSE**

DEC. n° 040183DR08 du 02-11-2004

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Josette ROGER et de Monsieur Thierry ARTUSO, délégation est donnée à Monsieur Christophe TERRASSE, Ingénieur de Recherche, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Madame Josette ROGER, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

**DR14 - Midi-Pyrénées****M. CLAUDE DETREZ**  
**MME MAÏTÉ ARMENGAUD**  
**M. SÉBASTIEN KANDEL**

DEC. n° 040107DAJ du 06-12-2004

L'article 3 de la décision n° 040073DAJ du 30 septembre 2004 [donnant délégation de signature à M. Alain MARCHAL, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées] est ainsi rédigé :

« Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MARCHAL et de Mme Armelle BARELLI, délégation est donnée à M. Claude DETREZ, responsable du service de partenariat et de la valorisation de la délégation Midi-Pyrénées, à Mme Maité ARMENGAUD, chef du service des ressources humaines de la délégation Midi-Pyrénées, et à M. Sébastien KANDEL, ingénieur d'études, adjoint au chef du service des ressources humaines de la délégation Midi-Pyrénées, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. MARCHAL, les arrêtés, actes, décisions, conventions, contrats et documents mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe. »

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

DR15 - Aquitaine et Poitou-Charentes

**MME FLORENCE PARNIER**  
**MME CATHERINE TREMOULET**

DEC. n° 040282DR15 du 01-11-2004

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LECONTE, délégué régional pour la circonscription Aquitaine et Poitou-Charentes, délégation est donnée à Mme Florence PARNIER, ingénieure de recherche, Mme Catherine TREMOULET, ingénieure d'études, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe LECONTE.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

DR15 - Aquitaine et Poitou-Charentes

**MME FLORENCE PARNIER**

DEC. n° 040283DR15 du 01-11-2004

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LECONTE, délégué régional pour la circonscription Aquitaine et Poitou-Charentes, délégation est donnée à Mme Florence PARNIER, ingénieure de recherche, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions de Personne Responsable des marchés de M. Philippe LECONTE.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

DR15 - Aquitaine et Poitou-Charentes

**M. GUY RAYMOND**

DEC. n° 040284DR15 du 01-11-2004

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LECONTE, délégué régional pour la circonscription Aquitaine et Poitou-Charentes, délégation est donnée à M. Guy RAYMOND, Directeur de Recherche 1<sup>re</sup> classe, chargé de mission à temps partiel auprès du délégué régional pour assurer la responsabilité de l'antenne de Poitiers de la délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe LECONTE.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

DR15 - Aquitaine et Poitou-Charentes

**M. GUY RAYMOND**

DEC. n° C040285DR15 du 01-11-2004

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LECONTE, délégué régional pour la circonscription Aquitaine et Poitou-Charentes, délégation est donnée à M. Guy RAYMOND, Directeur de Recherche 1<sup>re</sup> classe, chargé de mission à temps partiel auprès du délégué régional pour assurer la responsabilité de l'antenne de Poitiers de la délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions de Personne Responsable des marchés de M. Philippe LECONTE.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

DR16 - Paris Michel-Ange

**MME ANNE-MARIE GUIMARD-BONNAUD**  
**MME MARIE-CHRISTEL CHAUVET**  
**MME ANNIE PARDO**  
**MME MARIANNE DE VERNEJOU**  
**MME MARTINE HACQ**  
**MME AGNÈS ROUX**  
**MME ELISE ANASTASE**  
**M. JEAN-LUC CHOUKROUN**

DEC. n° 040031DR16 du 15-11-2004

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du Délégué régional de Paris Michel-Ange, et à Madame Marie-Christel CHAUVET, chargé d'affaires générales à la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer tous les actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Gilles SENTISE.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué régional de Paris Michel-Ange, de Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du Délégué régional de Paris Michel-Ange, et de Madame Marie-Christel CHAUVET, chargé d'affaires générales à la délégation Paris Michel-Ange, délégation est donnée Madame Annie PARDO, chef du service du personnel et des ressources humaines de la Délégation Paris Michel-Ange, à Madame Marianne de VERNEJOU, responsable du service de gestion mutualisée de la Délégation Paris Michel-Ange, et à Madame Martine HACQ, chef des services techniques et logistiques de la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, dans leurs domaines respectifs d'activité, tous les actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Gilles SENTISE.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué régional de Paris Michel-Ange, de Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du Délégué régional de Paris Michel-Ange et de Madame Marie-Christel CHAUVET, Chargé d'affaires générales à la délégation Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Madame Agnès ROUX, attachée d'administration de la recherche au service financier et comptable de la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, dans le domaine de l'activité financière (hors secteur marché) tous les actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Gilles SENTISE.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué régional de Paris Michel-Ange, et de Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Madame Marie-Christel CHAUVET, responsable par intérim du bureau des marchés au service financier et comptable de la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer dans le domaine des marchés les copies conformes des marchés, les avis d'attribution des marchés, les envois des marchés pour le recensement et tous les documents d'accusé de réception des plis.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué régional de Paris Michel-Ange, de Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange, et de Madame Marie-Christel CHAUVET, chargé d'affaires générales à la délégation Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Mademoiselle Elise ANASTASE, assistante ingénieure au service financier et comptable de la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer les commandes, les attestations de service fait sur les factures des fournisseurs, les décisions de remboursement et les courriers aux fournisseurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué régional de Paris Michel-Ange, de Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange, de Madame Marie-Christel CHAUVET, chargé d'affaires générales à la délégation Paris Michel-Ange, et de Madame Marianne de VERNEJOU, responsable du service de gestion mutualisée de la Délégation Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc CHOUKROUN, adjoint à la responsable du service de gestion mutualisée de la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer dans le domaine d'activité du service les commandes, les attestations de service fait sur les factures des fournisseurs, et les courriers aux fournisseurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du Délégué régional de Paris Michel-Ange, et à Madame Marie-Christel CHAUVET, chargé d'affaires générales à la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer tous les actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions de personne responsable des marchés.

La présente décision prend effet à compter du 15 novembre 2004.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR16 - Paris Michel-Ange

**M. MICHEL LANNOO**  
**M. GUY LAUVERGEON**  
**MME MARTINE RECHENMANN**

DEC. n° 040033DR16 du 15-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel LANNOO, directeur du département scientifique des sciences physiques et mathématiques, à l'effet de signer au nom du Délégué Régional de Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles au département des Sciences physiques et mathématiques :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,  
b) les commandes d'un montant inférieur à 1 000 € HT, soit 1 196 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel LANNOO, délégation est donnée à Monsieur Guy LAUVERGEON, secrétaire général du département scientifique des sciences physiques et mathématiques, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel LANNOO et de Monsieur Guy LAUVERGEON, délégation est donnée à Madame Martine RECHENMANN, responsable du budget et des affaires financières au département scientifique des sciences physiques et mathématiques, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030022DR16 du 4 avril 2003 est abrogée.

La présente décision prend effet à compter du 15 novembre 2004.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

**M. Yves GICQUEL**

DEC. n° 040157DR17 du 18-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Yves GICQUEL, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du délégué régional :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

DR18 - Nord - Pas-de-Calais et Picardie

**M. DOMINIQUE PACOT**  
**MME CAROLE BROUX**  
**MME CHRISTINE USEILLE**

DEC. n° 04D034DR18 du 15-10-2004

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Benoist DUBURCQ, délégué régional pour la circonscription Nord - Pas-de-Calais et Picardie, délégation est donnée à M. Dominique PACOT, Ingénieur d'Etudes, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jean Benoist DUBURCQ.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Benoist DUBURCQ et de M. Dominique PACOT, délégation est donnée à Mme Carole BROUX, Assistant Ingénieur, Responsable du Service Personnel Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de la gestion du personnel.

En cas d'absences ou d'empêchement de M. Jean Benoist

DUBURCQ et de M. Dominique PACOT, délégation est donnée à Mme Christine USEILLE, Ingénieur de Recherche, Responsable du Service Partenariat et Valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant des relations avec les partenaires.

Signé : Jean Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord - Pas-de-Calais et Picardie

DR18 - Nord - Pas-de-Calais et Picardie

**M. DOMINIQUE PACOT**  
**MME CAROLE BROUX**  
**MME CHRISTINE USEILLE**

DEC. n° 04D035DR18 du 15-10-2004

Délégation est donnée à M. Dominique PACOT, Ingénieur d'Etudes, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer au nom de M. Jean Benoist DUBURCQ, délégué régional de la circonscription Nord - Pas-de-Calais et Picardie

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absences ou d'empêchement de M. Dominique PACOT, adjoint au délégué régional, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Carole BROUX, Assistant Ingénieur, responsable du service personnel ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique PACOT et de Mme Carole BROUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Christine USEILLE, Ingénieur de Recherche, responsable du service partenariat et valorisation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional ainsi qu'en cas de changement d'un des délégataires.

Signé : Jean Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord - Pas-de-Calais et Picardie

DR18 - Nord - Pas-de-Calais et Picardie

**M. JEAN BENOIST DUBURCQ**

DEC. n° 040111DAJ du 01-12-2004

Délégation est donnée à M. Jean Benoist DUBURCQ, délégué régional pour la circonscription Nord - Pas-de-Calais et Picardie, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, le volet recherche du contrat quadriennal de développement 2004-2007 de l'université de Picardie Jules Verne.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

DR19 - Normandie

**MME MARIE-FRANÇOISE BUISSON**

DEC. n° 040435DR19 du 18-11-2004

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Richard VARIN, délégué régional pour la circonscription Normandie et de Monsieur Jean-Marc DANIEL, adjoint au délégué régional, délégation est donnée à Mme Marie-Françoise BUISSON, Responsable du personnel et des ressources humaines, Ingénieur d'études de 2<sup>e</sup> classe, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Richard VARIN.

La décision n° 020054DR19 du 7 février 2002 est abrogée.

Signé : Richard VARIN, délégué régional pour la circonscription Normandie

## Laboratoires

## DR03 - Ile-de-France Est

UPR n° 76 - Histoire des doctrines de la fin de l'Antiquité et du haut Moyen Age - Année philologique

**MME MARIE-ODILE GOULET-CAZE**  
**MME MARTINE VIDONI**  
**M. FREDERIC PLIN**  
**M. PIERRE-PAUL CORSETTI**

DEC. n° 040199DR03 du 02-11-2004

Délégation est donnée à Mme Marie-Odile GOULET-CAZE, directeur de l'UPR 76, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Odile GOULET-CAZE, délégation de signature est donnée à Mme Martine VIDONI, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Odile GOULET-CAZE et de Mme Martine VIDONI, délégation de signature est donnée à M. Frédéric PLIN, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Odile GOULET-CAZE, de Mme Martine VIDONI et de M. Frédéric PLIN, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Paul CORSETTI, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040069DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie Lechevallier, déléguée régionale Ile-de-France Est

UPR n° 299 - Milieux, sociétés et cultures en Himalaya

**M. FERNAND MEYER**  
**M. GERARD TOFFIN**  
**MME PIERRETTE MASSONET**

DEC. n° 040197DR03 du 03-11-2004

Délégation est donnée à M. Fernand MEYER, directeur de l'UPR 299, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fernand MEYER, délégation de signature est donnée à M. Gérard TOFFIN, Directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fernand MEYER et de M. Gérard TOFFIN, délégation de signature est donnée à Mme Pierrette MASSONET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040071DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie Lechevallier, déléguée régionale Ile-de-France Est

UPR n° 301 - Institut d'histoire du temps présent

**M. HENRY ROUSSO**  
**MME ELEONORE TESTA**

DEC. n° 040198DR03 du 02-11-2004

Délégation est donnée à M. Henry ROUSSO, directeur de l'UPR 301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henry ROUSSO, délégation de signature est donnée à Mme Eléonore TESTA, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040012DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie Lechevallier, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 5143 - Paléobiodiversité : histoire et dynamique

**M. SEVKET SEN**  
**M. FABRIZIO CECCA**  
**MME EMMANUELLE VENNIN**  
**MME ELYANE MOLIN**

DEC. n° 040200DR03 du 02-11-2004

Délégation est donnée à M. Sevket SEN, directeur de l'UMR 5143, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sevket SEN, délégation de signature est donnée à M. Fabrizio CECCA, Professeur à l'Université Paris VI, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sevket SEN et de M. Fabrizio CECCA, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle VENNIN, Maître de conférences au MNHN, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sevket SEN, de M. Fabrizio CECCA et de Mme Emmanuelle VENNIN, délégation de signature est donnée à Mme Elyane MOLIN, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040060DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie Lechevallier, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 5178 - Biologie des invertébrés marins et écosystèmes

**M. GUY BOUCHER**  
**MME SYLVIE DUFOUR**

DEC. n° 040202DR03 du 02-11-2004

Délégation est donnée à M. Guy BOUCHER, directeur de l'UMR 5178, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy BOUCHER, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie DUFOUR, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.



Cette décision annule et remplace la décision n° 040055DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie Lechevallier, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 8029 - Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie

**M. SYLVAIN ALLANO**  
**M. JEAN-PAUL LOUIS**  
**M. BRUNO LE POUFLE**

DEC. n° 040191DR03 du 02-11-2004

Délégation est donnée à M. Sylvain ALLANO, directeur de l'UMR 8029, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain ALLANO, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul LOUIS, Professeur à l'ENS de Cachan, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain ALLANO et de M. Jean-Paul LOUIS, délégation de signature est donnée à M. Bruno LE POUFLE, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040013DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie Lechevallier, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 8049 - Institut Gaspard-Monge - Laboratoire d'informatique

**M. MAXIME CROCHEMORE**

DEC. n° 040192DR03 du 02-11-2004

Délégation est donnée à M. Maxime CROCHEMORE, directeur de l'UMR 8049, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040025DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie Lechevallier, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 8134 - Laboratoire techniques, territoires et sociétés

**M. JEAN-MARC OFFNER**  
**M. GILLES JEANNOT**  
**MME CAROLE POURCHEZ**

DEC. n° 040203DR03 du 09-04-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Marc OFFNER, directeur de l'UMR 8134, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc OFFNER, délégation de signature est donnée à M. Gilles JEANNOT, Ingénieur divisionnaire TPE, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc OFFNER et de M. Gilles JEANNOT, délégation de signature est donnée à Mme Carole POURCHEZ, Ingénieur d'études à l'ENPC, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040023DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie Lechevallier, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 8134 - Laboratoire techniques, territoires et sociétés

**M. JEAN-MARC OFFNER**  
**M. GILLES JEANNOT**  
**MME CORINNE HERMANT DE CALLATAY**

DEC. n° 040205DR03 du 18-11-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Marc OFFNER, directeur de l'UMR 8134, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc OFFNER et de M. Gilles JEANNOT, délégation de signature est donnée à M. Gilles JEANNOT, ingénieur divisionnaire TPE, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc OFFNER et de M. Gilles JEANNOT, délégation de signature est donnée à Mme Corinne HERMANT DE CALLATAY, ingénieur d'études au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040203DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 8134 - Laboratoire techniques, territoires et sociétés

**M. GILLES JEANNOT**  
**MME CORINNE HERMANT DE CALLATAY**

DEC. n° 040206DR03 du 18-11-2004

Délégation est donnée à M. Gilles JEANNOT, ingénieur divisionnaire TPE, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles JEANNOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Corinne HERMANT DE CALLATAY, ingénieur d'études au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc OFFNER, directeur de l'UMR n° 8134

UMR n° 8531 - Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires

**M. JACQUES DELAIRE**  
**M. PIERRE AUDEBERT**

DEC. n° 040193DR03 du 02-11-2004

Délégation est donnée à M. Jacques DELAIRE, directeur de l'UMR 8531, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques DELAIRE, délégation de signature est donnée à M. Pierre AUDEBERT, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040015DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie Lechevallier, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 8537 - Laboratoire de photonique quantique et moléculaire

**M. JOSEPH ZYSS**  
**MME ISABELLE LEDOUX-RAK**  
**M. MICHEL DUMONT**

DEC. n° 040204DR03 du 02-11-2004

Délégation est donnée à M. Joseph ZYSS, directeur de l'UMR 8537, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph ZYSS, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle LEDOUX-RAK, Professeur à l'ENS de Cachan, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph ZYSS et de Mme Isabelle LEDOUX-RAK, délégation de signature est donnée à M. Michel DUMONT, Directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040178DR03 du 29 juin 2004.

Signé : Annie Lechevallier, déléguée régionale Ile-de-France Est

FR n° 33 - Institut des traditions textuelles (philosophie, sciences, histoire et religions)

**M. HENRI HUGONNARD ROCHE**  
**MME CATHERINE ROBINE**

DEC. n° 040201DR03 du 02-11-2004

Délégation est donnée à M. Henri HUGONNARD ROCHE, directeur de la FR 33, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri HUGONNARD ROCHE, délégation de signature est donnée à Mme Catherine ROBINE, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040091DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie Lechevallier, déléguée régionale Ile-de-France Est

FR n° 54 - Bases fondamentales et stratégies nouvelles en cancérologie

**M. GILBERT LENOIR**  
**M. JEAN FEUNTEUN**

DEC. n° 040195DR03 du 02-11-2004

Délégation est donnée à M. Gilbert LENOIR, directeur de la FR 54, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilbert LENOIR, délégation de signature est donnée à M. Jean FEUNTEUN, Directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040097DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie Lechevallier, déléguée régionale Ile-de-France Est

FRE n° 2743 - Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques

**M. BERTRAND LAVEDRINE**  
**MME CHRISTINE CAPDEROU**

DEC. n° 040194DR03 du 02-11-2004

Délégation est donnée à M. Bertrand LAVEDRINE, directeur de la FRE 2743, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand LAVEDRINE, délégation de signature est donnée à Mme Christine CAPDEROU, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040048DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie Lechevallier, déléguée régionale Ile-de-France Est

UPS n° 2259 - Cultures, langues, textes

**M. MARCEL SKROBEK**

DEC. n° 040196DR03 du 02-11-2004

Délégation est donnée à M. Marcel SKROBEK, directeur de l'UPS 2259, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040090DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie Lechevallier, déléguée régionale Ile-de-France Est

**DR04 - Ile-de-France Sud**

UMR n° 8614 - Glycochimie moléculaire

**M. JEAN-MARIE BEAU**  
**M. DAVID BONNAFFE**

DEC. n° 04A209DR04 du 01-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie BEAU, directeur de l'UMR n° 8614, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;

- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie BEAU, délégation de signature est également donnée à Monsieur David BONNAFFE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A026DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de France Sud

UMR n° 8614 - Glycochimie moléculaire

**M. DAVID BONNAFFE**

DEC. n° 04A210DR04 du 01-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur David BONNAFFE, professeur, enseignant-chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique],

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A027DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie BEAU, directeur de l'UMR n° 8614

**DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord**

UPR n° 20 - Laboratoire de photonique et de nanostructures - LPN

**M. JEAN-YVES MARZIN**

DEC. n° 040180DR05 du 18-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves MARZIN, directeur de l'UPR 20, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020158DR05 du 1<sup>er</sup> mars 2002 est abrogée.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 2585 - Microbiologie et génétique moléculaire

**M. JOSEF DEUTSCHER**  
**M. JEAN-MARIE BECKERICH**  
**M. JEAN-MARC NICAUD**

DEC. n° 040209DR05 du 04-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Josef DEUTSCHER, directeur de l'UMR 2585, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Josef DEUTSCHER, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marie BECKERICH, DR2, Directeur adjoint de l'unité et à Monsieur Jean-Marc NICAUD, DR2, chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020100DR05 du 1<sup>er</sup> mars 2002 est abrogée.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 2585 - Microbiologie et génétique moléculaire

**M. JEAN-MARIE BECKERICH**  
**M. JEAN-MARC NICAUD**

DEC. n° 040208DR05 du 23-09-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie BECKERICH, DR2, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie BECKERICH, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Jean-Marc NICAUD, DR2, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020099DR05 du 13 mai 2002 est abrogée.

Signé : Josef DEUTSCHER, directeur de l'UMR n° 2585

UMR n° 2832 - Laboratoire de mécanique des structures industrielles durables

**M. STÉPHANE ANDRIEUX**

DEC. n° 040211DR05 du 07-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane ANDRIEUX, directeur de l'UMR 2832, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7539 - Laboratoire d'analyse, géométrie et applications

**M. FRÉDÉRIC KLOPP**  
**M. JEAN-MARC DELORT**

DEC. n° 040210DR05 du 26-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric KLOPP, directeur de l'UMR 7539, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric KLOPP, délégation est donnée, aux fins mentionnées ci-dessus, à Monsieur Jean-Marc DELORT, Professeur, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7539 - Laboratoire d'analyse, géométrie et applications

**M. JEAN-MARC DELORT**

DEC. n° 040212DR05 du 04-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc DELORT, Professeur, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : M. Frédéric KLOPP, directeur de l'UMR n° 7539

GDR n° 2137 - Traitement de l'espace des sociétés rurales anciennes

**M. GÉRARD CHOUQUER**

DEC. n° 040097DR05 du 11-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Gérard CHOUQUER, directeur du GDR 2137, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020098DR05 du 1<sup>er</sup> mars 2002 est abrogée.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

#### DR06 - Nord-Est

UPR n° 2300 - Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques

**M. BERNARD MARTY**  
**M. CHRISTIAN FRANCE-LANORD**  
**MME MARTINE NOEL**  
**MME ISABELLE GEOFFROY**

DEC. n° 040127DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bernard MARTY, Directeur de l'UPR n° 2300, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard MARTY, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian FRANCE-LANORD, Directeur de recherche CNRS de 2<sup>e</sup> classe, à Madame Martine NOEL, Assistant Ingénieur CNRS, ainsi qu'à Madame Isabelle GEOFFROY, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UPR n° 6811 - Laboratoire des Sciences du Génie Chimique

**M. MICHEL SARDIN**  
**MME MURIEL HAUDOT**  
**M. GERARD VALENTIN**

DEC. n° 040150DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel SARDIN, Directeur de l'UPR n° 6811, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel SARDIN, délégation de signature est donnée à Madame Muriel HAUDOT, Ingénieur d'études CNRS de 2<sup>e</sup> classe, et Monsieur Gérard VALENTIN, Directeur de recherche CNRS de 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est



UMR n° 5022 - Laboratoire d'étude de l'apprentissage et du développement

**M. EMMANUEL BIGAND**  
**MME CORINNE MARTIN**

DEC. n° 040081DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel BIGAND, Directeur de l'UMR n° 5022, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel BIGAND, délégation de signature est donnée à Madame Corinne MARTIN, Technicienne CNRS de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 5027 - Laboratoire de physique de l'Université de Bourgogne

**M. JEAN-PAUL CHAMPION**  
**MME CLAUDINE JONON**  
**M. GUY MILLOT**

DEC. n° 040087DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul CHAMPION, Directeur de l'UMR n° 5027, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul CHAMPION, délégation de signature est donnée à Madame Claudine JONON, Ingénieur d'Etudes CNRS, ainsi qu'à Monsieur Guy MILLOT, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 5060 - Institut de Recherche sur les Archéomatériaux

**M. PHILIPPE FLUZIN**  
**M. MICHEL AUBERT**  
**MME MYRIAM MIGLIERINA**

DEC. n° 040100DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Philippe FLUZIN, Directeur adjoint du Centre de Belfort, UMR CNRS n° 5060, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FLUZIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel AUBERT, assistant ingénieur CNRS, et Madame Myriam MIGLIERINA, Technicien CNRS de Classe Exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 5158 - Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image

**M. MICHEL PAINDAVOINE**

DEC. n° 040138DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel PAINDAVOINE, Directeur de l'UMR n° 5158, à l'effet de signer, au nom du

délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 5170 - Centre des Sciences du Goût

**M. BENOIST SCHAAL**  
**MME NADINE MUTIN**

DEC. n° 040152DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Benoist SCHAAL, Directeur de l'UMR n° 5170, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoist SCHAAL, délégation de signature est donnée à Madame Nadine MUTIN, Ingénieur d'études de 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 5184 - Plante-microbe-environnement : biochimie, biologie cellulaire et écologie

**M. SILVIO GIANINAZZI**  
**MME CAROLE PICARD**

DEC. n° 040105DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Silvio GIANINAZZI, Directeur de l'UMR n° 5184, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Silvio GIANINAZZI, délégation de signature est donnée à Madame Carole PICARD, Technicien de la recherche INRA de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 5188 - Laboratoire de Synthèse et Electrosynthèse Organométalliques

**M. CLAUDE MOISE**  
**M. IGOR TKATCHENKO**

DEC. n° 040129DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Claude MOISE, Directeur de l'UMR n° 5188, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude MOISE, délégation de signature est donnée à Monsieur Igor TKATCHENKO, Directeur de recherche CNRS de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 5561 - Biogéosciences – Dijon

**M. BRUNO DAVID**

DEC. n° 040092DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bruno DAVID, Directeur de l'UMR n° 5561, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 5594 - Archéologie, Culture et Société : la Bourgogne et la France Orientale du Néolithique au Moyen Age

**M. CLAUDE MORDANT**

DEC. n° 040130DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Claude MORDANT, Directeur de l'UMR n° 5594, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 5598 - Centre de Recherche sur le Droit des Marchés et des Investissements Internationaux

**M. ERIC LOQUIN**

**MME MARIANNE MALICET**

**MME SYLVIE CHERRIER**

DEC. n° 040122DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Eric LOQUIN, Directeur de l'UMR n° 5598, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LOQUIN, délégation de signature est donnée à Madame Marianne MALICET - Technicien CE CNRS, ainsi qu'à Madame Sylvie CHERRIER - Adjoint Technique Principal CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 5605 - Centre Georges-Chevrier : Ordre et désordre dans l'histoire des sociétés

**M. JEAN-JACQUES CLERE**

DEC. n° 040089DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Jacques CLERE, Directeur de l'UMR n° 5605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 6049 - Théoriser et Modéliser pour Aménager : Territoires et Paysages

**M. SERGE ORMAUX**

**M. THIERRY BROSSARD**

DEC. n° 040136DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Serge ORMAUX, Directeur de l'UMR n° 6049, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge ORMAUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry BROSSARD, Directeur de recherche CNRS de 1<sup>re</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 6056 - Equations aux dérivées partielles et physique mathématique

**M. SATYANAD KICHENASSAMY**

DEC. n° 040113DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Satyanad KICHENASSAMY, Directeur de l'UMR n° 6056, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 6089 - Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique

**M. ALAIN BARBE**

DEC. n° 040077DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain BARBE, Directeur de l'UMR n° 6089, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 6091 - Laboratoire d'astrophysique de l'observatoire de Besançon

**M. FRANÇOIS VERNOTTE**

**M. GEORGES JOLICARD**

DEC. n° 040155DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur François VERNOTTE, Directeur de l'UMR n° 6091, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François VERNOTTE, délégation de signature est donnée à Monsieur Georges JOLICARD, Professeur des Universités de 1<sup>re</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 6198 - Matrice extracellulaire et régulations cellulaires

**M. FRANÇOIS-XAVIER MAQUART**  
**M. WILLIAM HORNEBECK**

DEC. n° 040125DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur François-Xavier MAQUART, Directeur de l'UMR n° 6198, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François-Xavier MAQUART, délégation de signature est donnée à Monsieur William HORNEBECK, Directeur de recherche CNRS de 1<sup>re</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 6519 - Réactions Sélectives et Applications

**M. CHARLES PORTELLA**  
**M. DOMINIQUE HAKAKAT**

DEC. n° 040144DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Charles PORTELLA, Directeur de l'UMR n° 6519, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charles PORTELLA, délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique HAKAKAT, Ingénieur d'Etudes CNRS de 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 6596 - Laboratoire d'automatique de Besançon

**M. ALAIN BOURJAULT**

DEC. n° 040082DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain BOURJAULT, Directeur de l'UMR n° 6596, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 6623 - Laboratoire de Mathématiques de Besançon

**M. CHRISTIAN LE MERDY**  
**MME CATHERINE PAGANI**

DEC. n° 040117DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Christian LE MERDY, Directeur de l'UMR n° 6623, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian LE MERDY, délégation de signature est donnée à Madame

Catherine PAGANI, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 6624 - Laboratoire de physique moléculaire

**M. CLAUDE GIRARDET**

DEC. n° 040106DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Claude GIRARDET, Directeur de l'UMR n° 6624, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7002 - Moyen Age

**M. PATRICK CORBET**

DEC. n° 040090DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Patrick CORBET, Directeur de l'UMR n° 7002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7036 - Laboratoire de cristallographie et modélisation des matériaux minéraux et biologiques

**M. CLAUDE LECOMTE**  
**M. MASSIMO NESPOLO**

DEC. n° 040118DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Claude LECOMTE, Directeur de l'UMR n° 7036, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude LECOMTE, délégation de signature est donnée à Monsieur Massimo NESPOLO, Professeur des Universités affecté auprès de l'Université Henri Poincaré Nancy I, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7039 - Centre de Recherche en Automatique de Nancy

**M. FRANCIS LEPAGE**  
**M. CLAUDE IUNG**

DEC. n° 040119DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Francis LEPAGE, Directeur de l'UMR n° 7039, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis

LEPAGE, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude IUNG, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7040 - Laboratoire de Physique des Milieux Ionisés et Applications

**M. BERNARD WEBER**  
**M. PIERRE BERTRAND**

DEC. n° 040158DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bernard WEBER, Directeur de l'UMR n° 7040, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard WEBER, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre BERTRAND, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7118 - Analyses et traitements informatiques de la langue française

**M. JEAN-MARIE PIERREL**  
**M. BERNARD COMBETTES**  
**M. JEAN-MARC VOIRIN**

DEC. n° 040143DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Messieurs Jean-Marie PIERREL et Bernard COMBETTES, Directeurs de l'UMR n° 7118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Jean-Marie PIERREL et Bernard COMBETTES, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc VOIRIN, Ingénieur d'études CNRS hors classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7137 - Laboratoire des interactions microorganismes-minéraux-matière organique dans les sols

**MME CORINNE LEYVAL**  
**MME DOMINIQUE GOEPFER**  
**MME CHANTAL GINSBURGER**

DEC. n° 040121DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Madame Corinne LEYVAL, Directrice de l'UMR n° 7137, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne LEYVAL, délégation de signature est donnée à Mesdames Dominique GOEPFER - Assistant Ingénieur CNRS, et Chantal GINSBURGER - Technicien CNRS de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7502 - Institut Elie Cartan

**M. DANIEL BARLET**  
**MME CHANTAL LECOMTE**

DEC. n° 040078DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Daniel BARLET, Directeur de l'UMR n° 7502, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel BARLET, délégation de signature est donnée à Madame Chantal LECOMTE, agent contractuel auprès du CUCES Universités de catégorie Assistant Ingénieur (CDI n° PB/83/141/AW), assistante du Directeur de l'UMR 7502, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7503 - Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA)

**MME HELENE KIRCHNER**  
**MME JOCELYNE DIAS**  
**MME PATRICIA VENTURIN**

DEC. n° 040114DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Madame Hélène KIRCHNER, Directrice de l'UMR n° 7503, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène KIRCHNER, délégation de signature est donnée à Madame Jocelyne DIAS, Ingénieur de recherche INRIA, et à Mademoiselle Patricia VENTURIN, Ingénieur de recherche INRIA, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7554 - Laboratoire de Physique et Mécanique des Matériaux

**M. ETIENNE PATOOR**  
**M. ANDRÉ EBERHARDT**  
**MME VÉRONIQUE JEANCLAUDE**  
**MME CHRISTELLE SOLIMAN**

DEC. n° 040139DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Etienne PATOOR, Directeur de l'UMR n° 7554, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Etienne PATOOR, délégation de signature est donnée à Monsieur André EBERHARDT, Professeur des Universités relevant de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz, ainsi qu'à Mesdames Véronique JEANCLAUDE - Maître de Conférences relevant de l'Université de Metz, et Christelle SOLIMAN - Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est



UMR n° 7555 - Laboratoire de Chimie du Solide Minéral

**M. PIERRE STEINMETZ**  
**MME HELENE HUON**

DEC. n° 040153DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Pierre STEINMETZ, Directeur de l'UMR n° 7555, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre STEINMETZ, délégation de signature est donnée à Madame Hélène HUON, Technicien CNRS de la classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7556 - Laboratoire de Physique des Matériaux

**M. MICHEL PIECUCH**  
**M. XAVIER DEVAUX**  
**M. MICHEL VERGNAT**

DEC. n° 040142DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel PIECUCH, Directeur de l'UMR n° 7556, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel PIECUCH, délégation de signature est donnée à Messieurs Xavier DEVAUX, Chargé de recherche CNRS de 1<sup>re</sup> classe, et Michel VERGNAT, Professeur de 1<sup>re</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7561 - Physiopathologie et Pharmacologie Articulaires

**M. PATRICK NETTER**  
**MME FRANÇOISE LAPICQUE**  
**M. JACQUES MAGDALOU**

DEC. n° 040132DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Patrick NETTER, Directeur de l'UMR n° 7561, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick NETTER, délégation de signature est donnée à Madame Françoise LAPICQUE, Directeur de recherche CNRS de 2<sup>e</sup> classe, ainsi qu'à Monsieur Jacques MAGDALOU, Directeur de recherche CNRS de 1<sup>re</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7563 - Laboratoire d'énergétique et de mécanique théorique appliquée

**M. CHRISTIAN MOYNE**  
**MME EDITH LANG**

DEC. n° 040131DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Christian MOYNE, Directeur de l'UMR n° 7563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian MOYNE, délégation de signature est donnée à Madame Edith LANG, Ingénieur d'Etudes CNRS de 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7564 - Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement

**M. JEAN-JACQUES EHRHARDT**  
**M. MICHEL PERDICAKIS**

DEC. n° 040098DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Jacques EHRHARDT, Directeur de l'UMR n° 7564, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Jacques EHRHARDT, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel PERDICAKIS, Ingénieur de recherche CNRS de 1<sup>re</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7565 - Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes

**M. YVES CHAPLEUR**

DEC. n° 040088DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Yves CHAPLEUR, Directeur de l'UMR n° 7565, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7566 - Géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques

**M. JACQUES LEROY**  
**M. MICHEL CATHELINÉAU**

DEC. n° 040120DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jacques LEROY, Directeur de l'UMR n° 7566, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques LEROY, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel CATHELINÉAU, directeur de recherche CNRS de 1<sup>re</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7567 - Maturation des ARN et enzymologie moléculaire

**MME CHRISTIANE BRANLANT**  
**M. GUY BRANLANT**

DEC. n° 040084DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Madame Christiane BRANLANT, Directrice de l'UMR n° 7567, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christiane BRANLANT, délégation de signature est donnée à Monsieur Guy BRANLANT, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7568 - Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire

**MME EDITH DELLACHERIE**  
**MME JEANINE FOURIER**

DEC. n° 040094DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Madame Edith DELLACHERIE, Directrice de l'UMR n° 7568, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith DELLACHERIE, délégation de signature est donnée à Madame Jeanine FOURIER, Technicien CNRS de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7569 - Laboratoire Environnement et Minéralurgie

**M. JACQUES YVON**  
**M. FABIEN THOMAS**

DEC. n° 040160DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jacques YVON, Directeur de l'UMR n° 7569, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques YVON, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabien THOMAS, Directeur de recherche CNRS de 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7570 - Laboratoire de Science et Génie des Surfaces

**M. HENRI MICHEL**  
**MME MARIE-CLAUDE LEHMANN**

DEC. n° 040128DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Henri MICHEL, Directeur de l'UMR n° 7570, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Henri MICHEL, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Claude LEHMANN - agent contractuel mis à la disposition de Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines à compter du 10 novembre 1963, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7584 - Laboratoire de Science et Génie des Matériaux et de Métallurgie

**M. JEAN-MARIE DUBOIS**  
**M. PIERRE ARCHAMBAULT**  
**M. DENIS ABLITZER**  
**MME LILIANE MACHEPY**

DEC. n° 040095DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie DUBOIS, Directeur de l'UMR n° 7584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie DUBOIS, délégation de signature est donnée à Messieurs Pierre ARCHAMBAULT, Directeur de Recherche CNRS 2<sup>e</sup> classe, et Denis ABLITZER, Professeur INPL, ainsi qu'à Madame Liliane MACHEPY, Technicienne CNRS de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7630 - Département de Chimie Physique des Réactions

**M. GERARD SCACCHI**  
**M. PAUL-MARIE MARQUAIRE**

DEC. n° 040151DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Gérard SCACCHI, Directeur par intérim de l'UMR n° 7630, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard SCACCHI, délégation de signature est donnée à Monsieur Paul-Marie MARQUAIRE, Directeur Adjoint de l'UMR n° 7630 [Directeur de Recherche CNRS 2<sup>e</sup> classe], aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

GDR n° 1038 - Linguistique grecque et comparative

**M. GUY VOTTERO**

DEC. n° 040156DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Guy VOTTERO, Directeur du GDR n° 1038, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

GDR n° 2391 - Groupe Français d'Autocombustion

**M. JEAN-CLAUDE NIEPCE**

DEC. n° 040133DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude NIEPCE, Directeur du GDR n° 2391, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

GDR n° 2417 - Méthodes d'Etudes de la Structure Macromoléculaire par Diffraction et par Modélisation

**M. ALEXANDRE OURJOUNTSEV**

DEC. n° 040137DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alexandre OURJOUNTSEV, Directeur du GDR n° 2417, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

GDR n° 2458 - Métallogénie

**M. MICHEL CATHELINÉAU**

DEC. n° 040086DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel CATHELINÉAU, Directeur du GDR n° 2458, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

GDR n° 2474 - Morphométrie et évolution des formes

**M. PAUL ALIBERT**

DEC. n° 040075DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Paul ALIBERT, Directeur du GDR n° 2474, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

GDR n° 2583 - Rôle cellulaire des péroxysomes : approches génétiques, structurales et fonctionnelles

**M. NORBERT LATRUFFE**

DEC. n° 040116DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Norbert LATRUFFE, Directeur du GDR n° 2583, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

GDR n° 2663 - Les risques liés au climat

**M. DENIS LAMARRE**

**M. JEAN-PIERRE BESANCENOT**

DEC. n° 040115DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Denis LAMARRE, Directeur du GDR n° 2663, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis LAMARRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre BESANCENOT, Directeur de recherche CNRS de 1<sup>re</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

FRE n° 2304 - Laboratoire matériaux optiques, photonique et systèmes

**M. MARC FONTANA**

DEC. n° 040102DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Marc FONTANA, Directeur de la FRE n° 2304, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

FRE n° 2635 - Ecotoxicité et santé environnementale

**MME PAULE VASSEUR**

DEC. n° 040154DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Madame Paule VASSEUR, Directrice de la FRE n° 2635, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

FRE n° 2661 - Laboratoire d'Informatique de l'Université de Franche-Comté

**M. JACQUES JULLIAND**

**M. BRUNO LEGEARD**

DEC. n° 040112DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jacques JULLIAND, Directeur de la FRE n° 2661, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques JULLIAND, délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno LEGEARD, Directeur Adjoint de la FRE 2661, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

FRE n° 2671 - Laboratoire de Nanotechnologie et d'Instrumentation Optique

**M. PASCAL ROYER**

DEC. n° 040149DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Pascal ROYER, Directeur de la FRE n° 2671, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

FRE n° 2715 - Isolement, Structures, Transformations et Synthèses de Substances Naturelles

**M. JEAN-MARC NUZILLARD**

**M. JEAN-YVES LARONZE**

DEC. n° 040135DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc NUZILLARD, Directeur de la FRE n° 2715, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc NUZILLARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Yves LARONZE, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

FRE n° 2719 - Laboratoire des Systèmes Mécaniques et d'Ingénierie Simultanée

**M. JIAN LU**

DEC. n° 040123DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jian LU, Directeur de la FRE n° 2719, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

FRE n° 2732 - Institut des Sciences et Technologies de l'Information de Troyes

**M. IGOR NIKIFOROV**

DEC. n° 040134DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Igor NIKIFOROV, Directeur de la FRE n° 2732, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

FRE n° 2740 - Centre de Recherche de Climatologie

**M. BERNARD FONTAINE**

**MME CORINNE QUINTAR**

DEC. n° 040101DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bernard FONTAINE, Directeur de la FRE n° 2740, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard FONTAINE, délégation de signature est donnée à Madame Corinne QUINTAR, statutaire IATOSS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

FRE n° 2765 - Dynamique des transferts aux interfaces

**M. JEAN AMBLARD**

DEC. n° 040076DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean AMBLARD, Directeur de la FRE n° 2765, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

FRE n° 2789 - Institut des sciences et techniques de l'Antiquité

**M. ANTONIO GONZALES**

DEC. n° 040107DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Antonio GONZALES, Directeur de la FRE n° 2789, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

FR n° 633 - Eau - Sol - Terre

**M. CHRISTIAN FRANCE-LANORD**

**MME ISABELLE GEOFFROY**

DEC. n° 040103DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Christian FRANCE-LANORD, Directeur de la FR n° 633, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian FRANCE-LANORD, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle GEOFFROY, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est



**DR07 - Vallée du Rhône**

UMR n° 5086 - Institut de biologie et chimie des protéines (IBCP)

**M. ALAIN COZZONE**  
**M. GILBERT DELEAGE**  
**M. ROBERT GARONNE**  
**MME CHRISTINE RIVIERE**  
**Mlle DOROTHÉE DECHAUME**

DEC. n° 040046DR07 du 01-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain COZZONE, directeur de l'UMR 5086, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain COZZONE, délégation est donnée à Monsieur Gilbert DELEAGE, professeur et directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain COZZONE et de Monsieur Gilbert DELEAGE, délégation de signature est donnée à Monsieur Robert GARONNE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain COZZONE et de Monsieur Gilbert DELEAGE, et de Monsieur Robert GARONNE, délégation de signature est donnée à Madame Christine RIVIERE, technicienne, pour toute facture inférieure ou égale à 20 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain COZZONE et de Monsieur Gilbert DELEAGE, de Monsieur Robert GARONNE et de Madame Christine RIVIERE, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Dorothee DECHAUME, assistant ingénieur, pour toute facture inférieure ou égale à 20 000 € HT.

Cette délégation de signature débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et prendra fin en cas de changement du délégué ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 030098DR07 reste valable jusqu'au 31 décembre 2004 et sera abrogée au 1<sup>er</sup> janvier 2005 par la décision n° 040046DR07.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional adjoint Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône, délégué régional Rhône-Alpes par intérim

UMR n° 5122 - Microbiologie et génétique

**M. RAYMOND PORTALIER**  
**MME NICOLE COTTE-PATTAT**

DEC. n° 040043DR07 du 16-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Raymond PORTALIER, Directeur de l'UMR 5122, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Raymond PORTALIER, délégation est donnée à Madame Nicole COTTE-PATTAT, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégué ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 030070DR07 du 28 avril 2003 est abrogée.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional adjoint Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône, délégué régional Rhône-Alpes par intérim

GDR n° 2084 - Intégration des systèmes de puissance en 3 dimensions (ISP3D)

**M. HERVÉ MOREL**

DEC. n° 040044DR07 du 16-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Hervé MOREL, Directeur du GDR 2084, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégué ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional adjoint Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône, délégué régional Rhône-Alpes par intérim

UMS n° 2894 - Centre d'édition numérique scientifique

**M. ANDRÉA IACOVELLA**

DEC. n° 040045DR07 du 16-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Andréa IACOVELLA, Directeur de l'UMS 2894, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégué ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional adjoint Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône, délégué régional Rhône-Alpes par intérim

**DR08 - Centre - Auvergne et Limousin**

UPR n° 33 - Centre d'Etudes et de Recherches par Irradiation

**M. GILBERT BLONDIAUX**  
**MME MARIE-NOËLLE LIBAUDE**

DEC. n° 040132DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Gilbert BLONDIAUX, Directeur de l'UPR 33, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gilbert BLONDIAUX, délégation de signature est donnée à Marie-Noëlle LIBAUDE, Technicien de Classe Exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UPR n° 4211 - Laboratoire de Combustion et Systèmes Réactifs

**M. ISKENDER GOKALP**

DEC. n° 040150DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Iskender GOKALP, Directeur de l'UPR 4211, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UPR n° 4212 - Centre de Recherches sur les Matériaux à Haute Température

**M. GUY MATZEN**

**MME MARIE-FRANCE ROUILLIER**

**MME ANNE-MARIE GUEDON**

DEC. n° 040160DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Guy MATZEN, Directeur de l'UPR 4212, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy MATZEN, délégation de signature est donnée à Marie-France ROUILLIER, Ingénieur d'Etudes de 2<sup>e</sup> classe, et à Anne-Marie GUEDON, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UPR n° 4301 - Centre de Biophysique Moléculaire

**M. JEAN-CLAUDE BELOEIL**

**MME VIVIANE THUILLIER**

**M. JEAN-CLAUDE MAURIZOT**

DEC. n° 040128DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Jean-Claude BELOEIL, Directeur de l'UPR 4301, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Claude BELOEIL, délégation de signature est donnée à Viviane THUILLIER, Ingénieur d'Etudes, et à Jean-Claude MAURIZOT, sous-directeur de l'Unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UPR n° 9020 - Laboratoire d'aérothermique

**M. JEAN-PIERRE MARTIN**

**MME HÉLÈNE MAZÉAS**

DEC. n° 040158DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Jean-Pierre MARTIN, Directeur de l'UPR 9020, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Pierre MARTIN, délégation de signature est donnée à Hélène MAZÉAS, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6002 - Laboratoire des Matériaux Inorganiques

**M. RACHID MAHIOU**

DEC. n° 040157DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Rachid MAHIOU, Directeur de l'UMR 6002, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6005 - Institut de Chimie Organique et Analytique

**M. GÉRALD GUILLAUMET**

**M. LUC MORIN-ALLORY**

**MME NADINE LE PORS**

DEC. n° 040153DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Gérald GUILLAUMET, Directeur de l'UMR 6005, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérald GUILLAUMET, délégation de signature est donnée à Monsieur Luc MORIN-ALLORY, Professeur des Universités, à Madame Nadine LE PORS, Technicien de Classe Supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6016 - Laboratoire de Météorologie Physique

**MME NADINE CHAUMERLIAC**

**MME ANDRÉA FLOSSMANN**

DEC. n° 040136DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Nadine CHAUMERLIAC, Directrice de l'UMR 6016, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Nadine CHAUMER-LIAC, délégation de signature est donnée à Madame Andréa FLOSSMANN, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6023 - Biologie des Protistes

**M. CHRISTIAN AMBLARD**  
**M. CHRISTIAN VIVARES**

DEC. n° 040118DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Christian AMBLARD, Directeur de l'UMR 6023, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Christian AMBLARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian VIVARES, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6024 - Laboratoire de psychologie sociale et cognitive

**M. MICHEL FAYOL**

DEC. n° 040145DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Michel FAYOL, Directeur de l'UMR 6024, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6035 - Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte

**M. JÉRÔME CASAS**  
**M. JEAN-PAUL MONGE**

DEC. n° 040134DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Jérôme CASAS, Directeur de l'UMR 6035, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jérôme CASAS, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul MONGE, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6042 - Géodynamique des milieux naturels et anthropisés

**MME MARIE-FRANÇOISE ANDRE**  
**M. JEAN-LUC PEIRY**

DEC. n° 040120DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Marie-Françoise ANDRE, Directrice de l'UMR 6042, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Françoise ANDRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Luc PEIRY, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6069 - Laboratoire Arc Electrique et Plasmas Thermiques

**M. PASCAL ANDRE**  
**M. ANDRÉ LEFORT**

DEC. n° 040121DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Pascal ANDRE, Directeur de l'UMR 6069, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal ANDRE, délégation de signature est donnée à Monsieur André LEFORT, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6083 - Laboratoire de Mathématiques et Physique Théorique

**M. GUY BARLES**  
**M. PETER FORGACS**

DEC. n° 040125DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Guy BARLES, Directeur de l'UMR 6083, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy BARLES, délégation de signature est donnée à Monsieur Peter FORGACS, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6090 - Laboratoire d'Arithmétique, de Calcul formel et d'Optimisation

**M. ABBAS MOVAHHEDI**  
**M. CHRISTIAN MALIVERT**

DEC. n° 040167DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Abbas MOVAHHEDI, Directeur de l'UMR 6090, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement

ment et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Abbas MOVAHHEDI, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian MALIVERT, professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6101 - Physiologie moléculaire de la réponse immune et des lymphoproliférations

**M. MICHEL COGNE**

DEC. n° 040137DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Michel COGNE, Directeur de l'UMR 6101, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6113 - Institut des Sciences de la Terre d'Orléans

**MME ELISABETH VERGES**

**M. MICHEL FAURE**

**MME CHANTAL LE COQ**

DEC. n° 040180DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Elisabeth VERGES, Directrice de l'UMR 6113, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Elisabeth VERGES, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel FAURE, Professeur des Universités, à Madame Chantal LE COQ, Technicien de Classe Supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6115 - Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement

**M. PIERRE-LOUIS BLELLY**

**M. GILLES POULET**

**MME ISABELLE LANGER**

**MME CORINNE REVIL**

DEC. n° 040131DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Pierre-Louis BLELLY, Directeur de l'UMR 6115, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre-Louis BLELLY, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles POULET, Professeur des universités, à Madame Isabelle LANGER, Tech-

nicien de Classe Exceptionnelle, et à Madame Corinne REVIL, Technicien de Classe Exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6157 - Laboratoire d'Electrodynamique des Matériaux Avancés

**M. FRANÇOIS GERVAIS**

DEC. n° 040149DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à François GERVAIS, Directeur de l'UMR 6157, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6158 - Laboratoire d'Informatique de Modélisation et d'Optimisation des Systèmes

**M. ALAIN QUILLIOT**

**M. PHILIPPE MAHEY**

**MME BÉATRICE BOURDIEUX**

DEC. n° 040174DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Alain QUILLIOT, Directeur de l'UMR 6158, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain QUILLIOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe MAHEY, Professeur des Universités, à Madame Béatrice BOURDIEUX, Technicien de Classe Normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6173 - Cité, Territoires, Environnement et Société

**M. SERGE THIBAUT**

**M. BERNARD HEYBERGER**

**MME CORINNE LARRUE**

**MME ELISABETH ZADORA-RIO**

**MME EVELYNE DEQUEANT**

DEC. n° 040178DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Serge THIBAUT, Directeur de l'UMR 6173, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Serge THIBAUT, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard HEYBERGER, Professeur des Universités, à Madame Corinne LARRUE, Professeure des Universités, à Madame Elisabeth ZADORA-RIO, Directrice de Recherche, et à Madame Evelyne DEQUEANT, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin



UMR n° 6175 - Physiologie de la Reproduction et des Comportements

**MME DANIELLE MONNIAUX**  
**M. JACKY WOJTENKA**

DEC. n° 040166DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Danielle MONNIAUX, Directrice de l'UMR 6175, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Danielle MONNIAUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Jacky WOJTENKA, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6504 - Synthèse et Etude de Systèmes à Intérêt Biologique

**M. JEAN BOLTE**  
**MME ANNE-MARIE DELORT**

DEC. n° 040133DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Jean BOLTE, Directeur de l'UMR 6504, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean BOLTE, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Marie DELORT, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6505 - Photochimie Moléculaire et Macromoléculaire

**MME CLAIRE RICHARD**  
**MME ANNIE ROSSI**

DEC. n° 040175DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Claire RICHARD, Directrice de l'UMR 6505, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Claire RICHARD, délégation de signature est donnée à Madame Annie ROSSI, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6542 - Physiologie des Cellules Cardiaques et Vasculaires

**M. PIERRE COSNAY**  
**M. JORGE ARGIBAY**

DEC. n° 040139DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Pierre COSNAY, Directeur de l'UMR 6542, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la

commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre COSNAY, délégation de signature est donnée à Monsieur Jorge ARGIBAY, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6547 - Génétique des Eucaryotes. Endocrinologie Moléculaire

**M. GEORGES PICARD**  
**M. GEORGES VEYSSIERE**

DEC. n° 040169DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Georges PICARD, Directeur de l'UMR 6547, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Georges PICARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Georges VEYSSIERE, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6587 - Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International

**M. PATRICK PLANE**  
**M. GÉRARD CHAMBAS**  
**M. PATRICK GUILLAUMONT**  
**MME SYLVIANE GUILLAUMONT**

DEC. n° 040170DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Patrick PLANE, Directeur de l'UMR 6587, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrick PLANE, délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard CHAMBAS, Chargé de Recherche de 1<sup>re</sup> classe, à Monsieur Patrick GUILLAUMONT, Professeur des Universités, et à Madame Sylviane GUILLAUMONT, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6602 - Laboratoire des Sciences et Matériaux pour l'Electronique et d'Automatique

**M. JEAN-PAUL GERMAIN**  
**M. LAURENT TRASSOUDAIN**

DEC. n° 040148DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Jean-Paul GERMAIN, Directeur de l'UMR 6602, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Paul GERMAIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent TRASSOUDAINE, Professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6602 - Laboratoire des Sciences et Matériaux pour l'Electronique et d'Automatique

**M. LAURENT TRASSOUDAINE**

DEC. n° 040186DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Laurent TRASSOUDAINE, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul GERMAIN, directeur de l'UMR n° 6602

UMR n° 6606 - Groupe de Recherches sur l'Energétique des Milieux Ionisés

**M. JEAN-MICHEL POUVESLE**  
**MME EVELYNE COUDERT**

DEC. n° 0400171DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Jean-Michel POUVESLE, Directeur de l'UMR 6606, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Michel POUVESLE, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne COUDERT, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6615 - Institut de Recherche en Communications Optiques et Microondes

**M. ALAIN BARTHELEMY**  
**MME NADINE SEGUIN**

DEC. n° 040126DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Alain BARTHELEMY, Directeur de l'UMR 6615, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain BARTHELEMY, délégation de signature est donnée à Madame Nadine SEGUIN, Technicien de Classe Normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6619 - Centre de Recherche sur la Matière Divisée

**MME MARIE-LOUISE SABOUNGI**  
**MME CAROLINE ANDREAZZA**

DEC. n° 040177DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Marie-Louise SABOUNGI, Directrice de l'UMR 6619, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Louise SABOUNGI, délégation de signature est donnée à Madame Caroline ANDREAZZA, Maître de Conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6620 - Laboratoire de Mathématiques

**M. YUCEF AMIRAT**  
**M. RACHID TOUZANI**

DEC. n° 040119DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Youcef AMIRAT, Directeur de l'UMR 6620, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Youcef AMIRAT délégation de signature est donnée à Monsieur Rachid TOUZANI, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6638 - Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface

**M. JEAN-FRANCOIS BAUMARD**  
**M. PHILIPPE THOMAS**  
**MME MARTINE SEGGEAR**

DEC. n° 040127DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Jean-François BAUMARD, Directeur de l'UMR 6638, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BAUMARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe THOMAS, Directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, à Madame Martine SEGGEAR, Technicien de Classe Supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° 6638 - Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface

**M. JEAN-FRANÇOIS BAUMARD**  
**MME MARTINE SEGÉAR**

DEC. n° 040187DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Philippe THOMAS, Directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2-1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2-8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe THOMAS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Martine SEGÉAR, Technicien de Classe Supérieure.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François BAUMARD, directeur de l'UMR n° 6638

GDR n° 98 - Economie monétaire et financière

**M. JEAN-BERNARD CHATELAIN**  
**MME ANNE LAVIGNE**

DEC. n° 040135DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Jean-Bernard CHATELAIN, Professeur des universités, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Bernard CHATELAIN, délégation de signature est donnée à Anne LAVIGNE, Professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

GDR n° 1851 - Nouvelles sources de rayons X et leurs applications

**M. JEAN-MICHEL POUVESLE**  
**MME EVELYNE COUDERT**

DEC. n° 0040172DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Jean-Michel POUVESLE, Directeur du GDR 1851, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Michel POUVESLE, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne COUDERT, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

GDR n° 2522 - Philosophie de la Connaissance et philosophie de la Nature au Moyen Age et à la Renaissance

**M. Joël BIARD**  
**M. JEAN-LUC SOLÈRE**  
**MME SABINE ROMMEVAUX**

DEC. n° 040130DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Joël BIARD, Directeur du GDR 2522, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Joël BIARD, délégation de signature est donnée à Jean-Luc SOLÈRE, Chargé de Recherche, et à Sabine ROMMEVAUX, Chargée de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

FRE n° 2448 - Laboratoire Ultrasons Signaux et Instrumentation

**M. FRÉDÉRIC PATAT**  
**M. MARC LETHIECQ**

DEC. n° 040168DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Frédéric PATAT, Directeur de la FRE 2448, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric PATAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc LETHIECQ, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

GDR n° 2513 - Sources, Acteurs et Lieux de la Vie religieuse à l'Époque médiévale

**MME HÉLÈNE MILLET**  
**MME IRMINE MARTIN**

DEC. n° 040163DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Hélène MILLET, Directrice du GDR 2513, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Hélène MILLET, délégation de signature est donnée à Irmine MARTIN, Technicien de Classe Normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

GDR n° 2519 - Mesures de champs et identification en mécanique des solides

**M. MICHEL GREDIAC**

DEC. n° 040152DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Michel GREDIAC, Directeur du GDR 2519, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

GDR n° 2759 - Propulsion spatiale à plasma

**M. MICHEL DUDECK**  
**MME HÉLÈNE MAZÉAS**

DEC. n° 040144DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Michel DUDECK, Directeur du GDR 2759, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel DUDECK, délégation de signature est donnée à Hélène MAZÉAS, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

FRE n° 2490 - Laboratoire d'Informatique Fondamentale d'Orléans

**M. GAÉTAN HAINS**  
**M. SIVA ANANTHARAMAN**

DEC. n° 040155DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Gaétan HAINS, Directeur de la FRE 2490, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gaétan HAINS, délégation de signature est donnée à Monsieur Siva ANANTHARAMAN, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

FRE n° 2701 - Unité de Microélectronique, Optoélectronique et Polymères

**M. ANDRÉ MOLITON**

DEC. n° 040164DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à André MOLITON, Directeur de la FRE 2701, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

FRE n° 2783 - Laboratoire d'Economie d'Orléans

**MME ANNE LAVIGNE**  
**M. GEORGES GALLAIS-HAMONNO**

DEC. n° 040156DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Anne LAVIGNE, Directrice de la FRE 2783, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Anne LAVIGNE, délégation de signature est donnée à Monsieur Georges GALLAIS-HAMONNO, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

FRE n° 2790 - Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme

**M. GÉRARD MONEDIAIRE**  
**M. BERNARD DROBENKO**

DEC. n° 040165DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Gérard MONEDIAIRE, Directeur de la FRE 2790, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard MONEDIAIRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard DROBENKO, Maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

FRE n° 2815 - Immunologie et Embryologie Moléculaire

**MME VALÉRIE QUESNIAUX-RYFFEL**  
**M. BERNHARD RYFFEL**  
**M. YANN HERAULT**

DEC. n° 040173DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Valérie QUESNIAUX-RYFFEL, Directrice de la FRE 2815, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Valérie QUESNIAUX-RYFFEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernhard RYFFEL, Directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, et à Monsieur Yann HERAULT, Directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin



UPS n° 44 - Transgenèse et archivage d'animaux modèles

**M. YVES COMBARNOUS**  
**M. JEAN-PIERRE REGNAULT**  
**M. ALAIN LE PAPE**

DEC. n° 040138DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Yves COMBARNOUS, Directeur de l'UPS 44, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves COMBARNOUS, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre REGNAULT, Ingénieur de recherche de 1<sup>re</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain LE PAPE, Directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du Délégué régional et en cas d'absence de Monsieur Yves COMBARNOUS, Directeur de l'UPS 44, uniquement pour les CDP n° 503357, n° 503257 et n° 503157 dont il a la responsabilité scientifique.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

UMS n° 1835 - Maison des Sciences de la Ville, de l'urbanisme et des paysages

**MME SYLVETTE DENEFLÉ**

DEC. n° 040179DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Sylvette DENEFLÉ, Directrice de l'UMS 1835, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

FR n° 776 - Énergétique, Propulsion, Espace, Environnement

**M. ISKENDER GOKALP**  
**MME JEANNINE CLINARD**  
**MME MURIELLE CHEVRIER**

DEC. n° 040151DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Iskender GOKALP, Directeur de la FR 776, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Iskender GOKALP, délégation de signature est donnée à Jeannine CLINARD, Secrétaire d'administration de la Recherche, et à Murielle CHEVRIER, Assistante Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

FR n° 2708 - Physique et Chimie du Vivant

**M. JEAN-CLAUDE BELOEIL**  
**MME VIVIANE THUILLIER**

DEC. n° 040129DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Jean-Claude BELOEIL, Directeur de la FR 2708, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Claude BELOEIL, délégation de signature est donnée à Madame Viviane THUILLIER, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

FR n° 2845 - Institut des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication

**M. PIERRE GUILLON**  
**MME NADINE SEGUIN**

DEC. n° 040154DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Pierre GUILLON, Directeur de la FR 2845, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre GUILLON, délégation de signature est donnée à Madame Nadine SEGUIN, Technicien de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

FR n° 2856 - Technologies de l'Information de la Mobilité et de la Sécurité

**M. MARC RICHTIN**

DEC. n° 040176DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Marc RICHTIN, Directeur de la FR 2856, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Auvergne et Limousin

## DR10 - Alsace

UPR n° 2357 - Institut de biologie moléculaire des plantes

**M. BERNARD FRITIG**  
**MME MONIQUE LINGELSER**

DEC. n° 040068DR10 du 22-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bernard FRITIG, directeur de l'UPR n° 2357, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard FRITIG, délégation de signature est donnée à Madame Monique LINGELSER [IE1C-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020040DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 9003 - Laboratoire de cancérogenèse et mutagenèse moléculaire et structurale

**M. ROBERT FUCHS**  
**MME LILIANE DIEBOLT**

DEC. n° 040070DR10 du 22-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Robert FUCHS, directeur de l'UPR n° 9003, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert FUCHS, délégation de signature est donnée à Madame Liliane DIEBOLT [SAR-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020042DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 9010 - Centre d'écologie et physiologie énergétiques

**M. YVON LE MAHO**  
**M. BERNARD THIERRY**  
**M. RENE GROCOLAS**

DEC. n° 040106DR10 du 28-09-2004

Délégation est donnée à Monsieur Yvon LE MAHO, directeur de l'UPR n° 9010, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvon LE MAHO, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard THIERRY [DR-CNRS] ainsi qu'à Monsieur René GROCOLAS [DR-CNRS] aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020064DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 9022 - Réponse immunitaire et développement chez les insectes - Laboratoire de biologie générale

**M. JULES HOFFMANN**  
**M. CHARLES HETRU**  
**MME PAULE VANNSON-DROUARD**  
**M. JEAN-MARC REICHHART**

DEC. n° 040090DR10 du 28-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jules HOFFMANN, directeur de l'UPR n° 9022, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jules HOFFMANN, délégation de signature est donnée à Monsieur Charles HETRU [DR-CNRS], à Madame Paule VANNSON-DROUARD [gestionnaire-CNRS] ainsi qu'à Monsieur Jean-Marc REICHHART [Professeur-ULP], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040003DR10 du 20 janvier 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 9050 - Récepteurs et protéines membranaires

**M. FRANC PATTUS**  
**MME SYLVIE DOUESSIN**  
**MME DANIELLE RAUFFER**

DEC. n° 040126DR10 du 29-09-2004

Délégation est donnée à Monsieur Franc PATTUS, directeur de l'UPR n° 9050, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franc PATTUS, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie DOUESSIN [TCN-CNRS] ainsi qu'à Madame Danielle RAUFFER [TCN-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030015DR10 du 16 mai 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7004 - Applications biologiques et médicales de la RMN et GBM

**M. DANIEL GRUCKER**  
**MME SIMONE POULET**

DEC. n° 040080DR10 du 25-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Daniel GRUCKER, directeur de l'UMR n° 7004, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel GRUCKER, délégation de signature est donnée à Madame Simone POULET [SAR-ULP], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020048DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7005 - Laboratoire des sciences de l'image, de l'informatique et de la télédétection

**M. JEAN-FRANÇOIS DUFORD**  
**M. FABRICE HEITZ**

DEC. n° 040062DR10 du 22-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François DUFORD, directeur de l'UMR n° 7005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François DUFOURD, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice HEITZ [Professeur], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030018DR10 du 25 juin 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7006 - Institut de sciences et ingénierie supramoléculaires

**M. JEAN-MARIE LEHN**  
**MME JACQUELINE CLAUDON**  
**MME CORINNE GAVRILOVIC**

DEC. n° 040104DR10 du 28-09-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie LEHN, directeur de l'UMR n° 7006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie LEHN, délégation de signature est donnée à Madame Jacqueline CLAUDON [AI-CNRS] ainsi qu'à Madame Corinne GAVRILOVIC [T-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040017DR10 du 16 avril 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7012 - Société, droit et religion en Europe

**M. FRANCIS MESSNER**  
**MME NADINE BAUER**

DEC. n° 040120DR10 du 22-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Francis MESSNER, directeur de l'UMR n° 7012, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis MESSNER, délégation de signature est donnée à Madame Nadine BAUER [T-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020078DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7014 - Laboratoire de physique et de spectroscopie électronique

**M. DOMINIQUE BOLMONT**  
**M. LUCIEN KUBLER**

DEC. n° 040044DR10 du 05-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Dominique BOLMONT, directeur de l'UMR n° 7014, à l'effet de signer, au nom du

délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique BOLMONT, délégation de signature est donnée à Monsieur Lucien KUBLER [Professeur-ULP], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020117DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7016 - Laboratoire de matériaux minéraux

**M. JOEL PATARIN**  
**M. PHILIPPE CAULLET**

DEC. n° 040124DR10 du 03-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Joël PATARIN, directeur de l'UMR n° 7016, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël PATARIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CAULLET [Professeur], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040001DR10 du 16 janvier 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7044 - Etude des civilisations de l'Antiquité

**M. JEAN GASCOU**  
**MME DENYSE VAILLANCOURT**

DEC. n° 040074DR10 du 05-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean GASCOU, directeur de l'UMR n° 7044, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean GASCOU, délégation de signature est donnée à Madame Denyse VAILLANCOURT [IR-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020044DR10 du 14 mai 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7500 - Institut de recherches subatomiques

**M. DANIEL HUSS**  
**M. JEAN SCHIHIN**

DEC. n° 040096DR10 du 28-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Daniel HUSS, directeur de l'UMR n° 7500, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord

et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel HUSS, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean SCHIHIN [Directeur administratif], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020129DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7501 - Institut de recherche mathématique avancée

**M. CHRISTIAN KASSEL**  
**MME JOSIANE MOREAU**

DEC. n° 040098DR10 du 28-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Christian KASSEL, directeur de l'UMR n° 7501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian KASSEL, délégation de signature est donnée à Madame Josiane MOREAU [TCE-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020060DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7504 - Institut de physique et de chimie des matériaux de Strasbourg

**M. MARC DRILLON**  
**M. CHARLES HIRLIMANN**  
**M. PATRICK WEBER**

DEC. n° 040060DR10 du 25-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Marc DRILLON, directeur de l'UMR n° 7504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc DRILLON, délégation de signature est donnée à MM. Charles HIRLIMANN [Directeur adjoint-IPCMS] et Patrick WEBER [Administrateur], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020157DR10 du 7 octobre 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7506 - Laboratoire de dynamique des fluides complexes

**M. DIDIER CHATENAY**  
**MME JOSIANE HACCOUN**

DEC. n° 040048DR10 du 27-09-2004

Délégation est donnée à Monsieur Didier CHATENAY, directeur de l'UMR n° 7506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord

et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier CHATENAY, délégation de signature est donnée à Madame Josiane HACCOUN [Secrétaire], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030013DR10 du 9 avril 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7509 - Substances naturelles : structure, évolution, réactivité

**M. PIERRE ALBRECHT**

DEC. n° 040038DR10 du 25-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Pierre ALBRECHT, directeur de l'UMR n° 7509, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 030038DR10 du 5 décembre 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7515 - Laboratoire des matériaux, surfaces et procédés pour la catalyse

**M. FRANÇOIS GARIN**  
**MME SANDRA ZEVIAN**

DEC. n° 040072DR10 du 05-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur François GARIN, directeur de l'UMR n° 7515, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François GARIN, délégation de signature est donnée à Madame Sandra ZEVIAN [T-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040026DR10 du 14 mai 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7516 - Institut de Physique du globe de Strasbourg

**M. MICHEL GRANET**  
**MME MONIQUE MARTINY**

DEC. n° 040076DR10 du 05-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel GRANET, directeur de l'UMR n° 7516, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel GRANET, délégation de signature est donnée à Madame Monique MARTINY [SAR-ULP], aux fins mentionnées ci-dessus.



La décision n° 020046DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7517 - Centre de géochimie de la surface

**M. NORBERT CLAUER**  
**M. YVES ARMANDO**

DEC. n° 040052DR10 du 27-09-2004

Délégation est donnée à Monsieur Norbert CLAUER, directeur de l'UMR n° 7517, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger dans le respect des dispositions de l'instruction CNRS n° 103/87 du 30 juillet 1987 modifiée par l'instruction SPER 1/JP/AL n° 51 du 8 mars 1993.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Norbert CLAUER, délégation de signature est donnée à M. Yves ARMANDO [AI-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020028DR10 du 14 mai 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7518 - Neurobiologie des rythmes

**MME MIREILLE MASSON-PEVET**  
**M. PAUL PEVET**  
**MME VALERIE SIMONNEAUX**

DEC. n° 040116DR10 du 26-10-2004

Délégation est donnée à Madame Mireille MASSON-PEVET, directrice de l'UMR n° 7518, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mireille MASSON-PEVET, délégation de signature est donnée à Monsieur Paul PEVET [DR-CNRS] ainsi qu'à Madame Valérie SIMONNEAUX [DR-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020074DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7550 - Observatoire astronomique de Strasbourg

**M. JEAN-MARIE HAMEURY**  
**MME SANDRINE LANGENBACHER**

DEC. n° 040086DR10 du 05-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie HAMEURY, directeur de l'UMR n° 7550, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie HAMEURY, délégation de signature est donnée à Madame Sandrine LANGENBACHER [secrétaire], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020052DR10 du 23 octobre 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

gation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7551 - Laboratoire de chimie quantique et modélisation moléculaire

**M. ALAIN DEDIEU**  
**M. GEORGES WIPFF**

DEC. n° 040054DR10 du 22-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain DEDIEU, directeur de l'UMR n° 7551, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain DEDIEU, délégation de signature est donnée à Monsieur Georges WIPFF [Professeur-ULP], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020030DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

FRE n° 2446 - Laboratoire de RMN de la matière condensée

**M. BURKHARD BECHINGER**  
**M. GILBERT RITZLER**  
**MME NADIA BOUAQUINA**

DEC. n° 040042DR10 du 22-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Burkhard BECHINGER, directeur de la FRE n° 2446, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Burkhard BECHINGER, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilbert RITZLER [IE-CNRS] et à Madame Nadia BOUAQUINA [gestionnaire-secrétaire- CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030021DR10 du 26 août 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

FRE n° 2636 - Laboratoire de physique et mécanique textiles

**M. JEAN-YVES DREAN**

DEC. n° 040056DR10 du 05-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves DREAN, directeur de la FRE n° 2636, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 040007DR10 du 21 janvier 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

FRE n° 2711 - Laboratoire d'ingénierie des polymères pour les hautes technologies

**M. GEORGES HADZIOANNOU**  
**M. GUY SCHLATER**  
**MME AGNÈS BOUET**

DEC. n° 040082DR10 du 25-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Georges HADZIOANNOU, directeur de la FRE n° 2711, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Georges HADZIOANNOU, délégation de signature est donnée à Monsieur Guy SCHLATER [maître de conférences] et Madame Agnès BOUET [secrétaire], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030026DR10 du 22 octobre 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMS n° 2552 - Maison universitaire des sciences de l'hoMme - Alsace (MISHA)

**M. ALAIN CHAUVOT**  
**M. PATRICK WATIER**

DEC. n° 040050DR10 du 22-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain CHAUVOT, directeur de l'UMS n° 2552, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain CHAUVOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick WATIER [DR-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040024DR10 du 14 mai 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

FR n° 2059 - Institut Gilbert-Laustriat

**M. JACQUES HAIECH**  
**M. SERGE MYKITA**

DEC. n° 040084DR10 du 26-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jacques HAIECH, directeur de l'unité FR n° 2059 à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques HAIECH, délégation de signature est donnée à Monsieur Serge MYKITA [CR-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020050DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

## DR11 - Alpes

UMR n° 5820 - Centre d'études et de recherches appliquées à la gestion

**M. PATRICE FONTAINE**  
**M. JEAN-CLAUDE CASTAGNOS**  
**MME JOËLLE BARUS**

DEC. n° 040035DR11 du 16-11-2004

Délégation est donnée à M. Patrice FONTAINE, professeur des universités, Directeur du Centre d'études et de recherches appliquées à la gestion, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale adjointe, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Rhône-Alpes, site Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude CASTAGNOS, directeur de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Patrice FONTAINE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice FONTAINE et de M. Jean-Claude CASTAGNOS, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle BARUS, ingénieur d'études, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Patrice FONTAINE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 020057DR11 du 15 mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégué ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Anne CORVAL, déléguée régionale adjointe Rhône-Alpes, site Alpes

UMS n° 2748 - Institut européen de données financières - (EUROFIDAI)

**M. PATRICE FONTAINE**  
**M. OLLIVIER TARAMASCO**  
**MME JOËLLE BARUS**

DEC. n° 040036DR11 du 16-11-2004

Délégation est donnée à M. Patrice FONTAINE, professeur des universités, Directeur de l'Institut européen de données financières - (EUROFIDAI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale adjointe, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Rhône-Alpes, site Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Olivier TARAMASCO, professeur des universités, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Patrice FONTAINE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice FONTAINE et de M. Olivier TARAMASCO, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle BARUS, ingénieur d'études, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Patrice FONTAINE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement

du délégué ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Anne CORVAL, déléguée régionale adjointe Rhône-Alpes, site Alpes

### DR12 - Provence

UMR n° 8562 - Sociologie, Histoire, Anthropologie des Dynamiques Culturelles

**M. JEAN BOUTIER**  
**M. RICHARD VINUESA**

DEC. n° 040906DR12 du 20-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean BOUTIER, Directeur de l'UMR 8562 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean BOUTIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Richard VINUESA (Technicien) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040693DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 8562 - Sociologie, Histoire, Anthropologie des Dynamiques Culturelles

**M. RICHARD VINUESA**

DEC. n° 040907DR12 du 20-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Richard VINUESA (Technicien), gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean BOUTIER, directeur de l'UMR n° 8562

IFR n° 48 - Pathologies Transmissibles et Pathologies Infectieuses Tropicales

**M. DIDIER RAOULT**  
**M. MICHEL DRANCOURT**

DEC. n° 040762DR12 du 20-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Didier RAOULT, Directeur de l'IFR 48, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier RAOULT, délégation de signature est donnée à Monsieur

Michel DRANCOURT (Professeur) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020449DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

### DR13 - Languedoc-Roussillon

UMR n° 5119 - Ecosystèmes Lagunaires

**M. THANG DO CHI**  
**M. MARC TROUSSELLIER**  
**M. JEAN NOUGUIER**

DEC. n° 040121DR13 du 04-11-2004

Délégation est donnée à M. Thang DO CHI, directeur de l'UMR 5119, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. DO CHI, délégation de signature est donnée à M. Marc TROUSSELLIER, DR, et à M. Jean NOUGUIER, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020085DR13 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5119 - Ecosystèmes Lagunaires

**M. MARC TROUSSELLIER**  
**M. JEAN NOUGUIER**

DEC. n° 040122DR13 du 04-11-2004

Délégation est donnée à M. Marc TROUSSELLIER, DR, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc TROUSSELLIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean NOUGUIER, TCE, Gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thang DO CHI, directeur de l'UMR n° 5119

UMR n° 5508 - Laboratoire de Mécanique et Génie Civil

**M. RENÉ MOTRO**  
**M. GIUSEPPE GEYMONAT**  
**M. GILBERT GOBBO**

DEC. n° 040123DR13 du 09-11-2004

Délégation est donnée à M. René MOTRO, directeur de l'UMR 5508, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. René MOTRO, délégation de signature est donnée à M. Giuseppe GEYMONAT, DR1, et à M. Gilbert GOBBO, IR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040097DR13 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5508 - Laboratoire de Mécanique et Génie Civil

**M. GIUSEPPE GEYMONAT**  
**M. GILBERT GOBBO**

DEC. n° 040124DR13 du 09-11-2004

Délégation est donnée à M. Giuseppe GEYMONAT, DR1, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giuseppe GEYMONAT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gilbert GOBBO, IR1, Administrateur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : René MOTRO, directeur de l'UMR n° 5508

UMR n° 5650 - Groupe d'Etudes des Semiconducteurs

**M. BERNARD GIL**  
**MME DOMINIQUE DIAMANTE**  
**MME REGINE PAUZAT**  
**MME CHRISTELLE RODRIGO-EVE**

DEC. n° 040119DR13 du 01-10-2004

Délégation est donnée à M. Bernard GIL, directeur de l'UMR 5650, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard GIL, délégation de signature est donnée à Mme Dominique DIAMANTE, TCN, à Mme Régine PAUZAT, TCE, et à Mme Christelle RODRIGO-EVE, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030056DR13 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

## DR14 - Midi-Pyrénées

UPR n° 8011 - Centre d'Elaboration des Matériaux et d'Etudes Structurales

**M. JEAN-PIERRE LAUNAY**  
**M. MICHEL ERRECART**  
**M. ANDRÉ GOURDON**

DEC. n° 040170DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre LAUNAY, directeur de l'UPR 8011, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre LAUNAY, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel ERRECART, IE1, et à Monsieur André GOURDON, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UPR n° 8011 - Centre d'Elaboration des Matériaux et d'Etudes Structurales

**M. MICHEL ERRECART**  
**M. ANDRÉ GOURDON**

DEC. n° 040171DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel ERRECART, IE1, Secrétaire Général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition de marchés titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel ERRECART, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur André GOURDON, DR2, Directeur de Recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre LAUNAY, directeur de l'UPR n° 8011

UMR n° 5002 - Centre de Physique des Plasmas et de leurs Applications de Toulouse

**M. ALAIN GLEIZES**  
**M. MICHEL AUBES**  
**M. MICHEL TERRISSOL**

DEC. n° 040206DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain GLEIZES, directeur de l'UMR 5002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM,



pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain GLEIZES, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel AUBES, MC, à Monsieur Michel TERRISSOL, Pr, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5002 - Centre de Physique des Plasmas et de leurs Applications de Toulouse

**M. MICHEL AUBES**  
**M. MICHEL TERRISSOL**

DEC. n° 040207DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel AUBES, MC, Enseignant-chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel AUBES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Michel TERRISSOL, Pr, Enseignant-chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain GLEIZES, directeur de l'UMR n° 5002

UMR n° 5068 - Synthèse et Physicochimie Organique de Molécules d'Intérêt Biologique

**M. PIERRE TISNES**  
**M. CLAUDE PICARD**

DEC. n° 040219DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Pierre TISNES, directeur de l'UMR 5068, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre TISNES, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude PICARD, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5068 - Synthèse et Physicochimie Organique de Molécules d'Intérêt Biologique

**M. CLAUDE PICARD**

DEC. n° 040220DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Claude PICARD, DR2, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins

de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre TISNES, directeur de l'UMR n° 5068

UMR n° 5085 - Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux

**M. FRANCIS MAURY**  
**M. ABEL ROUSSET**  
**MME CHRISTIANE BONINO**  
**MME DOMINIQUE BONSIRVEN**

DEC. n° 040223DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Francis MAURY, directeur de l'UMR 5085, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis MAURY, délégation de signature est donnée à Monsieur Abel ROUSSET, PRCE, à Madame Christiane BONINO, AI, et à Madame Dominique BONSIRVEN, 1D, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5085 - Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux

**M. ABEL ROUSSET**  
**MME CHRISTIANE BONINO**  
**MME DOMINIQUE BONSIRVEN**

DEC. n° 040224DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Abel ROUSSET, PRCE, Directeur composante UPS-LCMIE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Abel ROUSSET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Christiane BONINO, AI, Responsable comptabilité-gestion (composante UPS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Abel ROUSSET et de Madame Christiane BONINO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Dominique BON-

SIRVEN, 1D, Responsable comptabilité-gestion.  
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Francis MAURY, directeur de l'UMR n° 5085

UMR n° 5126 - Centre d'Etudes Spatiales de la Biosphère

**M. JEAN-CLAUDE MENAUT**  
**M. GÉRARD DEDIEU**  
**M. RICHARD ESCADAFAL**  
**M. YANN KERR**

DEC. n° 040232DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude MENAUT, directeur de l'UMR 5126, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude MENAUT, délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard DEDIEU, Ingénieur CNES, à Monsieur Richard ESCADAFAL, DR IRD, et à Monsieur Yann KERR, Ingénieur CNES, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5126 - Centre d'Etudes Spatiales de la Biosphère

**M. GÉRARD DEDIEU**  
**M. RICHARD ESCADAFAL**  
**M. YANN KERR**

DEC. n° 040233DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Gérard DEDIEU, Ingénieur CNES, Responsable de projet, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard DEDIEU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Richard ESCADAFAL, DR IRD, Responsable de projet.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard DEDIEU et de Monsieur Richard ESCADAFAL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Yann KERR, Ingénieur CNES, Responsable de projet.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Claude MENAUT, directeur de l'UMR n° 5126

UMR n° 5147 - Laboratoire national des champs magnétiques pulsés

**M. GEERT RIKKEN**  
**M. OLIVIER PORTUGAL**

DEC. n° 040182DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Geert RIKKEN, directeur de l'UMR 5147, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Geert RIKKEN, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier PORTUGAL, IR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5147 - Laboratoire national des champs magnétiques pulsés

**M. OLIVIER PORTUGAL**

DEC. n° 040183DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Olivier PORTUGAL, IR1, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Geert RIKKEN, directeur de l'UMR n° 5147

UMR n° 5152 - Laboratoire de Physique Théorique

**M. DIDIER POILBLANC**  
**MME SYLVIA SCALDAFERRO**  
**M. ROBERT FLECKINGER**

DEC. n° 040184DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Didier POILBLANC, directeur de l'UMR 5152, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier POILBLANC, délégation de signature est donnée à Madame Sylvia SCALDAFERRO, AI, et à Monsieur Robert FLECKINGER, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5152 - Laboratoire de Physique Théorique

**MME SYLVIA SCALDAFERRO**  
**M. ROBERT FLECKINGER**

DEC. n° 040185DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Madame Sylvia SCALDAFERRO, AI, Administratrice du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvia SCALDAFERRO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Robert FLECKINGER.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier POILBLANC, directeur de l'UMR n° 5152

UMR n° 5165 - Unité Différenciation Epidermique et Auto-immunité Rhumatoïde (UDEAR)

**M. GUY SERRE**  
**M. JACQUES CONSTANS**  
**M. MICHEL SIMON**

DEC. n° 040288DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Guy SERRE, directeur de l'UMR 5165, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guy SERRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques CONSTANS, DR2, et à Monsieur Michel SIMON, CR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5165 - Unité Différenciation Epidermique et Auto-immunité Rhumatoïde (UDEAR)

**M. JACQUES CONSTANS**  
**M. MICHEL SIMON**

DEC. n° 040289DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jacques CONSTANS, DR2, Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire

du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques CONSTANS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Michel SIMON, CR2, Chef d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guy SERRE, directeur de l'UMR n° 5165

UMR n° 5193 - Centre interdisciplinaire de recherches urbaines et sociologiques

**MME MARIE-CHRISTINE JAILLET**  
**M. MICHEL GROSSETTI**  
**MME ANNE SAUVAGEOT**  
**MME FRANÇOISE DESBORDES**

DEC. n° 040315DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Madame Marie-Christine JAILLET, directrice de l'UMR 5193, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Christine JAILLET, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel GROSSETTI, Chercheur, à Madame Anne SAUVAGEOT, PU2, et à Madame Françoise DESBORDES, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5193 - Centre interdisciplinaire de recherches urbaines et sociologiques

**M. MICHEL GROSSETTI**  
**MME ANNE SAUVAGEOT**  
**MME FRANÇOISE DESBORDES**

DEC. n° 040316DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel GROSSETTI, Chercheur, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel GROSSETTI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Anne SAUVAGEOT, PU2, Enseignant-Chercheur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel GROSSETTI et de Madame Anne SAUVAGEOT délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Françoise DESBORDES, IE, Responsable des opérations « observatoires ».

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Christine JAILLET, directrice de l'UMR n° 5193

UMR n° 5503 - Laboratoire de Génie Chimique

**M. Joël BERTRAND**  
**Mme Claudine BEYRIE**

DEC. n° 040210DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Joël BERTRAND, directeur de l'UMR 5503, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël BERTRAND, délégation de signature est donnée à Madame Claudine BEYRIE, IR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5503 - Laboratoire de Génie Chimique

**Mme Claudine BEYRIE**

DEC. n° 040211DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Madame Claudine BEYRIE, IR2, Secrétaire Générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joël BERTRAND, directeur de l'UMR n° 5503

UMR n° 5580 - Laboratoire de Mathématiques Emile Picard

**M. Marc REVERSAT**  
**M. Pascal THOMAS**

DEC. n° 040150DR14 du 17-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur Marc REVERSAT, directeur de l'UMR 5580, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc REVERSAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal THOMAS, Pr, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5580 - Laboratoire de Mathématiques Emile Picard

**M. Pascal THOMAS**

DEC. n° 040151DR14 du 17-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur Pascal THOMAS, Pr, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc REVERSAT, directeur de l'UMR n° 5580

UMR n° 5580 - Laboratoire de Mathématiques Emile Picard

**M. Marc REVERSAT**  
**M. Pascal THOMAS**

DEC. n° 040174DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Marc REVERSAT, directeur de l'UMR 5580, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc REVERSAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal THOMAS, Pr, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5580 - Laboratoire de Mathématiques Emile Picard

**M. Pascal THOMAS**

DEC. n° 040175DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Pascal THOMAS, Pr, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc REVERSAT, directeur de l'UMR n° 5580



UMR n° 5640 - Laboratoire mathématiques pour l'industrie et la physique

**M. JEAN-MICHEL ROQUEJOFFRE**  
**M. NAOUFEL BEN ABDALLAH**

DEC. n° 040017DR14 du 30-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Michel ROQUEJOFFRE, directeur de l'unité UMR 5640, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel ROQUEJOFFRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Naoufel BEN ABDALLAH, PU, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5640 - Laboratoire mathématiques pour l'industrie et la physique

**M. NAOUFEL BEN ABDALLAH**

DEC. n° 040018DR14 du 30-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Naoufel BEN ABDALLAH, PU, Enseignant-chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Michel ROQUEJOFFRE, directeur de l'UMR n° 5640

UMR n° 5828 -Laboratoire d'Electrotechnique et d'Electronique Industrielle

**M. Yvon CHERON**  
**MME VALÉRIE SCHWARZ**

DEC. n° 040198DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Yvon CHERON, directeur de l'UMR 5828, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvon CHERON, délégation de signature est donnée à Madame Valérie SCHWARZ, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5828 - Laboratoire d'Electrotechnique et d'Electronique Industrielle

**MME VALÉRIE SCHWARZ**

DEC. n° 040199DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Madame Valérie SCHWARZ, TCN, Secrétaire Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yvon CHERON, directeur de l'UMR n° 5828

GDR n° 515 - Déformations de l'écorce terrestre mesurées par corrélation et interférence des images

**M. KURT FEIGL**  
**MME MURIEL BARRIOT**  
**M. BENOIT LEGRESY**

DEC. n° 040127DR14 du 30-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Kurt FEIGL, directeur du GDR 515, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Kurt FEIGL, délégation de signature est donnée à Madame Muriel BARRIOT, TCS, et à Monsieur Benoit LEGRESY, CR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020025DR14 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

GDR n° 515 - Déformations de l'écorce terrestre mesurées par corrélation et interférence des images

**MME MURIEL BARRIOT**  
**M. BENOIT LEGRESY**

DEC. n° 040128DR14 du 30-04-2004

Délégation est donnée à Madame Muriel BARRIOT, TCS, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire

du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Muriel BARRIOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Benoit LEGRESY, CR, Expert en Géologie. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Kurt FEIGL, directeur du GDR n° 515

GDR n° 2688 - Calcium et régulation de l'expression des gènes en contexte normal et pathologique

**M. MARC MOREAU**

DEC. n° 040168DR14 du 10-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Marc MOREAU, directeur du GDR 2688, à l'effet de signer, au nom du déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

GDR n° 2758 - Thermodynamique, fragmentation et agrégation de systèmes moléculaires complexes

**M. FERNAND SPIEGELMAN**

DEC. n° 040164DR14 du 10-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Fernand SPIEGELMAN, directeur du GDR 2758, à l'effet de signer, au nom du déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

IFR n° 30 - Institut Claude de Préal

**M. HUGUES CHAP**

DEC. n° 040165DR14 du 10-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Hugues CHAP, directeur de l'unité IFR 30, à l'effet de signer, au nom du déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 020040DR14 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

IFR n° 31 - Institut fédératif de recherche Louis Bugnard

**MME NICOLE VAYSSE**

DEC. n° 040166DR14 du 10-10-2004

Délégation est donnée à Madame Nicole VAYSSE, directrice de l'IFR 31, à l'effet de signer, au nom du déléguée régionale

prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

IFR n° 96 - Institut des sciences du cerveau de Toulouse

**M. JEAN-LUC NESPOULOUS**

DEC. n° 040167DR14 du 10-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc NESPOULOUS, directeur de l'IFR 96, à l'effet de signer, au nom du déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 020039DR14 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

FR n° 2568 - Fédération de Recherche de Physique et Chimie Fondamentales

**M. ERIC SURAUD**

DEC. n° 040162DR14 du 10-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Eric SURAUD, directeur de la FR 2568, à l'effet de signer, au nom du déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

IFR n° 2802 - Institut de mathématiques de Toulouse

**M. JEAN-PIERRE RAMIS**

DEC. n° 040163DR14 du 10-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre RAMIS, directeur de la FR 2802, à l'effet de signer, au nom du déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMS n° 838 - Unité mixte de service de la Maison de la Recherche de l'Université de Toulouse le Mirail (UMSTM)

**M. MICHEL FOURNET**  
**MME ANNIE SOULIE**  
**MME ANNIE ALVINERIE**

DEC. n° 040138DR14 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel FOURNET, directeur de l'UMS 838, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel FOURNET, délégation de signature est donnée à Madame Annie SOULIE, IGE, à Madame Annie ALVINERIE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020062DR14 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMS n° 838 - Unité mixte de service de la Maison de la Recherche de l'Université de Toulouse le Mirail (UMSTM)

**MME ANNIE SOULIE**  
**MME ANNIE ALVINERIE**

DEC. n° 040139DR14 du 01-06-2004

Délégation est donnée à Madame Annie SOULIE, IGE, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annie SOULIE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Annie ALVINERIE, AI, Responsable coopérative de gestion.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel FOURNET, directeur de l'UMS n° 838

#### DR15 - Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5067 - Physicochimie des polymères

**M. GÉRARD MARIN**  
**MME JANY PHILIPPE**  
**M. JEAN PEYRELASSE**  
**M. JACQUES DESBRIERES**

DEC. n° 040128DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à M. Gérard MARIN, directeur de l'UMR 5067, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard MARIN, délégation de signature est donnée à Mme Jany PHILIPPE, Technicienne de classe supérieure, M. Jean PEYRELASSE, Professeur, et M. Jacques DESBRIERES, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030157DR15 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Jeanne JORDANOV, déléguée régionale Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5067 - Physicochimie des polymères

**MME JANY PHILIPPE**  
**M. JEAN PEYRELASSE**  
**M. JACQUES DESBRIERES**

DEC. n° 040129DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à Mme Jany PHILIPPE, Technicienne de classe supérieure, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jany PHILIPPE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean PEYRELASSE, Professeur, Directeur adjoint du LPCP et Responsable du LPMI.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jany PHILIPPE et de M. Jean PEYRELASSE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jacques DESBRIERES, Professeur, Responsable du LRMP.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard MARIN, directeur de l'UMR n° 5067

UMR n° 5144 - Molécules, Biomolécules et Objets Supramoléculaires. Synthèse, structure, applications thérapeutiques

**M. JEAN-MARIE SCHMITTER**  
**MME STÉPHANIE MONTAGNER**

DEC. n° 040152DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Marie SCHMITTER, directeur de l'UMR 5144, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marie SCHMIT-



TER, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie MONTAGNER, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030180DR15 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Jeanne JORDANOV, déléguée régionale Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5144 - Molécules, Biomolécules et Objets Supramoléculaires. Synthèse, structure, applications thérapeutiques

**MME STÉPHANIE MONTAGNER**

DEC. n° 040153DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à Mme Stéphanie MONTAGNER, Ingénieur d'études, Gestionnaire - Directeur administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie SCHMITTER, directeur de l'UMR n° 5144

UMR n° 5466 - Mathématiques appliquées de Bordeaux

**M. RÉMI ABGRALL  
M. MICHEL LANGLAIS**

DEC. n° 040163DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à M. Rémi ABGRALL, directeur de l'UMR 5466, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Rémi ABGRALL, délégation de signature est donnée à M. Michel LANGLAIS, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030163DR15 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Jeanne JORDANOV, déléguée régionale Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5466 - Mathématiques appliquées de Bordeaux

**M. MICHEL LANGLAIS**

DEC. n° 040164DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à M. Michel LANGLAIS, Professeur, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Rémi ABGRALL, directeur de l'UMR n° 5466

UMR n° 5467 - Laboratoire d'analyse et de géométrie de Bordeaux

**M. AHMED SEBBAR  
M. EL MAATI OUHABAZ**

DEC. n° 040165DR15 du 01-08-2004

Délégation est donnée à M. Ahmed SEBBAR, directeur de l'UMR 5467, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Ahmed SEBBAR, délégation de signature est donnée à M. OUHABAZ EL Maati, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030169DR15 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Jeanne JORDANOV, déléguée régionale Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5467 - Laboratoire d'analyse et de géométrie de Bordeaux

**M. EL MAATI OUHABAZ**

DEC. n° 040166DR15 du 01-08-2004

Délégation est donnée à M. OUHABAZ EL Maati, Professeur, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ahmed SEBBAR, directeur de l'UMR n° 5467

UMR n° 6201 - Droit public comparé - Droit international et Droit européen

**M. ANDRÉ ROUX  
M. PIERRE BON**

DEC. n° 040275DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à M. André ROUX, directeur de l'UMR 6201, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale

le, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité : les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement d'André ROUX, délégation de signature est donnée à M. Pierre BON, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Jeanne JORDANOV, déléguée régionale Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6201 - Droit public comparé - Droit international et Droit européen

**M. PIERRE BON**

DEC. n° 040276DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à M. Pierre BON, Professeur, Directeur de l'antenne de Pau, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : André ROUX, directeur de l'UMR n° 6201

UMR n° 6556 - Génétique et biologie des populations de crustacés

**M. DIDIER BOUCHON  
M. ROLAND RAIMOND**

DEC. n° 040208DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à M. Didier BOUCHON, directeur de l'UMR 6556, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Didier BOUCHON, délégation de signature est donnée à M. RAIMOND Roland, Maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030060DR15 du 13 janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Jeanne JORDANOV, déléguée régionale Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6556 - Génétique et biologie des populations de crustacés

**M. ROLAND RAIMOND**

DEC. n° 040209DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à M. RAIMOND Roland, Maître de conférences, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier BOUCHON, directeur de l'UMR n° 6556

GDR n° 440 - Enregistrement des signaux saisonniers et environnementaux dans les dépôts endocarstiques rythmés

**M. RICHARD MAIRE  
MME ARLETTE TURLET**

DEC. n° 040116DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à M. Richard MAIRE, directeur du GDR 440, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Richard MAIRE, délégation de signature est donnée à Mme Arlette TURLET, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020184DR15 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Jeanne JORDANOV, déléguée régionale Aquitaine et Poitou-Charentes

GDR n° 440 - Enregistrement des signaux saisonniers et environnementaux dans les dépôts endocarstiques rythmés

**MME ARLETTE TURLET**

DEC. n° 040117DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à Mme Arlette TURLET, Assistant Ingénieur, Assistante de direction - Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire

du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Richard MAIRE, directeur du GDR n° 440

GDR n° 1880 - Physicochimie en Milieu Supercritique

**M. MARCEL BESNARD**  
**M. THIERRY TASSAING**  
**MME CLAUDE CABANEL**

DEC. n° 040094DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à M. Marcel BESNARD, directeur du GDR 1880, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Marcel BESNARD, délégation de signature est donnée à M. TASSAING Thierry, Chargé de recherche de 1<sup>re</sup> classe, Mme CABANEL Claude, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030131DR15 du 1<sup>er</sup> octobre 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Jeanne JORDANOV, déléguée régionale Aquitaine et Poitou-Charentes

GDR n° 1880 - Physicochimie en Milieu Supercritique

**M. THIERRY TASSAING**  
**MME CLAUDE CABANEL**

DEC. n° 040095DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à M. TASSAING Thierry, Chargé de recherche de 1<sup>re</sup> classe, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. TASSAING Thierry, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme CABANEL Claude, Technicienne de classe supérieure, Secrétaire Gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marcel BESNARD, directeur du GDR n° 1880

GDR n° 2612 - Film Ferroélectriques et Applications

**M. MARIO MAGLIONE**  
**M. DENIS REMIENS**  
**MME ANNIE SIMON**

DEC. n° 040110DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à M. Mario MAGLIONE, directeur du GDR 2612, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale,

prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mario MAGLIONE, délégation de signature est donnée à M. REMIENS Denis, Professeur, Mme SIMON Annie, Ingénieur de recherche de 1<sup>re</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030052DR15 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Jeanne JORDANOV, déléguée régionale Aquitaine et Poitou-Charentes

GDR n° 2612 - Film Ferroélectriques et Applications

**M. DENIS REMIENS**  
**MME ANNIE SIMON**

DEC. n° 040111DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à M. REMIENS Denis, Professeur, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. REMIENS Denis, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme SIMON Annie, Ingénieur de recherche de 1<sup>re</sup> classe, Membre.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mario MAGLIONE, directeur du GDR n° 2612

FRE n° 2771 - Laboratoire du futur

**M. MATHIEU JOANICOT**  
**MME CÉLINE MOCQUANT**  
**MME ANNIE COLIN**

DEC. n° 040035DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à M. Mathieu JOANICOT, directeur de la FRE 2771, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mathieu JOANICOT, délégation de signature est donnée à Mme MOCQUANT Céline, Agent de maîtrise, Mme COLIN Annie, Chargée de recherche de 1<sup>re</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Jeanne JORDANOV, déléguée régionale Aquitaine et Poitou-Charentes

---

FRE n° 2771 - Laboratoire du futur

**MME CÉLINE MOCQUANT**  
**MME ANNIE COLIN**

DEC. n° 040036DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à Mme MOCQUANT Céline, Agent de maîtrise, Responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de

représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MOCQUANT Céline, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme COLIN Annie, Chargée de recherche de 1<sup>re</sup> classe, Chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mathieu JOANICOT, directeur de la FRE n° 2771



# Informations générales

## Textes signalés

### Président de la République

**Loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique (rectificatif).**

*JO du 27-11-2004, texte n° 3*

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 août 2004, édition papier, page 14051, seconde colonne, article 15, art. 511-5-2 (I, 1°), et édition électronique, texte n° 1, dernière ligne, au lieu de : « L. 1243-4 », lire : « L. 1243-3 ».

**Décret du 29 novembre 2004 relatif à la composition du Gouvernement.**

*JO du 30-11-2004, p. 20308, texte n° 1*

### Premier ministre

**Circulaire du 25 novembre 2004 relative à la mise en œuvre de la politique des pôles de compétitivité.**

*JO du 28-11-2004, p. 20208, texte n° 1*

### Ministère délégué à la recherche

**Arrêté du 21 octobre 2004 portant nomination au conseil d'administration du laboratoire central des ponts et chaussées.**

*JO du 20-11-2004, p. 19604, texte n° 49*

Sont nommés membres du conseil d'administration du LCPC, en tant que représentants de l'Etat, sur proposition du ministre chargé de la recherche : M. Bernard Frois, en qualité de titulaire ; M. Ludovic Valadier, en qualité de suppléant ; Mme Danièle Hulin, en qualité de titulaire ; M. Jean Taine, en qualité de suppléant.

**Arrêté du 28 octobre 2004 portant nomination au comité *ad hoc* créé par l'article 37 de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique.**

*JO du 19-11-2004, p. 19528, texte n° 40*

Sont nommés membres du comité *ad hoc* créé par l'article 37 de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 : Mme Pascale Briand, présidente. Sur désignation de l'Assemblée nationale : M. Jean Bardet. Sur désignation du Sénat : M. Jean-Claude Etienne. Sur désignation du vice-président du Conseil d'Etat : M. Dominique Balmay. Sur désignation du premier président de la Cour de cassation : Mme Anne-Elisabeth Credeville. Sur désignation du président du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé : Mme Pascale Cossart. Sur désignation du président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme : Mme Nicole Questiaux. En qualité d'experts scientifiques dans le domaine de la recherche en biologie humaine ou en médecine : a) Désignés par le ministre chargé de la santé :

M. Pierre Cesaro, M. William Vainchenker, M. Stéphane Viville. b) Désignés par le ministre chargé de la recherche : Mme Martine Loizeau, M. Jean-Paul Renard, M. Pierre Savatier. En qualité de représentants d'associations désignés par le ministre chargé de la santé : Au titre des associations de personnes malades et d'usagers du système de santé : M. Roger Picard. Au titre des associations de personnes handicapées : M. Jérôme Colonna. Au titre des associations familiales : Mme Chantal Lebatard. Au titre des associations oeuvrant dans le domaine de la protection des droits des personnes : Mme Monique Herold.

**Arrêté du 12 novembre 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national d'études démographiques.**

*JO du 26-11-2004, p. 20110, texte n° 103*

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'INED : en qualité de personnalités choisies parmi les représentants des utilisateurs des travaux de l'institut, notamment parmi les organisations syndicales et professionnelles et les associations : M. Jean-Pierre Bompard, membre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ; Mme Anne-Marie Brocas, membre de l'Observatoire des retraites ; M. Jean-Marie Roux, membre de la Confédération générale du travail (CGT) ; Mme Monique Sassier, membre de l'Union nationale des associations familiales. En qualité de personnalités choisies en raison de leur compétence dans le domaine de la population ou dans des disciplines connexes à la démographie : M. Hervé de Tricornot, M. Bruno Pequignot, M. Alfred Spira.

**Arrêté du 15 novembre 2004 portant règlement de l'édition 2005 du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.**

*JO du 24-11-2004, p. 19867, texte n° 29*

Ce concours vise à donner les meilleures chances de succès à des porteurs de projets de création d'entreprises de technologies innovantes, en leur offrant un soutien financier et un accompagnement approprié. Le concours est doté de 30 MEUR avec un cofinancement de l'ANVAR et du Fonds social européen (FSE).

### Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Décret du 4 novembre 2004 portant intégration (enseignements supérieurs).**

*JO du 13-11-2004, texte n° 66*

M. Daniel Ricquier, directeur de recherche du CNRS, précédemment placé en position de détachement dans le corps des professeurs des universités-praticiens hospita-



liers en biochimie et biologie moléculaire (numéro d'emploi 441 PU-PH 0465) et affecté au CHU de Paris (université Paris-V, UFR de médecine Paris-V), est intégré dans ce corps à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004.

**Décret du 17 novembre 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.**

*JO du 25-11-2004, p. 20021, texte n° 65*

M. Antoine Grassin est nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'IFREMER, en tant que représentant de l'Etat, désigné par le ministre chargé des affaires étrangères, en remplacement de M. Jérôme Pasquier.

**Décret du 24 novembre 2004 portant nomination, titularisation et affectation (enseignements supérieurs).**

*JO du 30-11-2004, texte n° 113*

Nominations et titularisations en qualité de professeur des universités des disciplines littéraires et de sciences humaines.

**Décret n° 2004-1326 du 3 décembre 2004 relatif au vote par voie électronique pour l'élection des représentants des usagers aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.**

*JO du 04-12-2004, p. 20632, texte n° 1*

**Arrêté du 15 octobre 2004 relatif aux conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'administration centrale du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.**

*JO du 24-11-2004, p. 19859, texte n° 25*

**Arrêté du 26 octobre 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Seine-Arche.**

*JO du 23-11-2004, p. 19706, texte n° 31*

M. Olivier Audeoud, président de l'université Paris-X, est nommé membre du conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Seine-Arche, représentant le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en remplacement de M. Jean-Marc Monteil.

**Arrêté du 27 octobre 2004 portant nomination au Conseil national des universités pour les disciplines pharmaceutiques (sections 39, 40 et 41).**

*JO du 13-11-2004, p. 19169, texte n° 73*

**Arrêté du 29 octobre 2004 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2003 relatif aux conditions de mobilité exigées des candidats au concours de professeur des universités-praticien hospitalier des centres hospitaliers universitaires.**

*JO du 28-11-2004, p. 20217, texte n° 20*

**Arrêté du 3 novembre 2004 modifiant l'arrêté du 7 mai 1986 instituant des commissions administratives paritaires à l'Institut national de la recherche agronomique.**

*JO du 16-11-2004, p. 19276, texte n° 12*

**Arrêté du 3 novembre 2004 portant nomination au Conseil national des universités.**

*JO du 24-11-2004, p. 19881, texte n° 72*

1<sup>er</sup> collège - Professeur des universités et assimilés. Section 05 - sciences économiques : M. Rodolphe Dos Santos Ferreira, université Strasbourg-I, en remplacement de M. Patrick Messerlin. Section 27 - informatique : M. Pascal Weil, université Bordeaux-I, en remplacement de M. François Charpillet. Section 66 - physiologie : M. Jean-Pierre Jacquot, université Nancy-I, en remplacement de M. Christian Dumas. Section 67 - biologie des populations et écologie : M. Guy Boucher, MNHN, en remplacement de M. François Bonhomme ; M. Eric Wajnberg, INRA, en remplacement de M. Pierre-Henri Gouyon ; M. Thierry Gauquelin, université Toulouse-III, en remplacement de M. Robert Barbault ; M. Philippe Gaudin, INRA, en remplacement de M. Jacques Roy. Section 68 - biologie des organismes : M. Christian Huyghe, INRA, en remplacement de M. Michel Caboche. 2<sup>e</sup> collège - Maître de conférences des universités et assimilés. Section 21 - histoire, civilisations ; archéologie et art des mondes anciens et des mondes médiévaux : M. Eric Perrin, université de Saint-Etienne, en remplacement de Mme Anne Lemonde. Section 27 - informatique : Mme Frédérique Bassino, université de Marne-la-Vallée, en remplacement de M. Daniel Hirschkoff.

**Arrêté du 5 novembre 2004 portant nomination au comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

*JO du 18-11-2004, texte n° 62*

L'arrêté du 2 juin 2004 modifié portant nomination au CTP ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche est modifié comme suit :

I. - Mme Mylène Jacquot est nommée représentante titulaire du personnel, au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), en remplacement de M. Dominique Broszkiewicz ;

II. - M. Guillaume Dessoude est nommé représentant suppléant du personnel, au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), en remplacement de M. Grégory Colcanap.

**Arrêté du 8 novembre 2004 modifiant l'arrêté du 21 juin 2004 modifié fixant au titre de l'année 2004 le nombre d'emplois offerts aux concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche, d'ingénieurs d'études, d'assistants ingénieurs et de techniciens de recherche et de formation.**

*JO du 18-11-2004, p. 19363, texte n° 10*

**Arrêté du 9 novembre 2004 portant nomination à la commission de génie génétique.**

*JO du 02-12-2004, p. 20551, texte n° 39*

M. Marc Girard est nommé membre de la commission de génie génétique, sur proposition du ministre chargé de la santé, en remplacement de M. Dominique Dormont, décédé, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

**Arrêté du 10 novembre 2004 relatif à l'indemnité de fonctions et de résultats en faveur de certains personnels de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

*JO du 25-11-2004, p. 19924, texte n° 11*



**Arrêté du 12 novembre 2004 portant nomination au Conseil national des universités.***JO du 21-11-2004, p. 19648, texte n° 33*

Nominations concernant le collège 2 - Maître de conférences des universités et assimilés, sections 2, 31, 32, 37 et 61.

**Arrêté du 12 novembre 2004 modifiant l'arrêté du 18 juin 1986 relatif à la création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale.***JO du 24-11-2004, p. 19861, texte n° 26***Arrêté du 17 novembre 2004 relatif aux modalités d'évaluation et de notation de certains fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.***JO du 24-11-2004, p. 19863, texte n° 27***Arrêté du 18 novembre 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national des langues et civilisations orientales.***JO du 01-12-2004, p. 20485, texte n° 70*

M. Hubert Renié, conseiller des affaires étrangères, sous-directeur de la formation, des concours, des affaires juridiques et sociales au ministère des affaires étrangères, est nommé membre du conseil d'administration de l'INALCO, en remplacement de M. Philippe Lefort.

**Arrêté du 22 novembre 2004 portant nomination au conseil scientifique de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.***JO du 01-12-2004, p. 20485, texte n° 72*

M. Jean-Marie Dentzer, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, est nommé membre du conseil scientifique de l'IFAO du Caire, en remplacement de M. André Caquot.

**Arrêté du 23 novembre 2004 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité en faveur de certains personnels du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.***JO du 26-11-2004, p. 20087, texte n° 44***Arrêté du 3 décembre 2004 pris en application du décret n° 2004-1326 du 3 décembre 2004 relatif au vote par voie électronique pour l'élection des représentants des usagers aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.***JO du 04-12-2004, p. 20633, texte n° 6***Avis relatif aux décisions portant approbation d'un avenant à la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public.***JO du 19-11-2004, p. 19578, texte n° 83*

L'avenant n° 1 à la convention constitutive du GIP « Fédération interuniversitaire pour l'université médicale virtuelle francophone » (FIU-UMVF) est approuvé. La convention constitutive modifiée du groupement peut être consultée par toute personne intéressée au siège du groupement et auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Extrait de l'avenant n° 1 : Membres du groupement : la liste des membres du groupement est complétée comme suit : Université de Bourgogne ; Université de Nice - Sophia-Antipolis ; Université de Nantes.

**Avis relatif à des décisions portant approbation d'un avenant à la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public.***JO du 24-11-2004, p. 19896, texte n° 110*

Par des décisions du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 septembre 2004 et du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, en date du 15 octobre 2004, l'avenant n° 2 à la convention constitutive du GIP « Edufrance » (Agence de promotion des formations et des échanges éducatifs et scientifiques) est approuvé. La convention constitutive modifiée du groupement peut être consultée par toute personne intéressée au siège du groupement et auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

**Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie****Décret du 24 novembre 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'Union des groupements d'achats publics.***JO du 27-11-2004, texte n° 58*

Sont nommés au conseil d'administration de l'UGAP, en qualité de représentant de l'Etat, sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie : M. Noël de Saint-Pulgent, membre titulaire, en remplacement de M. Marc Kreckelbergh ; M. Philippe Delleur, membre titulaire, en remplacement de M. Jean-Luc Brenner ; M. Henry Alexandre, membre suppléant, en remplacement de M. Yann de Molliens.

**Décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004 relatif à diverses dispositions concernant les marchés de l'Etat et des collectivités territoriales.***JO du 30-11-2004, p. 20310, texte n° 5***Décret n° 2004-1299 du 26 novembre 2004 relatif à la commission des marchés publics de l'Etat.***JO du 30-11-2004, p. 20311, texte n° 6*

Les dispositions de ce décret entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2005. Elles ne s'appliquent toutefois pas aux marchés pour lesquels une consultation aura été engagée ou un avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication avant le 1<sup>er</sup> mars 2005. Sont abrogés : le décret n° 2001-739 du 23 août 2001 relatif aux commissions spécialisées des marchés ; l'arrêté du 3 avril 2002 fixant les attributions et les seuils de compétence des commissions spécialisées des marchés.

**Arrêté du 20 octobre 2004 portant nomination au conseil d'administration du laboratoire central des ponts et chaussées.***JO du 05-11-2004, p. 18705, texte n° 37*

Mlle Axelle Dehesdin, attachée d'administration centrale, est nommée au conseil d'administration du LCPC, en qualité de représentante de l'Etat.

**Arrêté du 22 octobre 2004 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).***JO du 18-11-2004, texte n° 39*

M. Bruno Simon, inspecteur du Trésor public, est placé en service détaché pour exercer les fonctions d'agent comp-

table de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université Bordeaux-IV - Montesquieu pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

**Arrêté du 3 novembre 2004 portant désignation du contrôleur d'Etat auprès du groupement d'intérêt public « Bibliothèque universitaire des langues et civilisations ».**

*JO du 18-11-2004, p. 19360, texte n° 5*

Le receveur général des finances est chargé d'exercer le contrôle économique et financier de l'Etat sur le GIP « Bibliothèque universitaire des langues et civilisations » (BULAC), en remplacement du contrôleur financier près le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

**Arrêté du 3 novembre 2004 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).**

*JO du 20-11-2004, texte n° 40*

M. Michel Rocfort, receveur des finances de 1<sup>re</sup> catégorie, est placé en service détaché pour une durée maximale de trois ans à compter du 2 juillet 2004, pour exercer les fonctions d'agent comptable de la Bibliothèque nationale de France.

**Arrêté du 5 novembre 2004 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).**

*JO du 30-11-2004, texte n° 83*

Mme Valérie Pernin, épouse Buffe, inspectrice du Trésor public, détachée auprès de l'UGAP pour exercer les fonctions de responsable du département clients, est maintenue en service détaché à temps partiel auprès de l'UGAP pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004.

**Arrêté du 8 novembre 2004 portant nomination et attribution de fonctions d'agent comptable (services déconcentrés du Trésor).**

*JO du 30-11-2004, texte n° 106*

M. Daniel Feburier, trésorier principal du Trésor public, est nommé agent comptable du GIP « Pôle universitaire Normand ».

**Arrêté du 19 novembre 2004 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).**

*JO du 30-11-2004, texte n° 85*

Mlle Sylvie Mouysset, inspectrice du Trésor public, détachée auprès de l'ANVAR pour exercer les fonctions de fondée de pouvoir de l'agent comptable, est maintenue en service détaché auprès de l'ANVAR pour exercer les fonctions d'agente comptable intérimaire pour la période du 27 juillet 2004 au 30 septembre 2004 inclus.

## Ministère de la défense

**Décret du 24 novembre 2004 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales.**

*JO du 26-11-2004, p. 20111, texte n° 117*

M. Denis Maugars est nommé président du conseil d'administration de l'ONERA.

**Arrêté du 15 novembre 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'Ecole polytechnique.**

*JO du 27-11-2004, texte n° 84*

M. Michel Eddi est maintenu en tant que membre du conseil d'administration de l'Ecole polytechnique en qualité de représentant du ministre chargé de la recherche.

## Ministère des affaires étrangères

**Arrêté du 18 octobre 2004 modifiant l'arrêté du 4 octobre 1995 relatif à la commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger, modifié par l'arrêté du 4 septembre 2000.**

*JO du 16-11-2004, p. 19279, texte n° 18*

**Arrêté du 19 novembre 2004 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger.**

*JO du 26-11-2004, p. 20098, texte n° 62*

**Arrêté du 24 novembre 2004 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Office universitaire et culturel français pour l'Algérie.**

*JO du 04-12-2004, p. 20643, texte n° 52*

M. Michel Lummaux, directeur de la coopération culturelle et du français, est nommé président du conseil d'administration de l'Office universitaire et culturel français pour l'Algérie à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

## Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

**Décret n° 2004-1246 du 22 novembre 2004 modifiant le décret n° 81-505 du 12 mai 1981 relatif à l'Institut géographique national.**

*JO du 24-11-2004, p. 19876, texte n° 51*

**Arrêté du 20 octobre 2004 portant nomination au conseil d'administration du laboratoire central des ponts et chaussées.**

*JO du 14-11-2004, p. 19203, texte n° 50*

Sont nommés membres titulaires représentants de l'Etat au conseil d'administration du LCPC : M. François Perdrizet, directeur de la recherche et des affaires scientifiques et techniques ; M. Patrice Parisé, directeur des routes. Sont nommés membres suppléants représentants de l'Etat au conseil d'administration du LCPC : M. Jean-Michel Etienne, adjoint au directeur de la recherche et des affaires scientifiques et techniques, en tant que suppléant de M. François Perdrizet ; M. Thierry Dallard, chargé de la sous-direction de la gestion du réseau à la direction des routes, en tant que suppléant de M. Patrice Parisé.

**Arrêté du 5 novembre 2004 portant nomination au conseil d'administration du laboratoire central des ponts et chaussées.**

*JO du 25-11-2004, p. 20022, texte n° 73*

Sont nommés membres du conseil d'administration du LCPC : en qualité de personnalités qualifiées, extérieures à l'organisme, choisies dans le monde scientifique et technologique, les collectivités territoriales, le secteur professionnel : M. Yves Bamberger, M. Christian Binet-Tarbé de Vauxclairs, M. Antoine Frérot, M. Michel Guérinet, M. Roland Lerouxel, M. Michel Ray, M. Philippe Renard. En

qualité de représentants élus des personnels : M. Patrick Papon, titulaire, et M. Thierry Chaussadent, suppléant ; Mme Marie-Line Gallenne, titulaire, et M. Paul Marsac, suppléant ; M. Jean-Louis Chazelas, titulaire, et M. Pierre-Olivier Vandanjon, suppléant ; M. Bernard Debreil, titulaire, et Mme Frédérique Larrarte, suppléante. M. Yves Bamberger et M. Michel Ray sont nommés respectivement président et vice-président du conseil d'administration du LCPC.

## Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

**Arrêté du 12 octobre 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire d'Alfort.**

*JO du 05-11-2004, p. 18707, texte n° 65*

**Arrêté du 12 octobre 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse-Auzeville.**

*JO du 05-11-2004, p. 18707, texte n° 66*

**Arrêté du 13 octobre 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand.**

*JO du 05-11-2004, p. 18707, texte n° 67*

## Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État

**Décret n° 2004-1267 du 23 novembre 2004 modifiant le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité.**

*JO du 26-11-2004, p. 20102, texte n° 68*

**Arrêté du 2 novembre 2004 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des examens et concours de recrutement portant sur le traitement de l'information.**

*JO du 13-11-2004, p. 19166, texte n° 46*

**Arrêté du 26 novembre 2004 portant application du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique.**

*JO du 30-11-2004, p. 20343, texte n° 55*

## Commission nationale de l'informatique et des libertés

**Délibération n° 2004-093 du 2 décembre 2004 relative à une demande d'avis portant sur la mise en œuvre d'un système de vote électronique à distance pour les élections des représentants des usagers aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.**

*JO du 04-12-2004, texte n° 68*

## CNRS

**Convention de création d'une UMR :**

UMR n° 217 - Radiobiologie moléculaire et cellulaire

Partenaires : CNRS/CEA

Directeur : M. Serge BOITEUX, directeur de recherche CNRS

*CON. n° 04A005DR04 du 28-10-2004*

La convention de création de l'UMR n° 217 est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Avenant au contrat de développement d'une UMR :**

UMR n° 5548 - Développement et communication chimique chez les insectes

Partenaires : CNRS/Université de Bourgogne

*CON. n° 04A005DR04 du 23-11-2004*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, M. Jean-François FERVEUR, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 5548, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

**Avenant au contrat de développement d'une UMS :**

UMS n° 834 - Institut de physique du Globe de Paris

Partenaires : CNRS/Institut de physique du Globe de Paris

Directeur : M. Vincent COURTILLOT, professeur des universités

*CON. n° 04A004DR04 du 23-11-2004*

A compter du 22 septembre 2004, M. Vincent COURTILLOT, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMS n° 837, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Claude JAUPART.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

---

## Liste des délégations du CNRS

**Délégation ALSACE – DR10**

23 rue du Loess, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

**Délégation AQUITAINE ET POITOU-CHARENTES – DR15**

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 – télécopie : 05 57 35 58 01

**Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17**

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

**Délégation CENTRE - AUVERGNE ET LIMOUSIN – DR08**

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00 – télécopie : 02 38 69 70 31

**Délégation CÔTE D'AZUR – DR20**

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22 – télécopie : 04 92 96 03 39

**Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03**

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

**Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05**

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

**Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04**

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

**Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13**

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

**Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14**

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00 – télécopie : 05 62 17 29 01

**Délégation NORD-EST – DR06**

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00 – télécopie : 03 83 17 46 21

**Délégation NORD - PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18**

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00 – télécopie : 03 20 63 00 43

**Délégation NORMANDIE – DR19**

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

**Délégation PARIS A – DR01**

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

**Délégation PARIS B – DR02**

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

**Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16**

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

**Délégation PROVENCE – DR12**

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

**Délégation RHÔNE-ALPES – DRRA****site ALPES – DR11**

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 – télécopie : 04 76 88 11 61

**site VALLÉE DU RHÔNE – DR07**

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00 – télécopie : 04 78 89 47 69

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902  
31319 Labège Cedex  
Tél. : 05 62 24 25 00  
Fax : 05 62 24 25 30

## DIRECTEUR DE PUBLICATION

M. Jacques BERNARD

## RÉDACTEUR EN CHEF

M<sup>me</sup> Myriam FADEL

## COMITÉ DE RÉDACTION

M<sup>me</sup> Nicole ABRIAL

M. Bernard ADANS

M<sup>me</sup> Françoise BARRIÈRE

M<sup>me</sup> Geneviève BOUET-CHEMIN

M<sup>me</sup> Pascale BUKHARI

M<sup>me</sup> Kéty CHESSELET

M<sup>me</sup> Catherine DELPECH

M<sup>me</sup> Martine JALLUT-ROUSSEL

M<sup>me</sup> Janine SATURNIN

M<sup>me</sup> Françoise SEVIN

M. Philippe WILLOQUET

## SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

M<sup>lle</sup> Florence CELEN

## DOCUMENTATION ET RÉALISATION

M. Christophe CIECHANOWICZ

M<sup>lle</sup> Anne-Laure CORNIGUEL

M<sup>lle</sup> Nadia SARRES

## CONTACT PAR COURRIER :

Bulletin officiel du CNRS

CNRS-DSI

BP 21902

31319 Labège Cedex

## CONTACT PAR MÊL :

[buloff@dsi.cnrs.fr](mailto:buloff@dsi.cnrs.fr)

Pour consulter le BO et ses archives :

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

## DES ÉCHANGES D'INFORMATIONS

AVEC LA LISTE DE DIFFUSION :

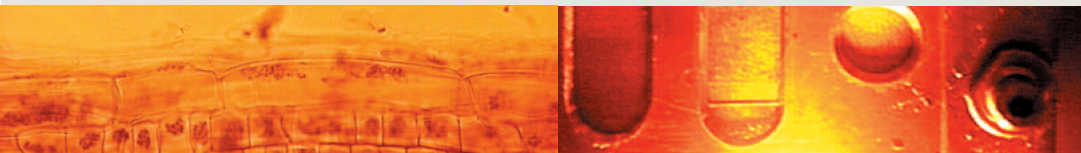
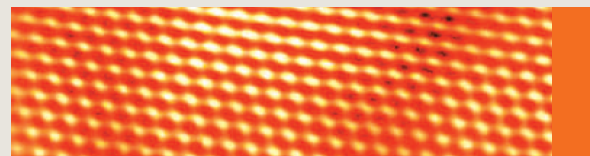
[doginfo@services.cnrs.fr](mailto:doginfo@services.cnrs.fr)

CPPAP n° 2270 ADEP

Dépôt légal à parution

BIALEC (Nancy)

D.P. n° 61968 - 1-2005



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
3 RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90